

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE



PLAN LOCAL D'URBANISME

Document n°1a : Diagnostic territorial

Dossier d'Arrêt de Projet

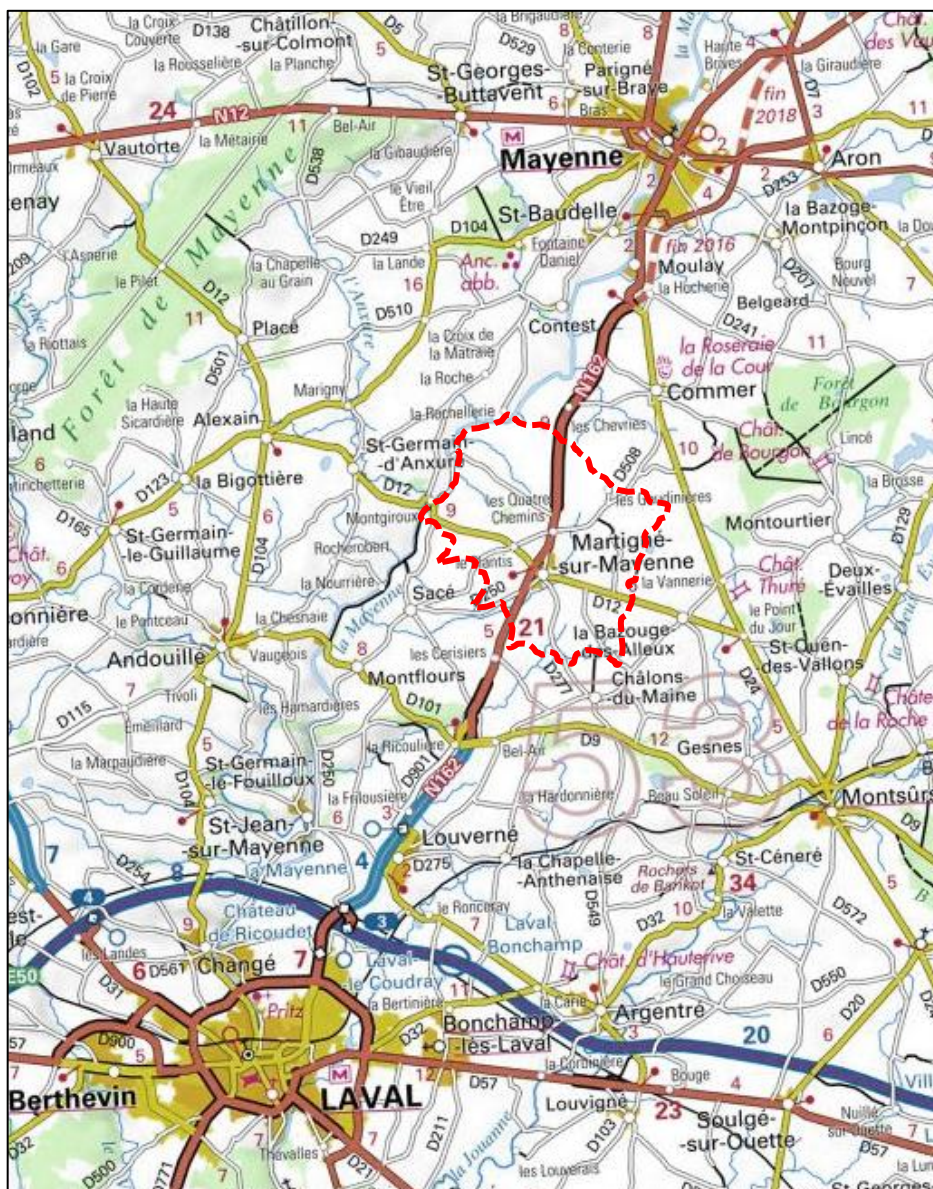
Vu pour être annexé à la délibération du 12 Janvier 2017

Sommaire

I- PRESENTATION GENERALE	3
A. Localisation	4
B. Histoire	5
C. Appartenances intercommunales.....	6
II-ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	7
A. Milieux physiques, ressources naturelles et énergies.....	8
B. Milieux naturel et biodiversité	25
C. Risques, pollutions et nuisances.....	41
III-OCCUPATION HUMAINE DU TERRITOIRE	53
A. Morphologie et paysage des espaces urbains	54
B. Analyse de la consommation d'espace et du potentiel de mutation des sites	64
C. Analyse du Grand Paysage	69
IV-LES ACTIVITES HUMAINES.....	78
A. Démographie et structure de la population.....	79
B. Evolution et caractéristiques des logements	88
C. Activités économiques et emploi.....	97
V-SERVICES, EQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES.....	111
A. Offre d'équipements et de services	112
B. Transport.....	Erreur ! Signet non défini.
C Eau.....	124

I- PRESENTATION GENERALE

A. Localisation



Carte Michelin du réseau routier

Martigné-sur-Mayenne est une commune du département de la Mayenne. Le territoire communal couvre une superficie de 31,61 km² bordé par les communes de La Bazouge-des-Allieux à l'Est, Commer et Contest au Nord, Saint-Germain d'Anxure et Andouille à l'Ouest et Châlons-du-Maine au Sud. La commune est située à mi-chemin entre les villes de Laval et de Mayenne et fait partie de la deuxième couronne de la communauté de communes de Mayenne Communauté.

Le bourg communal est traversé par la Route Nationale 162, voie express reliant les deux principaux pôles. Il bénéficie ainsi d'une bonne accessibilité en direction des bassins d'emplois des deux agglomérations ainsi qu'à l'autoroute A81 située à moins de 15 km.

Comme son nom l'indique, Martigné-sur-Mayenne se voit également traversée par la rivière Mayenne, sur sa limite communale Ouest.

Ses habitants, au nombre de 1819 en 2016, sont les Martignéens.

B. Histoire



Carte de Cassini

Les origines de Martigné-sur-Mayenne restent relativement floues. Il est commun de dire que ses origines se perdent dans la nuit des temps.

Le territoire était un lieu de passage dès l'époque antique. La RN162 reprend d'ailleurs approximativement le tracé de l'ancienne voie romaine. Ce serait à cette époque que le village aurait commencé à se développer, autour d'un riche propriétaire terrien nommé Martinus, d'où découle le nom actuel de la commune. Une autre hypothèse veut que ce soit Saint Martin qui ait donné le nom à la commune aux alentours du milieu du IV^{ème} siècle ap. JC. Toujours est-il que la commune a changé de nom plusieurs fois avant de devenir Martigné-sur-Mayenne.

Jaillot (1707) et Cassini (1766) tracent la route de Laval à Mayenne par le centre du bourg. Cette route est l'artère principale. Elle fût voie royale et carrossable dès 1742.

Ainsi, le positionnement de la commune, sur une artère entre deux communes d'importance, en fait un point stratégique qui sera régulièrement au centre des velléités au cours de l'histoire.

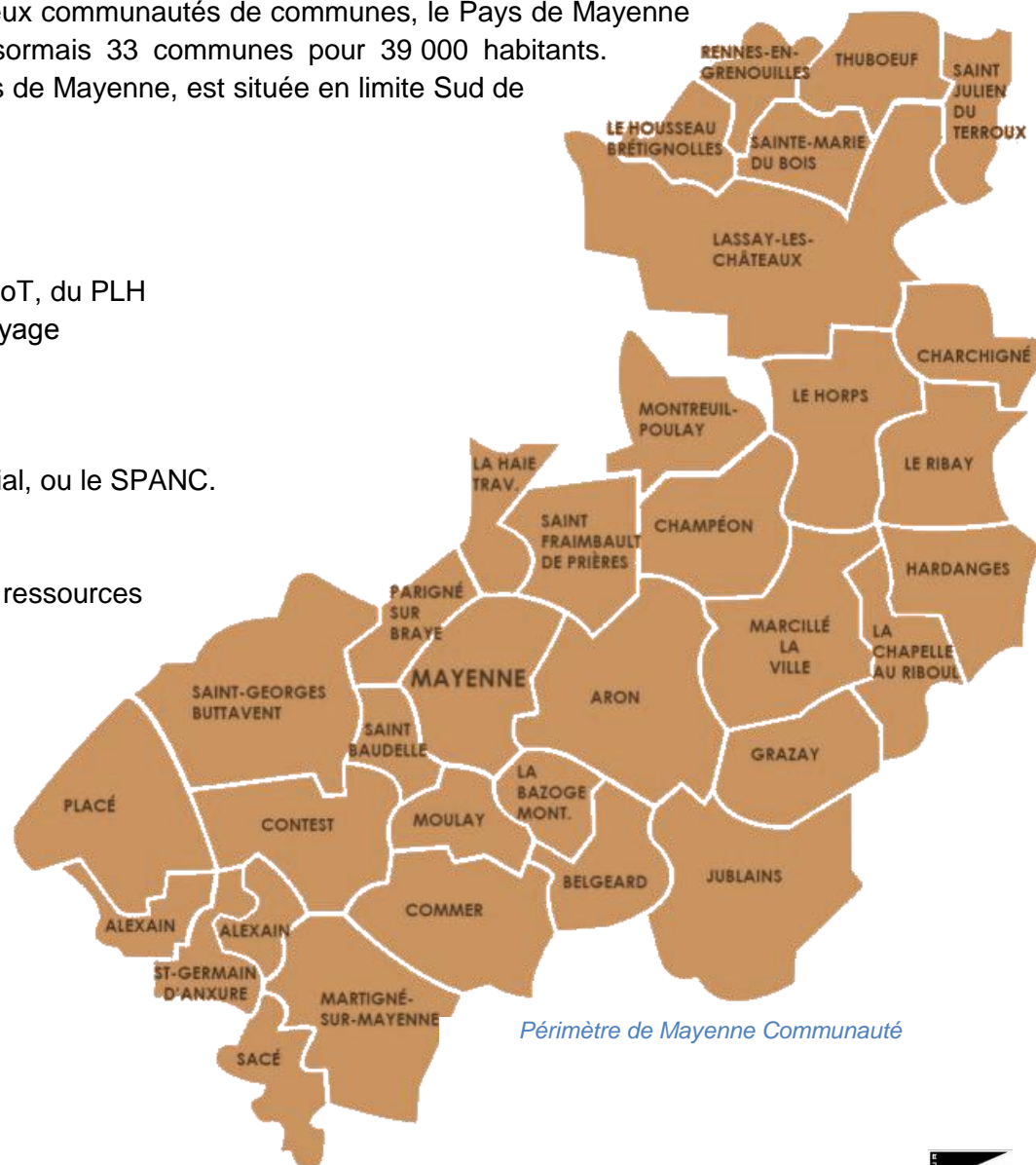
Les cahiers du patrimoine du Pays de Mayenne retracent de manière approfondie l'histoire de la commune.

C. Appartenances intercommunales

Martigné-sur-Mayenne fait partie de la communauté de communes de Mayenne Communauté. Cette intercommunalité a récemment évolué le 1^{er} janvier 2016, avec la fusion de deux communautés de communes, le Pays de Mayenne et le Horps-Lassy. Mayenne Communauté regroupe désormais 33 communes pour 39 000 habitants. Martigné-sur-Mayenne, anciennement incluse dans le Pays de Mayenne, est située en limite Sud de la nouvelle intercommunalité de 622 km².

Les compétences de Mayenne Communauté sont :

- Développement économique
- Aménagement du territoire avec l'élaboration du SCoT, du PLH
- Politique de santé, l'action sociale et les gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets
- Enfance, jeunesse
- Culture
- Environnement avec le Plan Climat Energie Territorial, ou le SPANC.
- Sports, loisirs
- Tourisme
- Relations internes, mutualisation, proximité, ressources humaines



II- ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A.	<i>Milieux physiques, ressources naturelles et énergies</i>	8
1.	<i>Un climat océanique favorable</i>	8
2.	<i>Une commune identifiée au sein d'une zone de Développement Eolien</i>	12
3.	<i>Un vaste plateau creusé par la Mayenne et ses affluents</i>	14
4.	<i>Un sol à dominante granitique</i>	15
5.	<i>Un territoire marqué par un potentiel hydrogéologique intéressant</i>	17
6.	<i>Un réseau hydrographique dense</i>	19
B.	<i>Milieux naturel et biodiversité</i>	25
1.	<i>Un patrimoine naturel ordinaire en lien avec des grands réservoirs de biodiversités présents sur les territoires limitrophes</i>	25
2.	<i>Un lien tissé principalement par l'intermédiaire du bocage et du réseau hydrographique</i>	30
3.	<i>Une Trame Verte et Bleue cohérente qu'il s'agit de préserver et de renforcer</i>	37
C.	<i>Risques, pollutions et nuisances</i>	41
1.	<i>Un territoire peu soumis aux risques naturels</i>	41
2.	<i>Un risque technologique plus présent</i>	45
3.	<i>Pollutions et nuisances</i>	47

A. Milieux physiques, ressources naturelles et énergies

1. Un climat océanique favorable

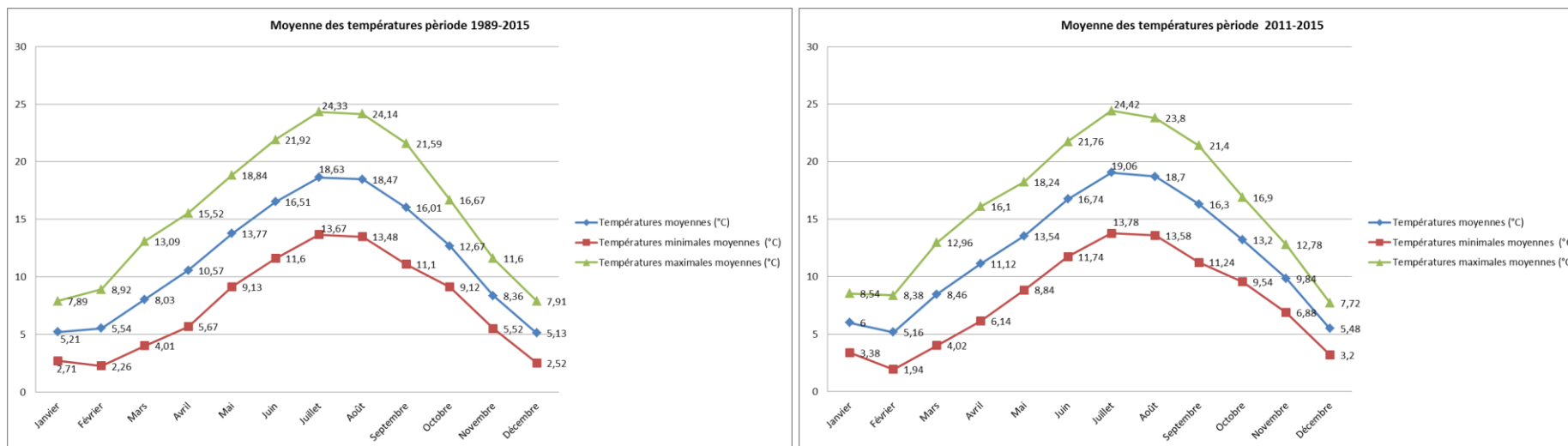
<http://www.infoclimat.fr> ; Station météo Laval-Entrammes 1988-2014

En Mayenne, le climat tempéré est soumis aux influences océaniques. La température moyenne à l'échelle du département est d'environ 12°C. et les précipitations varient de 650 à 800 mm par an. Cette pluviométrie est plutôt bien répartie sur l'année. La partie Sud du département de la Mayenne bénéficie de la douceur angevine. Cette partie apparaît globalement moins arrosée et plus douce que le reste du massif armoricain. Les collines normandes du Nord du département font exception. Une influence climatique submontagnarde se manifeste en effet sur les hauteurs du Massif Armoricain. La moyenne minimale de janvier au Mont des Avaloirs (417 m) est ainsi de 1,5 °C et la moyenne annuelle s'abaisse à environ 9 °C tandis que les précipitations annuelles s'élèvent au-dessus de 800 mm.

En 2015, la station Laval-Entrammes indique les données suivantes :

Températures maximale extrême : 32,6
Température maximale moyenne : 16.9
Température moyenne : 12.6
Température minimale moyenne : 8.4
Température minimale extrême : -5,2

L'exploitation des données présentées ci-après provient de la station météorologique de Laval-Entrammes, située à 27 km au Sud de Martigné-sur-Mayenne. Les données sur les moyennes mensuelles des températures et précipitations portent sur les périodes 1989-2015 et 2011-2015.



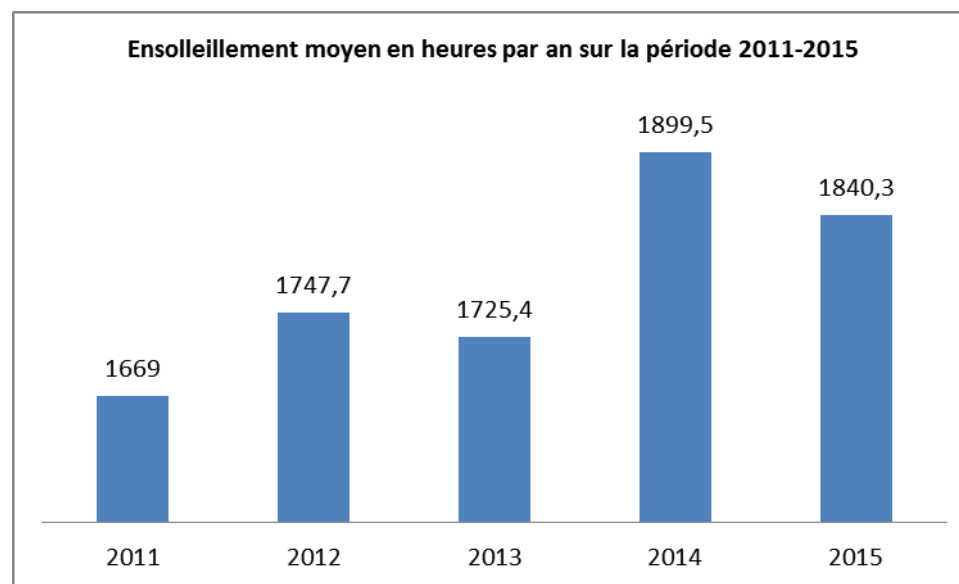
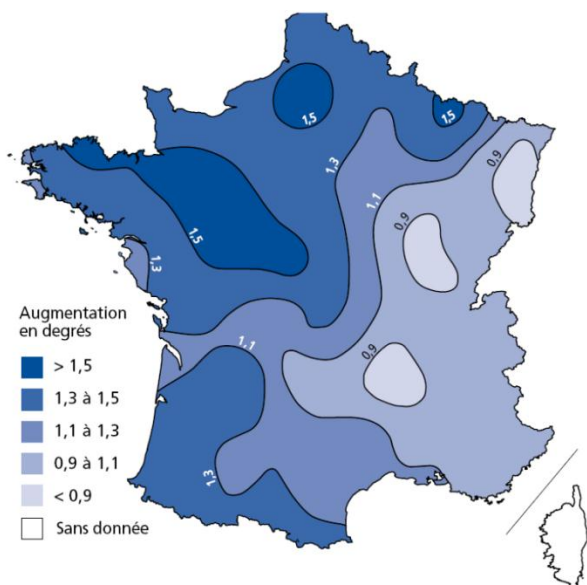
Analyse des températures moyennes, station météo Laval-Entrammes

Sur la période 1989-2015, la moyenne mensuelle des températures varie de 5.13°C en Décembre à 18.63°C en Juillet. L'influence du climat océanique à tendance dégradée, lui assure des températures clémentes sur l'année, avec des étés sans fortes chaleurs et des hivers plutôt doux.

Cela n'exclut pas des périodes davantage rigoureuses qui restent cependant exceptionnelles. Le zoom réalisé sur la période 2011-2015 montre une courbe globalement similaire, à un détail près. Si les températures moyennes maximales relevées chaque mois sont sensiblement les mêmes, les températures minimales sont globalement plus hautes ce qui explique l'évolution à la hausse des températures moyennes sur cette période.

La hausse la plus significative étant celle des mois d'hiver : Novembre, Décembre et Janvier.

Le diagnostic du PCET du Pays de haute Mayenne datant d'avril 2012 montre déjà cette tendance au réchauffement des températures minimales à l'échelle de la France.



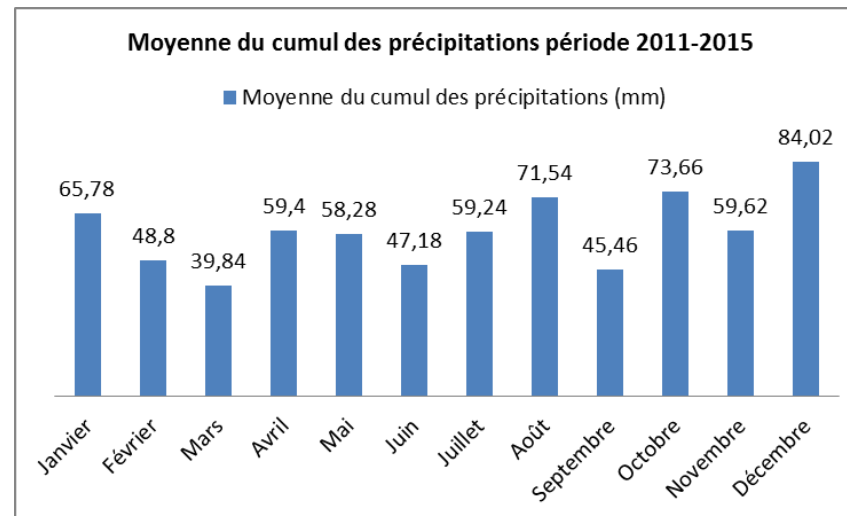
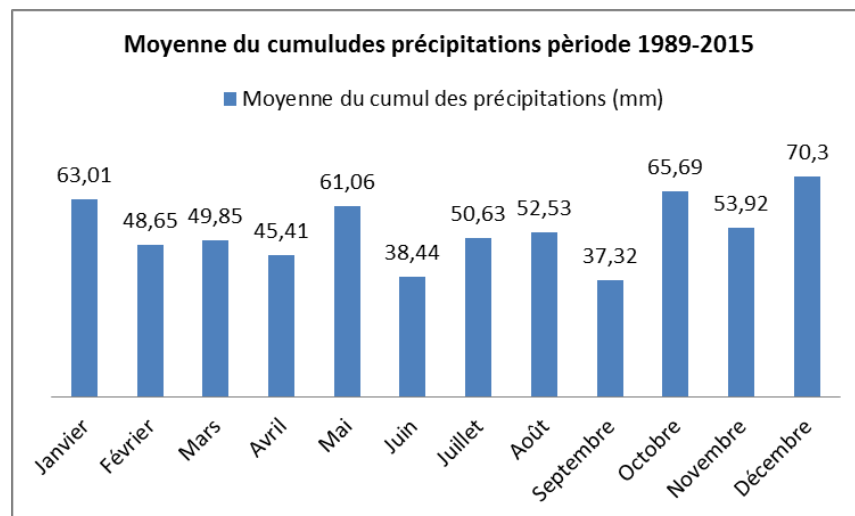
Evolution des températures minimales en France, PCET Pays de haute Mayenne

Ensoleillement moyen sur 2011-2015, station météo Laval-Entrammes

On notera que la station subit environ 36.1 jours sans dégel par an, c'est-à-dire que la température maximale ne dépasse pas 0°C et 3.8 jours de forte gelée (avec des minimas inférieurs à - 5°C).

D'après les diagrammes suivants, les précipitations se répartissent régulièrement sur l'année avec une moyenne mensuelle qui s'élève à 53 mm sur la période 1989-2015.

Les plus hautes lames d'eau sont observées d'octobre à janvier. La période de déficit hydrique s'étend de février à juin, atteignant une valeur cumulée de 250 mm pour ces 6 mois. La réserve en eau des sols se reconstitue essentiellement en période automnale, en conjugaison d'apports pluviométriques importants et d'une faible insolation solaire (excédent hydrique maximal entre novembre et février). Compte-tenu de la constitution effective des réserves du sol, le déficit hydrique des sols qui débute en mars, se poursuit jusqu'au début du mois d'octobre.



Analyse des données concernant les précipitations station météo Laval-Entrammes

Un zoom sur la période 2011-2015 laisse entrevoir une certaine tendance. Sur cette période récente les précipitations sont à la hausse. Les plus hautes lames d'eau sont toujours observées d'octobre à janvier, mais dans des proportions plus fortes, puisque le cumul sur ces 4 mois atteint la valeur de 280 mm contre 250 auparavant. On note également le renforcement des précipitations sur les mois de Juillet et Août rétablissant par la même occasion le déficit hydrique de cette période.

L'évolution du climat vers des températures plus douces et une humidité plus marquée semble se dessiner. Il ne s'agit cependant que de tendances que des analyses plus détaillées dans les années à venir pourront venir infirmer ou confirmer.

Le département de la Mayenne atteint un taux d'ensoleillement moyen de l'ordre de 1700h annuelles. Cet ensoleillement permet un rendement suffisant des panneaux solaires à partir d'une certaine surface installée. Des projets d'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sur des toitures privées sont d'ores et déjà visibles. Il est par ailleurs important de rappeler que **la commune de Martigné-sur-Mayenne a eu pour projet l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur l'école Galilée lors de son extension**. Les problématiques liées plus particulièrement aux normes de sécurité incendie, et aux surfaces insuffisantes pour un bon rendement ont finalement eu raison du projet.

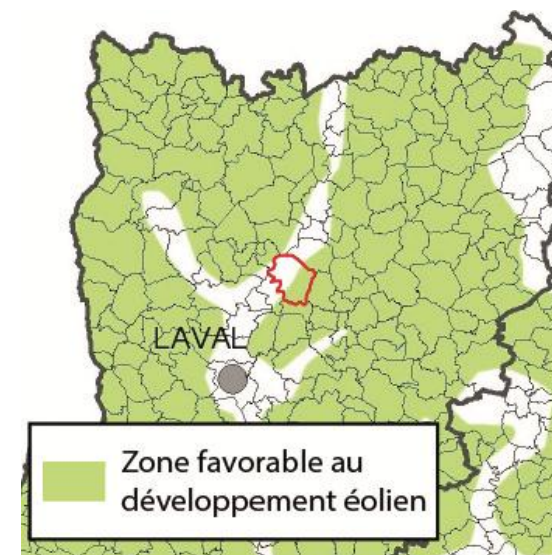
2. Une commune identifiée au sein d'une zone de Développement Eolien

Sources : <http://www.infoclimat.fr> ; Station météo Laval-Entrammes 1988-2014 ; PCET du Pays de Haute Mayenne ; ZDE du Département 53 ; SRE Pays de la Loire

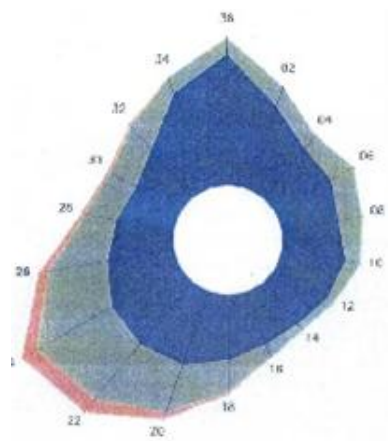
La directive européenne adoptée le 27 septembre 2001 relative à la promotion de l'électricité d'origine renouvelable invite chaque pays membre à augmenter sa production d'électricité à partir des énergies renouvelables. Pour la France, l'objectif fixé à l'horizon 2010 visait à produire 21% de la consommation d'électricité à partir des énergies renouvelables, soit 6% de plus que la production annuelle 2007. Depuis 2006, le Conseil Départemental de la Mayenne s'est proposé d'être le coordonnateur de la définition des zones de développement éolien sur le territoire mayennais (voir carte ZDE ci-contre).

Aujourd'hui, le Schéma Régional Eolien des Pays de la Loire (SRE) définit les objectifs en termes de production d'énergie éolienne d'ici à 2020 pour la région. Il définit également les zones dites favorables au développement éolien. Les Zones de Développement Eolien (ZDE) sont l'outil des collectivités de planification des fermes éoliennes, et doivent être obligatoirement incluses dans la zone favorable édictée par le SRE. La définition de ces zones est basée sur le croisement et l'analyse des différentes contraintes environnementales, paysagères, patrimoniales, techniques et des servitudes. La commune de Martigné-sur-Mayenne est incluse en partie dans ce zonage favorable. La vallée de la Mayenne, pour son paysage, explique pourquoi la commune n'est pas incluse totalement.

Avec les Communautés de Communes, le Conseil Général de la Mayenne a coordonné la définition de 11 Zones de Développement Eolien (ZDE) : La commune de Martigné-sur-Mayenne est identifiée comme une zone de développement préférentielle d'éoliennes au sein de la zone de Montsûrs. Un projet d'implantation de 3 éoliennes est en cours. L'une de ces éoliennes **se situera sur le territoire communal de Martigné-sur-Mayenne, au lieu-dit « La Lande »**.



Zones favorables au développement éolien ;
source: SRE PdL



Rose des vents

Station de Laval-Entrammes

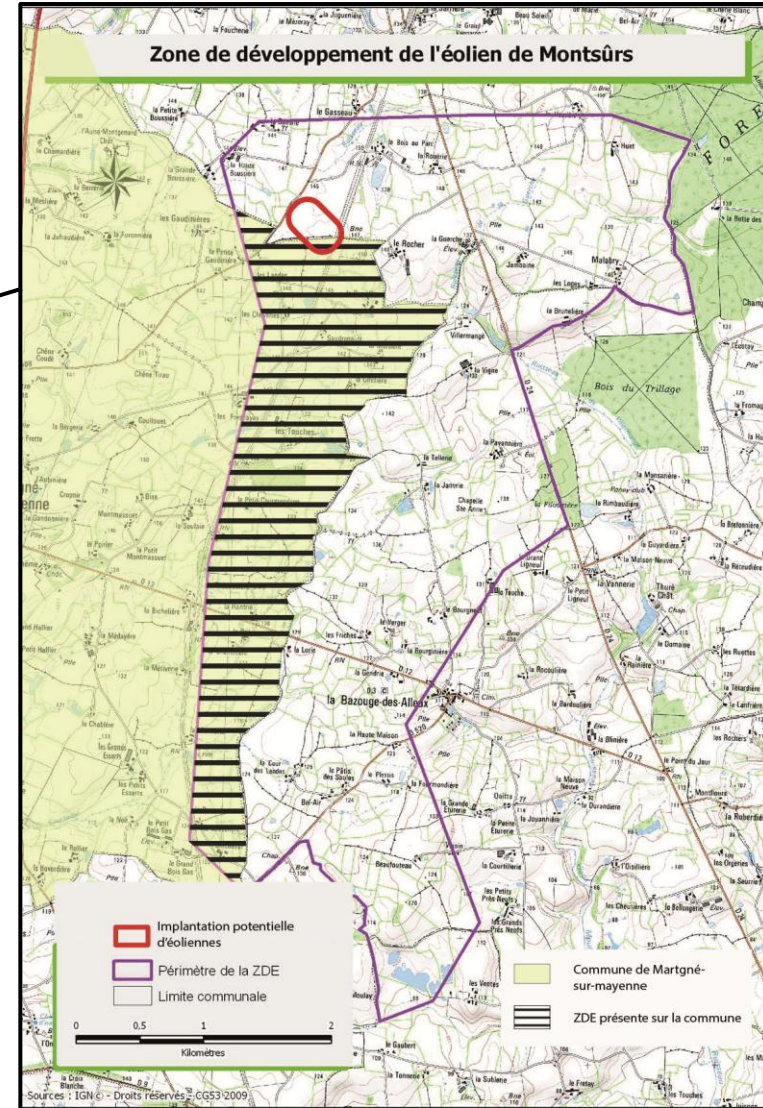
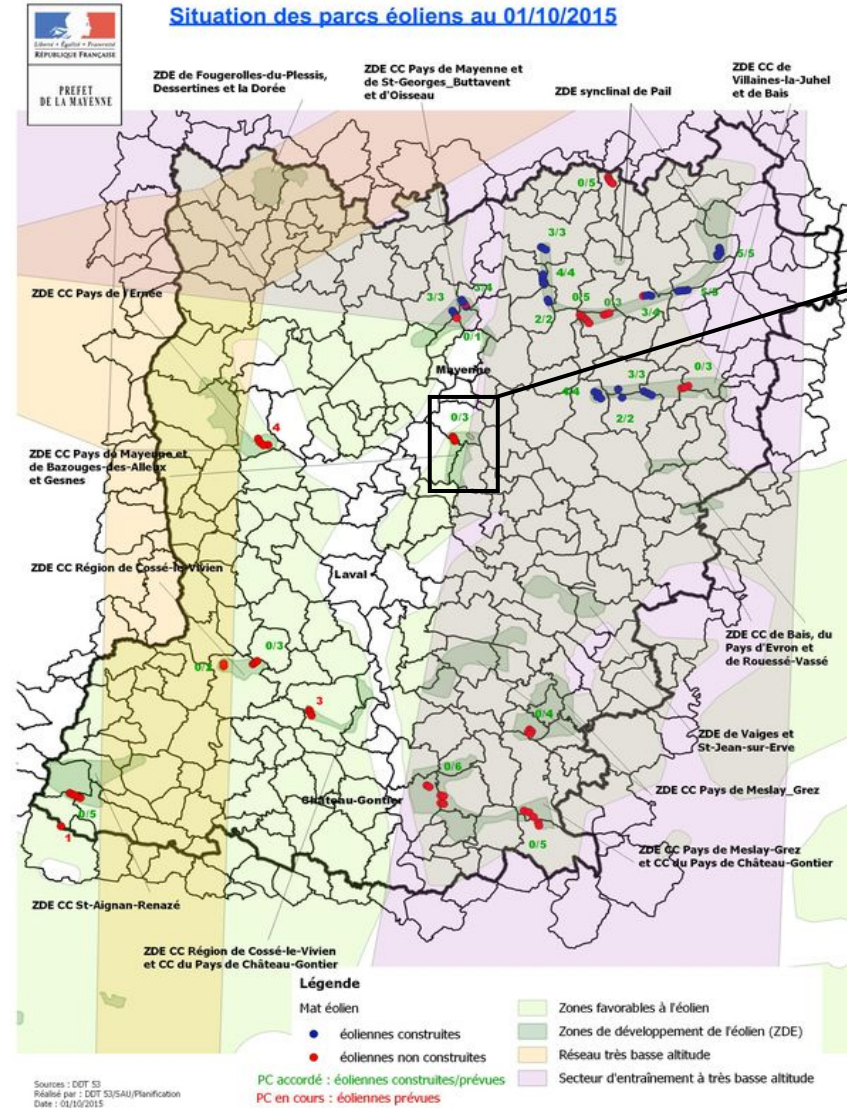
En termes de potentiel, la rose des vents ci-dessous permet d'apprécier la direction des vents dominants. Dans le cas présent, les données sont issues de la station d'Entrammes (au Sud de Laval) pour la période 1994-2003.

Il ressort la récurrence des vents d'orientation Sud-Ouest dominants en fréquence et en intensité. L'influence de l'Atlantique est prépondérante par rapport à la Manche. Ces vents, doux et humides, résultent de l'influence

océanique et sont le plus souvent liés à une situation dépressionnaire sur l'ouest de l'Europe et sur le proche Atlantique.

Les vents du Nord sont beaucoup plus faibles et moins fréquents. Les vents d'Est et Sud-Est sont plus rares. Le nombre de jours avec des rafales supérieures à 60 kilomètres par heure n'est que de 34 à Laval, et en moyenne le vent ne dépasse les 100 km/h qu'une seule fois par an.

Carte de la préfecture de la Mayenne concernant les projets de parcs éoliens



3. Un vaste plateau creusé par la Mayenne et ses affluents

Sources : Pays de Mayenne ; <http://fr-fr.topographic-map.com/>



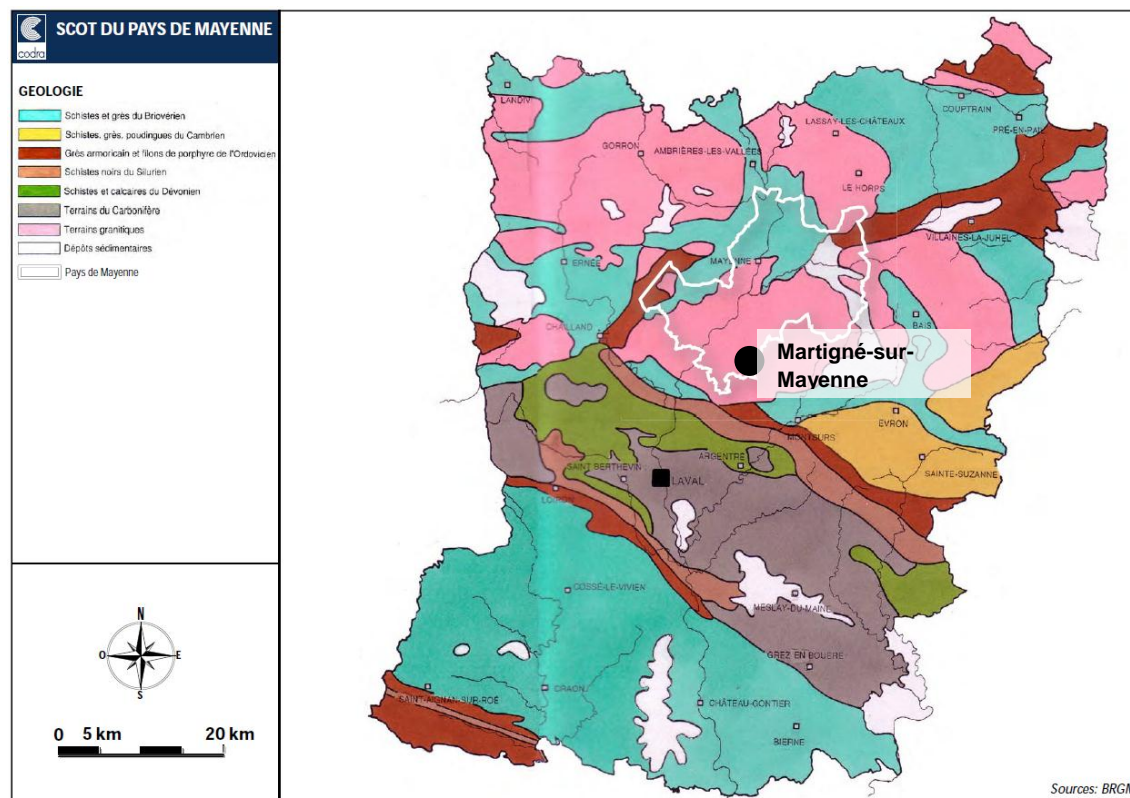
Le plateau de Martigné-sur-Mayenne ; photos Mairie

Le relief communal est marqué par la présence d'un vaste plateau entourant le bourg situé à l'Est et s'étendant au Nord à une altitude comprise entre 130 et 165 m d'altitude. Ce plateau est ainsi érodé par différents cours d'eau que sont La Mayenne, La Guyardière, Le Renouard et le ruisseau de Motte pour les plus importants. Ce découpage positionne le bourg de Martigné entre deux lignes de crête. L'une située à l'est du bourg et suivant la vallée du ruisseau de la Guyardière, l'autre à l'Est longeant parallèlement le tracé de la N162. Depuis ce secteur, le relief décline ensuite vers la rivière de Mayenne.

On compte également un grand nombre de ruisseaux temporaires qui participent de la géomorphologie du site. Aux extrémités de ce plateau des ondulations sont ainsi nettement visibles. Elles correspondent aux vallées des différents ruisseaux. Sur ces secteurs les variations d'altitudes révèlent un paysage collinaire. Cette variation entre planéité et ondulation met en exergue de nombreux points de vues et nombreuses vue panoramiques sur le territoire communal.

4. Un sol à dominante granitique

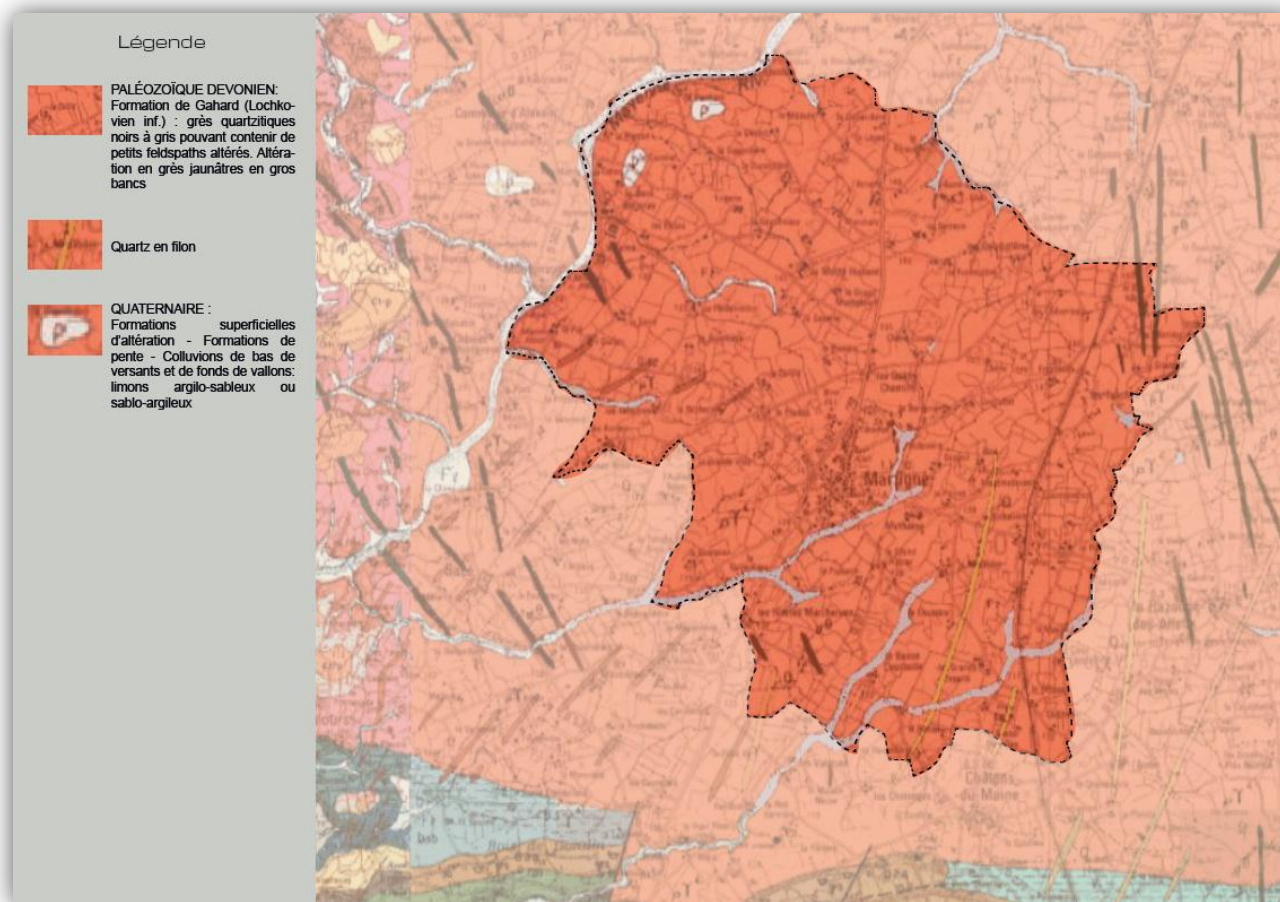
Sources : <http://infoterre.brgm.fr/> ; Scot du Pays de Mayenne



Carte géologique du SCot du pays de haute Mayenne

La géologie du Pays de Mayenne peut être caractérisée comme une imbrication de plusieurs roches imperméables (granites et schistes). Ainsi, le relief de cette région de schistes et grès est vallonné ou accidenté, parcouru de petits cours d'eau. Le paysage est celui d'une forêt ou d'un bocage. A Martigné-sur-Mayenne, les terrains granitiques forment des buttes faiblement arrondies, parcourues par un réseau de cours d'eau très ramifié et constituant des vallons étroits. Les affleurements de la roche sont visibles sur des sommets. L'ensemble des points bas de la commune est d'autant plus marqué par l'hydromorphie que le substratum géologique se compose de roches imperméables. Les écoulements se concentrent dans les dépressions ou l'eau apparaît ainsi facilement accessible.

De la géologie dépend également le potentiel géothermique de production d'énergie. L'énergie, captée par les Pompes à Chaleur (PAC) sous forme de chaleur, est utilisée pour alimenter les systèmes de chauffage, et, dans les cas les plus favorables, produire de l'électricité. Une étude plus approfondie est nécessaire pour en déterminer le potentiel sur le territoire communal. Plusieurs communes de Mayenne Communauté ont réalisé des projets en lien avec la géothermie. **En outre, dans le cadre de l'extension de l'école Galilée de la commune, le potentiel avait été étudié pour un chauffage alimenté en énergie géothermique.** L'étude réalisée a cependant montré de trop fortes contraintes avec la réalisation d'au moins 32 puits pour une alimentation suffisante.



Carte géologique de Martigné-sur-Mayenne

5. Un territoire marqué par un potentiel hydrogéologique intéressant

Source : <http://infoterre.brgm.fr/> ; Scot du Pays de Mayenne

Le bassin versant de la Mayenne se situe à l'extrémité Est du massif Armoricaïn. C'est un vaste territoire de 4 352 km² formé par la rivière de la Mayenne et ses affluents (à l'exception de l'Oudon qui fait l'objet d'un autre SAGE) : l'Aisne, la Gourbe, la Vée, l'Égrenne, la Varenne, la Colmont, l'Aron, l'Ernée, la Jouanne, le Vicoin et l'Ouette.

La totalité du bassin repose sur un socle composé de schistes et de granite en opposition aux séries sédimentaires (calcaires et grès) du bassin parisien d'âge secondaire venant border la limite Sud-est du bassin versant.

Ce contexte géologique conditionne la nature des aquifères exploitables et donc les potentialités en eau souterraine sur le bassin versant. Sur ce massif, on distingue deux types d'aquifères (terrain perméable contenant une nappe d'eau souterraine) :

- **les aquifères d'interstices liés à la nature et la perméabilité de la roche** (dans les sables, les grès altérés ou les calcaires).
- **les aquifères de fissures et fracturation** : l'eau circule dans les fractures non argilisées de la roche et d'autant mieux que le réseau de fractures est interconnecté et étendu. Ils représentent la plus grande part des réserves d'eaux souterraines exploitables du bassin versant.

La commune de Martigné appartient dans son ensemble au bassin versant de la mayenne.

Carte du bassin versant de la Mayenne



En ce qui concerne le potentiel hydrogéologique, la commune est située sur le secteur hydrogéologique Centre-Nord, caractérisé par des granites et cornéennes. L'existence de nappes dans ces formations va dépendre de la porosité et de la fissuration du socle et du type et degré d'altération.

Le SAGE approuvé le 10 décembre 2014, met en évidence l'intérêt de ce secteur hydrogéologique. En effet, ce secteur présente un volume exploitable supplémentaire évalué à 2,8 millions de m³/an nécessitant 8 à 25 nouveaux forages. L'association de la nature des roches et de la fracturation a également permis d'identifier les secteurs les plus favorables pour la recherche d'eaux souterraines (bleu et hachuré bleu sur la carte).

A ce titre la commune de Martigné-sur-Mayenne dispose d'un captage d'eau potable sur son territoire : les forages de « l'Aubinière ». Un périmètre de protection réglementaire a été mis en place autour de ces points de captage par arrêté préfectoral en date du 25 septembre 1990. Il a pour objectif la protection des masses d'eaux souterraines.

6. Un réseau hydrographique dense

Source : observatoire de l'eau du Maine et Loire : <http://www.eau-anjou.fr/territoires/les-cours-deau/mayenne/> ; SAGE Mayenne Fédération de pêche de Mayenne : <http://www.fedepeche53.com/> ; Inventaire des zones humides, Mars 2013
Mayenne Tourisme : <http://www.mayenne-tourisme.com/Decouvrez/Vallee-de-la-Mayenne/Ecluses-et-micro-centrales>

L'eau est omniprésente dans le paysage de Martigné-sur-Mayenne. La commune compte la présence de différents ruisseaux parmi lesquels La Guyardière, Le Renouard, le ruisseau de Motte et des Landes apparaissent comme les plus importants après la rivière de Mayenne. Ces cours d'eau sont répartis sur l'ensemble du territoire communal et marque les liens avec les territoires voisins. En effet, la plupart de ces cours d'eau forment des limites administratives : ruisseau de la Loire à l'Est, de la Guyardière, de l'Aunay Roux, de la Grande Boussière.

➤ La Mayenne

Le réseau hydrographique de la commune est marqué par la présence de la Mayenne, rivière d'une longueur totale de 195 km, qui traverse le département du Nord au Sud. Elle assure d'ailleurs la limite Ouest de la commune sur 4 km.

La Mayenne prend sa source sous le sommet du mont des Avaloirs au lieu-dit « la Noë Foumagère », environ 15 kilomètres à l'ouest d'Alençon, dans l'Orne sur le territoire de la commune de La Lacelle. Elle rejoint la Sarthe, avec laquelle elle forme la Maine, au Nord d'Angers, en Maine-et-Loire.

Cette rivière est tronçonnée par de nombreux barrages et écluses, ses berges sont parfois artificialisées et la végétation de bordure équilibrée. Un soutien d'étiage a été réalisé avec le barrage de St-Fraimbault (Mayenne). La Mayenne est également ponctuée de 24 barrages hydroélectriques de petite envergure, appelées micro-centrales, dont la plupart sont exploitées par EDF. Ces centrales permettent l'alimentation d'une quarantaine de foyers. **4 d'entre elles sont situées sur la commune de Martigné-sur-Mayenne.** Les centrales sont situées aux barrages de Boussard, du moulin de Corsu, de Bas-Hambert et des Communes (voir la carte du réseau hydrographique). Des passes à poissons au niveau de ces barrages existent, notamment pour les anguilles, et d'autres sont en cours de réalisation.

Sur la commune de Martigné-sur-Mayenne, un site d'activités nautiques est présent. Il s'agit d'une halte fluviale située sur la route de Montgiroux et tenue par l'association « accueil des plaisanciers ». Sur ce secteur la rivière est assez fréquenté par une navigation de plaisance.

Malgré des précipitations assez abondantes, le régime (pluvial océanique) de la Mayenne est irrégulier à cause de l'imperméabilité des grès, granits et schistes qui forment son bassin. Ainsi, pour un débit moyen de 32,6 m³/s avant la confluence avec l'Oudon, les étiages de la rivière peuvent être très bas (4 m³/s à Laval) et les crues soutenues (200 m³/s dans cette même ville).

La Mayenne présente des fluctuations saisonnières de débit assez importantes, plus marquées que dans les bassins voisins de la Sarthe, de l'Huisne et du Loir, alternant les hautes eaux d'hiver, au débit mensuel moyen de 62 à 90 m³/s de décembre à mars inclus (maximum en janvier), avec des basses eaux d'été de Juin à Octobre, entraînant une baisse du débit moyen mensuel jusqu'au niveau de 7,53 m³ au mois d'août.

La qualité physico-chimique de la Mayenne est suivie depuis 2000 aux points de surveillance au Lion-d'Angers et à Montreuil-Juigné. Les derniers résultats indiquent une qualité moyenne à bonne sauf pour les nitrates dont la qualité reste médiocre.

La Mayenne est classée en tant que cours d'eau de 2^{ème} catégorie dite eau à poissons blancs dominants :(gardons, brèmes, carpes, chevesnes, ablettes, goujons, brochets, sandres, perches, anguilles,...). Ce qui ne veut pas dire qu'elles ne recèlent pas quelques truites.

➤ Ruisseau de la Guyardière

Le paysage communal est également fortement marqué par la présence du ruisseau de la Guyardière. En outre, le Bourg de Martigné-sur-Mayenne se localise sur le flanc d'un coteau orienté Nord-Est/ Sud-Ouest qui domine le vallon où coule ce ruisseau. Il marque en définitive la limite ouest du bourg. Le ruisseau prend sa source sur la commune au lieu-dit du Chêne Coudé à 155m d'altitude. Il parcourt ainsi près de 10km, traverse la commune de Martigné puis de Sacé avant de se jeter dans la Mayenne.



Le ruisseau de la Guyardière ; photo Mairie



La Mayenne ; photo Mairie



➤ Les plans d'eaux et zones humides

Sur le territoire de Martigné, le réseau hydrographique est complété par la présence de plans d'eau et de zones humides. La commune répertorie ainsi une quinzaine de plans d'eau privés, dont 2 seraient supérieurs à 1ha, sur les lieux dit de la Rouerie et des Touches. La commune est quant à elle propriétaire de plan d'eau sur les lieux dits de l'Aubinière et du Centre-sportif de respectivement 0,75 et 0,15 ha.

En 2013, un inventaire des zones humides fonctionnelles a également été réalisé sur le territoire communal par le cabinet EFétude. L'objectif principal de ce projet a été celui d'assurer la préservation de la qualité des milieux humides conformément aux orientations définies par le SAGE Mayenne.

Cette préservation passait par l'amélioration de la connaissance de la localisation des zones humides à l'échelle du territoire communal. L'étude consiste en un inventaire des zones humides préalablement localisées par la DREAL et s'appuyant sur les guides méthodologiques édités par la CLE (Commission Locale de l'Eau). Elle caractérise et cartographie les zones humides, puis les intègre dans un Système d'Informations Géographiques.

Comme explicité dans les chapitres précédents, la commune de Martigné-sur-Mayenne repose sur un sol majoritairement granitique par conséquent très peu perméable. Dans ce contexte géologique, les zones humides se développent le long des cours d'eau dans des matériaux

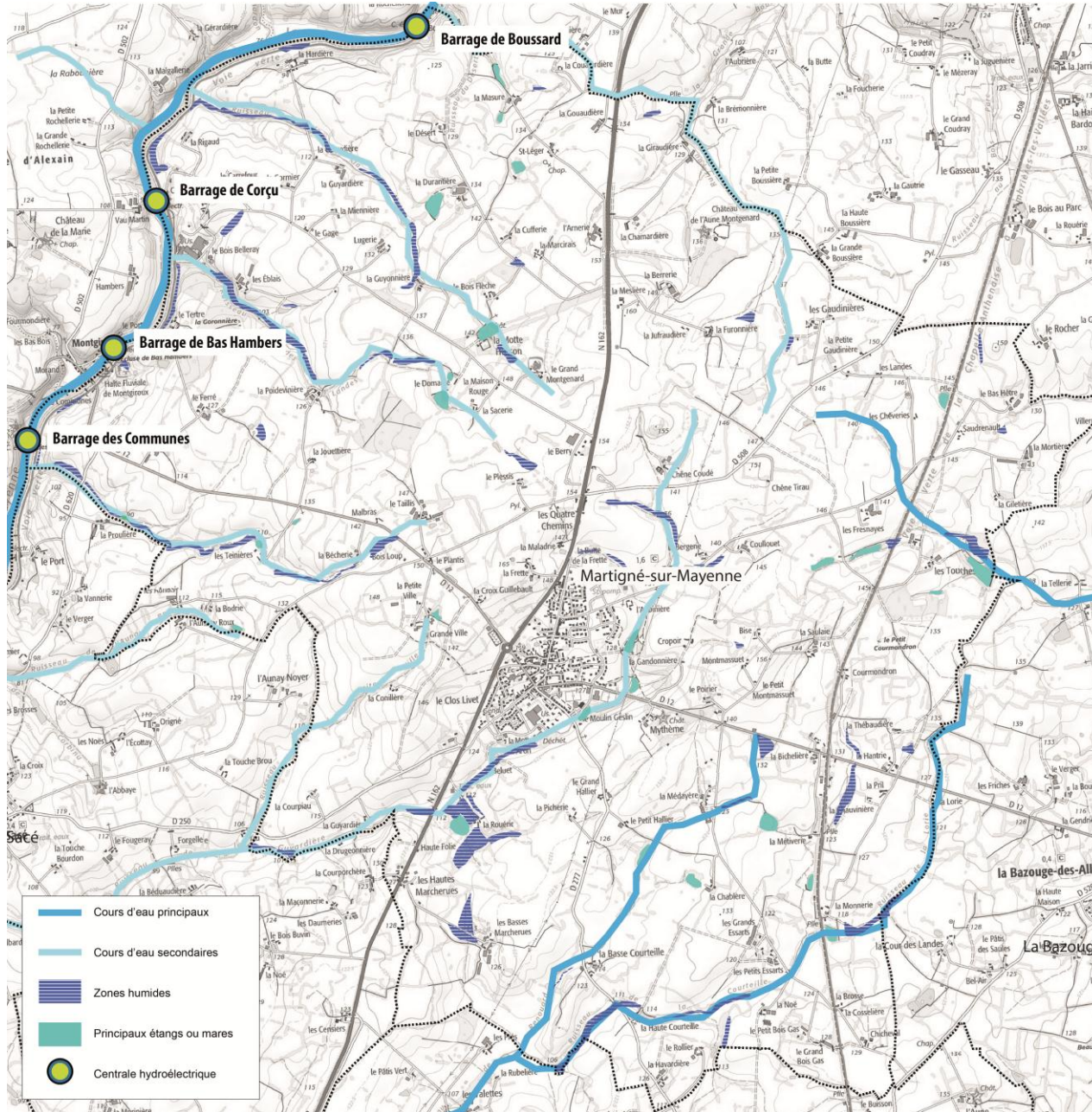
d'origine colluvio-alluviale pour les petits cours d'eau. Elles peuvent également être localisée sur le plateau à cause d'un horizon argileux (perméable) ou à condition que le placage limoneux soit moins important et que la roche sous-jacente soit faiblement altérée.

Cette étude conclut que sur la commune, les zones humides fonctionnelles représente une superficie totale de 54 ha, correspondant à près de 1,7% de la superficie du territoire (3161 ha) et se scindent en 4 typologies de zones :

Typologie SAGE Mayenne	Surface des ZH (en ha)	% des ZH
Mare, ceinture de plan d'eau ou queue d'étang	1,3	2,4%
Zone humide boisée	11,0	20%
Zone humide de bas fond	2,1	4%
Zone humide en bordure de cours d'eau	39,7	73%
TOTAL	54,0	100%

Au sein de ces 54 hectares de zones humides, 7 habitats distincts ont été référencés.

Habitat du Code Corine	Surface (en ha)
forets mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves	3,28
formations riveraines de saules	0,72
plantation de peupliers	6,76
prairies à jonc acutiflore	1
prairies humides améliorées	23,93
prairies humides atlantiques et subatlantiques	18,15
saussaies marécageuses	0,21
TOTAL	54



Ecluse et barrage de Corsu



Ecluse et barrage de Bousard



Ecluse et barrage des communes



Ecluse et barrage de Bas Hambers

Réseau hydrographique et zones humides à Martigné-sur-Mayenne

Enjeux :

- ***Le besoin de prise en compte de la situation topographique et climatique locale pour adapter les projets aux contraintes territoriales (vents, ombres, relief)***
- ***L'utilisation du potentiel de la commune en matière de production d'énergie renouvelable : Énergie éolienne, énergie hydroélectrique et énergie bois***
- ***Le maintien et le renforcement de la protection des ressources en eau : Nappe phréatique utilisée en AEP, zones humides, réseau hydrographique de surface et de tête de bassin sensible à la pollution***

B. Milieux naturel et biodiversité

1. Un patrimoine naturel ordinaire en lien avec des grands réservoirs de biodiversités présents sur les territoires limitrophes

Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
Diagnostic Bocager du CPIE Mayenne / Bas-Maine



Ecluse sur la Mayenne

Le département de la Mayenne est concerné par 8 sites Natura 2000 dont 7 Zones Spéciales de Conservation (Directive Habitat) et 1 Zone de Protection Spéciale (Directive oiseaux). Ces sites représentent une surface globale de 21 000 ha soit près de 4% de la surface du Département.

Malgré la présence d'un patrimoine naturel et paysager de qualité, la commune de Martigné sur Mayenne n'est recouverte par aucun périmètre de protection réglementaire (Natura 2000, arrêté de biotope, réserve naturelle, Zone de Protection Spéciale,...) ni aucun inventaire ZNIEF.

On notera cependant la présence d'une Zones Spéciales de Conservation sur la commune de La Bazouge-des-Alleux, de Gesnes et de Montsûrs, de deux ZNIEFF de types 1 sur les communes de Sacé, Montflours et Chalon du Maine et des ZNIEFF de type 2 sur les communes de La Bazouge-des-Alleux et Montsûrs.

➤ Natura 2000

La Directive Habitats-faune-flore 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concerne la conservation des habitats naturels ainsi que celle de la faune (hormis les oiseaux) et de la flore sauvage, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. La Directive Habitats rend obligatoire pour les Etats membres la préservation des habitats naturels et des espèces qualifiés d'intérêt communautaire.

Pour cela, chaque pays définit une liste des propositions de sites intérêt communautaire (SIC) et la transmet à la commission européenne. La définition des SIC est en partie basée sur des inventaires scientifiques et dépend de l'approbation des préfets. La commission européenne arrête une liste de ces sites de façon globale par région biogéographique. Ils sont classés en Sites d'Importance Communautaire (SIC).

Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels en application de la Directive Habitats.

La ZSC FR5202007 « Bocage de Montsûrs à la Forêt de Sillé-Le-Guillaume » est une Zones Spéciales de Conservation, elle est située à environ 7km de la commune de Martigné-sur-Mayenne, mais constitue l'un des principaux réservoirs de biodiversité du territoire. Ce site Natura 2000 recouvre une superficie de 10 260 ha sur 18 communes.

Le Document d'Objectif (DOCOB) a été approuvé en le 24 juillet 2009. Ce document, en plus de faire un état des lieux précis de l'Etat Initial du site, en définit les principales orientations de gestion et de conservation, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats ou des espèces ayant justifié sa désignation.

Ce vaste site a été désigné en 2007 en raison de l'existence de prairies et de haies bocagères accueillant des espèces d'intérêt communautaires. La densité et la qualité du linéaire de haies accompagné de prairies, a permis d'identifier trois espèces particulièrement déterminantes : Le Pique prune *Osmoderma eremita* (espèce classée vulnérable sur la liste rouge de l'IUCN - Union internationale pour la conservation de la nature), Le Lucane cerf-volant, *Lucanus cervus* (quasi-menacé (NT) sur liste rouge de l'IUCN 2010), Le Grand capricorne, *Cerambyx cerdo* (quasi-menacé (NT) sur liste rouge de l'IUCN en 2010).



Le pique-prune



la lucarne cerf-volant



le grand capricorne

La conservation et la préservation de ces espèces au sein du site Natura 2000 va de pair avec la protection des haies et la valorisation du paysage bocager. Le Pique prune insecte saproxylophage niche plus particulièrement au sein des bocages denses. Le site Natura 2000 « Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume » permet ainsi la protection des zones bocagères denses identifiées comme l'habitat principal de ces espèces. En outre, le linéaire bocager et la présence d'arbres têtards participent de la qualité écologique du site. Ces arbres représentent en effet les principaux habitats des espèces précédemment présentées. L'arbre dit « têtard » est un arbre qui subit régulièrement un étêtage. Ces tailles provoquent un renflement du tronc qui lui donnent cet aspect bizarre. Les branches repoussent tel un taillis surélevé à l'abri de la dent du bétail. Ils se taillent tous les 25 ans en moyenne.

➤ Les ZNIEFF

Les zones naturelles présentant un intérêt qui repose, soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces végétales et/ou animales menacées, sont recensées dans un inventaire local et régional aussi exhaustif que possible. Cet inventaire est établi par les Services de l'Etat. Il s'agit des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), classées en deux types :

Type 1 : secteurs délimités, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable

Type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Les inventaires ZNIEFF ont fait l'objet de deux phases. La première phase, dit inventaire de 1ère Génération, a eu lieu de 1982 à 1993. Puis à partir de 1994, une phase de modernisation de l'inventaire ZNIEFF, dit inventaire de 2ème génération, est lancée, avec une méthode modernisée et affinée, sous l'impulsion notamment du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). La notion d'« espèce déterminante » joue désormais un rôle majeur dans la nouvelle caractérisation des ZNIEFF, réalisée en croisant sur des bases scientifiques et biogéographiques, des critères de rareté, de menace, de statut de protection, d'autochtonie et d'endémisme. Cette nouvelle méthode de délimitation des périmètres a été affinée pour être « explicite et incontestable ».

L'inventaire ZNIEFF était avant tout un instrument de connaissance. Il n'était pas prévu pour être opposable, mais la jurisprudence en a fait un référentiel reconnu et utilisé devant les tribunaux.

Il n'y a pas de ZNIEFF recensée sur la commune de Martigné-sur-Mayenne. En revanche, des ZNIEFF sont présentes sur les territoires voisins et sont ainsi toutes proches de la commune. Elles sont détaillées ci-après.

ZNIEFF N°520005897 Forêt de Bourgon

Il s'agit d'un massif forestier de 1 425 ha établi sur un massif granitique dit de "Deux-Evailles". Sur ces terrains acides, une chênaie hêtraie acidiphile se développe surtout sur la partie centrale du massif. Par endroits, de belles stations de hêtres à sous-bois de houx se développent. Les talwegs empruntés par les ruisseaux sont souvent colonisés par des sphaignes. L'Osmonde royale est également présente le long de ces ruisseaux. Au printemps, une très belle végétation de sous-bois à Muguet et petite Pervenche fleurit la forêt. Le Muguet est sur la liste rouge du massif armoricain.

Ce site présente également un intérêt ornithologique : nidification de plusieurs espèces peu communes en Mayenne (Autour des palombes, Busard St Martin, Torcol fourmilier, Pic mar). Parmi ces espèces, 3 sont dans la liste rouge des Pays de la Loire.



Forêt de Bourgon

ZNIEFF N°520016250 Bocage à pique-prune de Montsûrs, à la forêt de Sillé-le-Guillaume

Il s'agit d'un espace bocager au sein duquel le maillage de haies apparaît particulièrement dense et bien connecté, avec quelques haies sur talus, présentant de nombreux vieux arbres offrant des cavités favorables à la présence de nombreuses espèces cavernicoles, en particulier de macro-coléoptères sapro-xylophages comme le Pique-Prune. Ce secteur est en parti recouvert par le périmètre réglementaire de la ZSC FR5202007 « Bocage de Montsûrs à la Forêt de Sillé-Le-Guillaume ».



Bocage et forêt de Sillé-le-Guillaume



Carrière et Bois de Gondin

ZNIEFF N°520005794 Bois de Gondin et carrière

Cet ensemble naturel comprend un petit massif forestier à essences mixtes ainsi qu'une ancienne carrière de grès armoricain. C'est un lieu de reproduction pour les oiseaux.

ZNIEFF N°520005800 Bois et étang de Gesse

Cet espace se distingue par la présence d'un petit massif forestier cerné de plans d'eau favorables au développement d'une végétation aquatique. Ce site est propice au stationnement hivernal des canards et à la reproduction de certains d'entre eux.

L'imbrication des différents milieux naturels (bois, plans d'eau, prairies naturelles) favorise la présence d'insectes caractéristiques tels que les libellules.



Etang de Gesse

2. Un lien tissé principalement par l'intermédiaire du bocage et du réseau hydrographique

➤ Des milieux « naturels » partagés entre prairies, bocages et vergers

A l'image du Département, la commune de Martigné-sur-Mayenne dispose de peu d'espaces de boisement significatifs. Les boisements représentent 67,7 hectares de surface soit près de 2% de la superficie communale. Cinq boisements de petites tailles sont identifiables sur le territoire :

- Le boisement du lieu-dit de la motte Husson
- Le boisement du Domaine du Château de l'Aune Montgenard
- Le boisement du Domaine du Château de Mythème
- Le boisement du lieu-dit des Touches
- Les alignements du Château de la motte Husson

Les boisements accompagnent également les cours d'eau du territoire sous la forme de ripisylves relativement denses. En outre, les prairies et les espaces cultivés occupent en grande majorité les espaces non urbanisés de la commune. Cela ne signifie cependant pas que l'arbre est absent du paysage communal, bien au contraire.

A Martigné-sur-Mayenne, la présence de l'arbre est visible sur l'ensemble du paysage communal par l'intermédiaire de la haie bocagère qui apparaît comme une entité paysagère particulièrement identitaire à l'échelle même du Département. A l'origine le bocage constitue un mode d'organisation de l'espace rural en lien avec l'agriculture. Les haies servent de délimitation parcellaire, de clôture pour le bétail, de moyen de protection des cultures contre les intempéries.

Le Scot approuvé en 2008 préconisait déjà « l'identification, la préservation, et la valorisation de la structure bocagère ». En 2012, suite à ces recommandations la Communauté de Communes du Pays de Mayenne a souhaité réaliser un inventaire sur l'ensemble du territoire communautaire. A Martigné-sur-Mayenne, un inventaire exhaustif des haies a donc été réalisé en 2014.

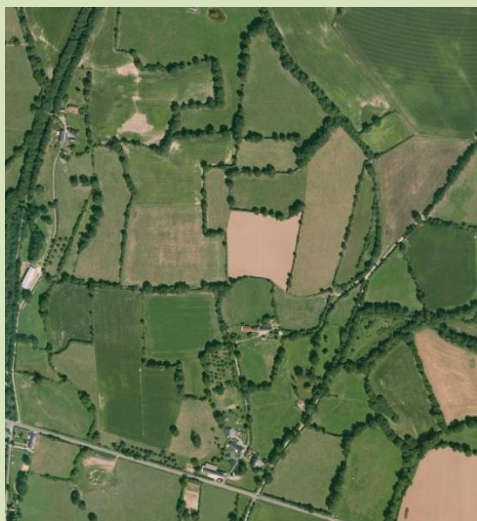
En plus d'assurer un rôle paysager particulièrement fort sur le territoire, le bocage assure des fonctions :

- Agronomiques et agricole : lorsqu'elles sont bien localisées, connectées et de longueur intéressante, les haies jouent un rôle anti-érosifs et permettent de le maintien des terres riches au sein des parcelles cultivées. La haie permet également de fixer et de stocker en profondeur les carbonnes et autres particules utiles aux cultures. Le bocage permet enfin d'améliorer le confort du bétail et des cultures en les protégeant du vent et du soleil, et offre une multitude de niches écologiques pour les auxiliaires de cultures.

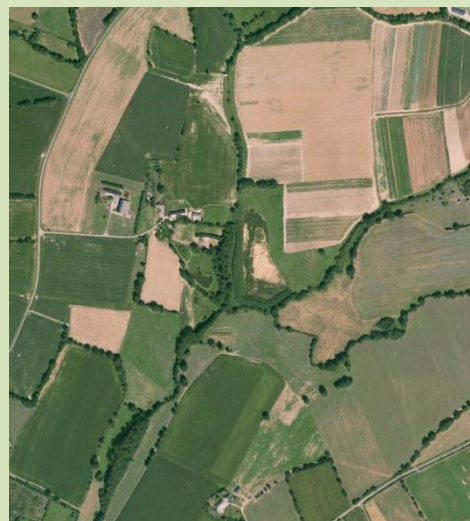
- Hydraulique : les haies accompagnées de talus et perpendiculaires à la pente ralentissent le ruissellement et limitent l'érosion des sols. Les haies constituent des « zones tampons » faisant office de réserve. Elles permettent ainsi de contrôler directement le débit des rivières. Les ripisylves, haies situées en bordure de cours d'eau, aident à la filtration des substances polluantes et retiennent une partie des pesticides.
- Biodiversité et corridors écologiques : le bocage constitue enfin un espace de refuge, d'alimentation, de reproduction et de circulation pour les espèces animales. Elles jouent un rôle crucial en tant que corridors écologiques et sont une des composantes des trames vertes et bleue du territoire.

Synthèse de l'étude Bocage

Sur la commune de Martigné-sur-Mayenne, le bocage apparaît relativement hétérogène. La grande majorité du maillage bocager est dense et jointif, tandis que certaines zones apparaissent plus ouvertes avec un écart plus important entre les haies.



Maillage bocager dense /



Maillage bocager plus distendu

Le maillage bocager représente un linéaire de 208 km. La longueur moyenne des haies est de 206 m et la hauteur moyenne atteint 8 m. Cette hauteur permet d'affirmer qu'il existe un équilibre stable entre les arbres de hauts jets et les arbustes qui forment la strate végétale basse.

La commune est située sur le secteur hydrogéologique caractérisé par la présence de granites. Sur ce socle les sols sont acides à neutre avec un caractère particulièrement drainant. Les essences caractéristiques de ces sols sont le Chêne, le Frêne, le Hêtre, l'Aubépine, le Noisetier, le

Sureau, l'Aulne, le Charme etc. Les haies sont majoritairement composées d'arbres et d'arbustes de manière équilibrée (23% des haies). L'inventaire met cependant en évidence la présence de haies lisières et relictuelles qui représentent 11% du linéaire communal. Sur ces haies l'enjeu est particulièrement important puisque l'inventaire indique qu'elles pourraient disparaître en cas de manque d'entretien.

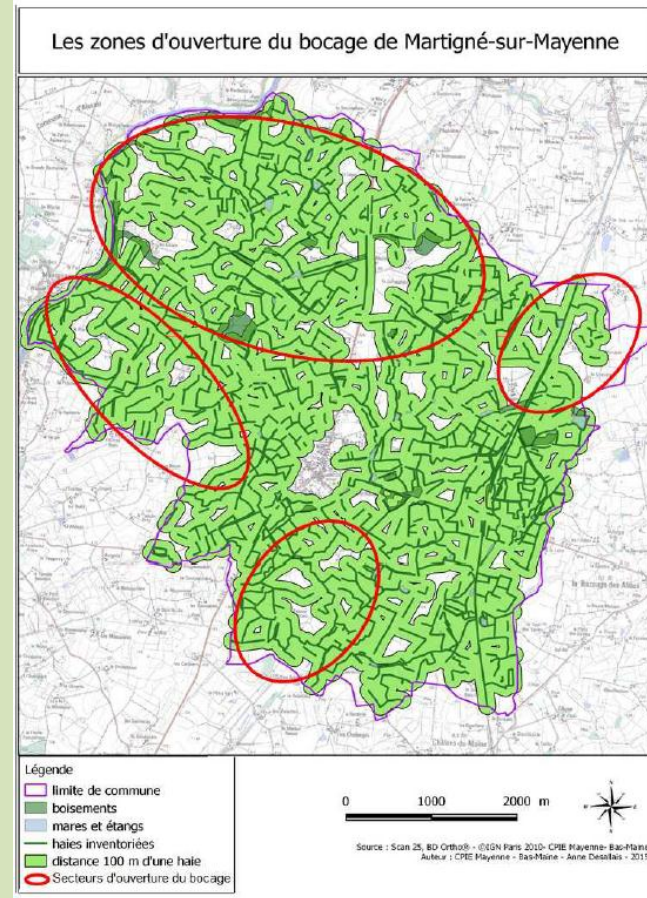
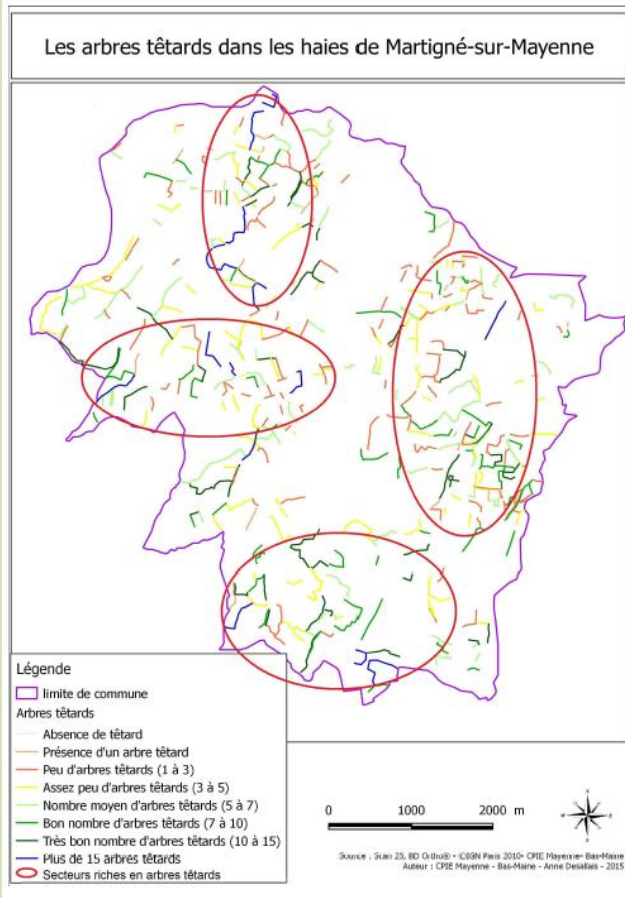
Classiquement les haies traditionnelles de la région disposent de talus et de fossés. Sur Martigné-sur-Mayenne 55% des haies disposent d'un talus fonctionnel. La quantité d'arbres têtards est évaluée à 2 460 individus. Ainsi sur les 208 km de haies, 100 km possèdent des arbres têtards soit presque de 50% du linéaire. Concernant ces arbres une cartographie identifiant les zones où ils sont le plus présents a été réalisée. La donnée est particulièrement importante à prendre en compte car ces arbres sont des milieux hébergeant une faune particulièrement rare et typiquement liée au bocage. C'est d'ailleurs cette faune rare que l'on retrouve au sein de la zone Natura 2000, ZSC FR5202007 « Bocage de Montsûrs à la Forêt de Sillé-Le-Guillaume »



Haies visibles à Martigné-sur-Mayenne

Ces haies de par la présence de ces arbres têtards représentent des points nodaux de biodiversité dont il s'agit de préserver le lien avec les réservoirs de biodiversité que représente notamment la ZSC FR5202007 « Bocage de Montsûrs à la Forêt de Sillé-Le-Guillaume ». ces espaces devront faire partie intégrante de la trame verte locale. La valorisation des haies caractérisées en tant que « haies corridors » et la prise en compte des zones d'ouvertures du bocage participent également de cette préservation.

Le diagnostic conclut enfin sur une carte de localisation de secteurs d'enjeux au sein desquelles le bocage pourraient être renforcé au regard des rôles qu'il assure.



Carte issues du Diagnostic bocager réalisé par le CPIE Mayenne-Bas-Maine

La présence de l'arbre est également perceptible grâce à la présence de quelques vergers sur le territoire communal. Ces vergers occupent principalement des prés de fauches ou de pâture. Plus nombreux dans les années 1970, ces espaces ont eu tendance à disparaître. Les vergers relictuels témoignent d'une part du passé agricole de la commune, puisqu'il s'agit essentiellement de vergers de pommiers et de poiriers.



Photo aérienne de 1967



/ Verger relictuel dans le bourg 2015

➤ *Point sur le potentiel « énergie bois »*

Le diagnostic bocager réalisé par le CPIE aborde la question de l'énergie biomasse disponible grâce à un tableau réalisé par la FD-Cuma. Il permet d'estimer le potentiel en fonction de la typologie de la haie, de son âge et de son entretien. L'étude estime ainsi que 63 253 m³ de bois pourraient être mobilisés en tant que bois de chauffage.

Pour avoir l'équivalence en fioul, il faut éliminer les arbres résineux qui représentent 1 300 mètres linéaires de haies. Le volume mobilisable est alors estimé à 62 660m³ soit 131 568 MAP (m³ apparent de plaquettes). Sachant que 1 MAP équivaut à 85L de fuel, le potentiel sur Martigné-sur-Mayenne s'élève à 11 183 280 L. Ce résultat pourrait permettre d'alimenter 120 chaudières de 30kw qui consommeraient 40 m³ de bois par an.

Il faut également souligner qu'il existe une organisation intercommunale de la filière bois à l'échelle du Pays de Mayenne. En outre, la SCIC Haute Mayenne Bois Energie existe depuis 2008. Les objectifs affichés de cette Société Coopérative d'Intérêts Collectifs sont :

- De regrouper et fédérer l'ensemble des acteurs de la filière
- De valoriser le bois bocager du territoire, tout en favorisant sa préservation
- De mobiliser des bois de diverses filières via un réseau de plateformes

Les communautés de communes du Pays de la Haute Mayenne ont soutenu ce projet et apportent leur soutien financier et technique au développement de ses activités.

Il existe un véritable potentiel à l'échelle du Pays, des projets d'équipements de Mayenne Communauté sont notamment en cours, cas du centre aquatique qui devrait fonctionner avec l'énergie bois. Certains agriculteurs autoalimentent également leur exploitation en énergie bois, dont au moins 1 à Martigné-sur-Mayenne.

➤ Des espaces de cultures ouverts ou la biodiversité apparait plus pauvre



Espace ouvert de cultures ; photo ARCHITOUR

Sur la commune de Martigné-sur-Mayenne, les espaces cultivés occupent principalement le plateau tandis que les versants ondulés des vallées sont occupées par les prairies de pâture.

Ces espaces cultivés constituent des milieux à très faible biodiversité compte tenu des techniques culturales mises en œuvre à leur niveau (labours, amendements, traitements...). La diversité floristique y est limitée à quelques espèces adventices (« mauvaises herbes ») ou en accompagnement des cultures (Coquelicot, Bleuet...). Ces espaces représentent néanmoins des secteurs d'alimentation et de refuge pour certaines espèces animales d'intérêt, comme les oiseaux. A ce titre, quelques espèces d'intérêt cynégétique, telles les perdrix, faisans, lapins et lièvres, peuvent y être rencontrées.

➤ Un réseau hydrographique en lien avec les réservoirs de biodiversités



Carte du réseau hydrographique et des secteurs d'intérêts écologiques proches

Le réseau hydrographique particulièrement dense sur le territoire fait le lien avec les différents sites ZNIEFF et Natura 2000 présents sur les communes limitrophes. Ces espaces permettent ainsi la circulation des espèces d'un site à l'autre.

Ainsi le ruisseau de Renouard se jette dans le ruisseau de Fresne au sein du site ZNIEFF type 1 du Bois de Gondin tandis que le ruisseau de Vieux traverse lui la ZNIEFF type 2 (et site Natura 2000) du Bocage à pique-prune de Montsûrs ainsi que la forêt de Bourgon.

3. Une Trame Verte et Bleue cohérente qu'il s'agit de préserver et de renforcer

La Trame Verte et Bleue (TVB), l'un des engagements phares du Grenelle de l'Environnement, est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau de fonctionnalités écologiques sur le territoire national pour que l'ensemble des espèces faunes/flores puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer...

La Trame Verte et Bleue constitue un outil de préservation de la biodiversité intégrant l'ensemble des autres outils (stratégie de création des aires protégées, parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, Natura 2000, parcs naturels régionaux, plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, etc.)

Celle-ci se structure autour de différents types d'espaces qui forment un réseau d'échanges cohérents. Elle se décompose en réservoirs de biodiversité (ou zones nodales), représentés par des espaces où le biotope apparaît remarquable et où vivent les espèces «dites» patrimoniales (Sélection des zonages déjà connus pour leur intérêt écologique : Natura 2000 ou ZNIEFF etc.), reliés à des espaces de transition (espaces indispensables à la survie des espèces (sites de nourrissage, de reproduction) mais où les niches écologiques apparaissent plus pauvres), par des corridors écologiques (liaisons) nécessaires à la biodiversité de par leurs multiples fonctions vis-à-vis des espèces qui les utilisent.

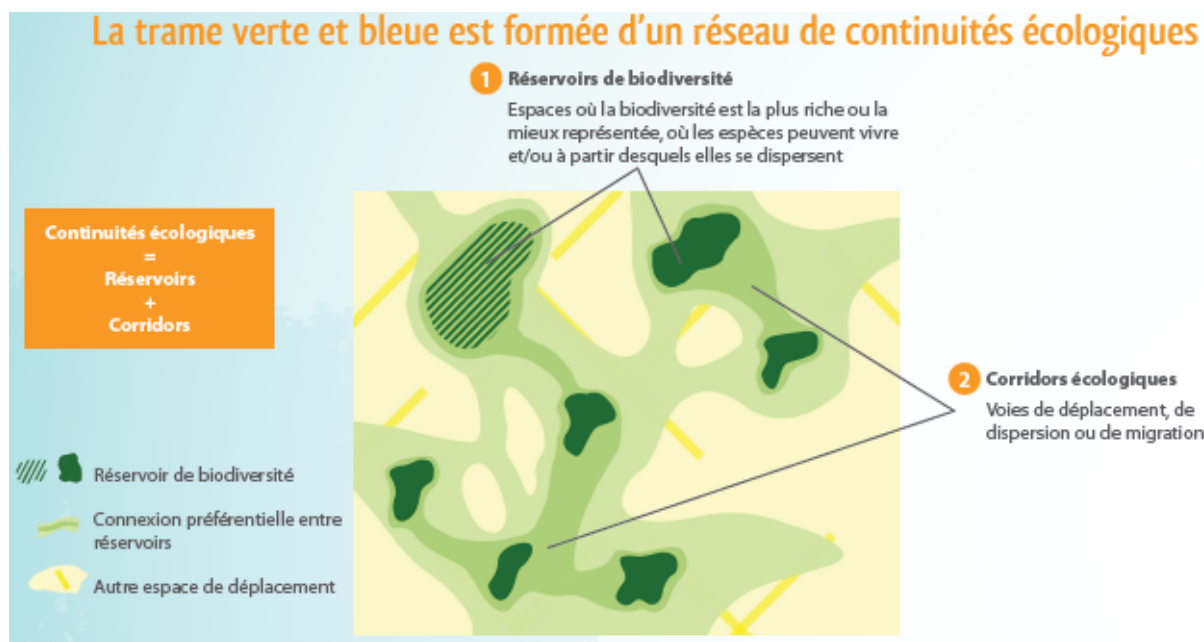
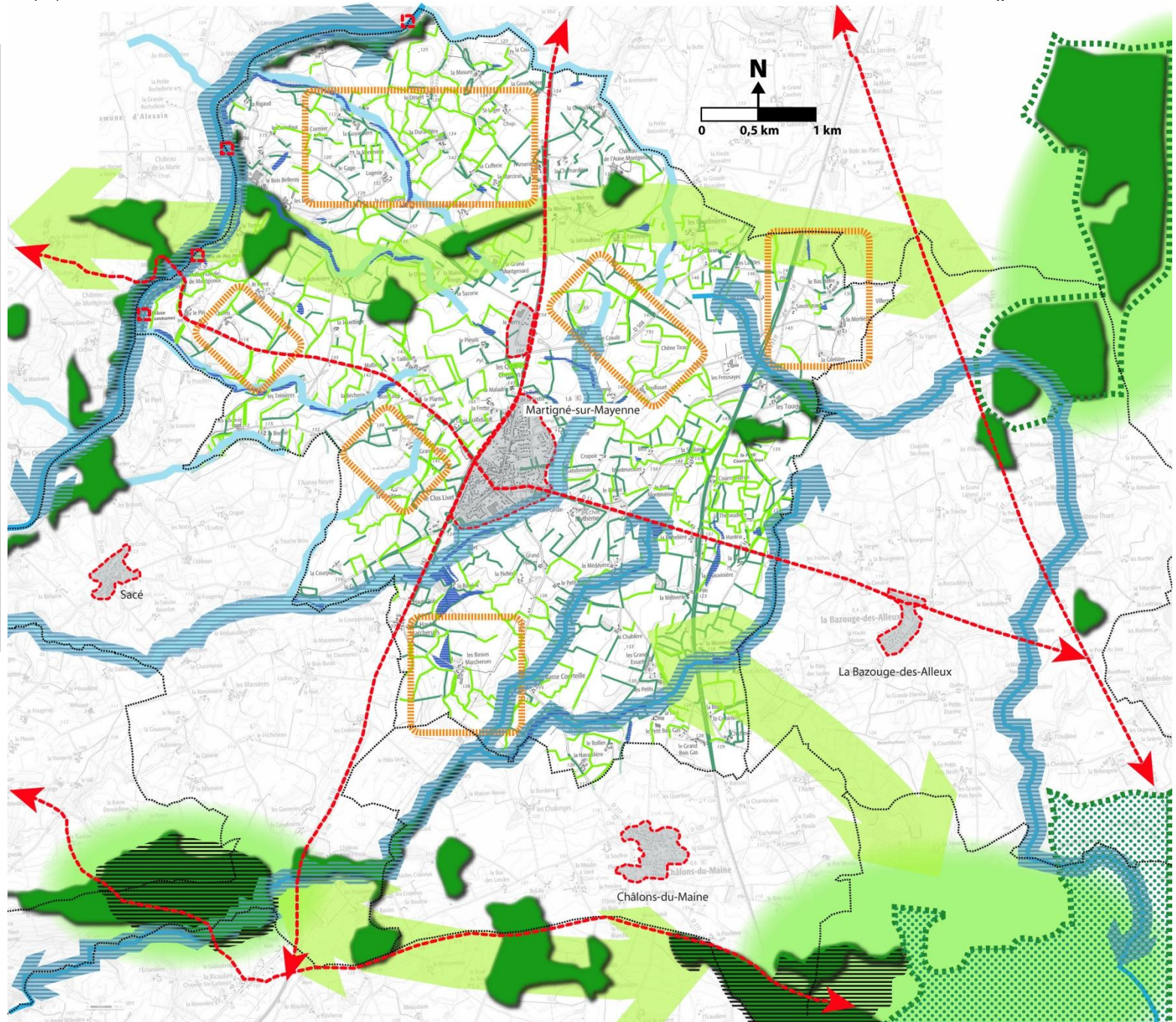


Schéma TVB du Schéma de Cohérence écologique de la Région Bretagne

Sur Martigné-sur-Mayenne il n'y a pas de zone nodale ou réservoir de biodiversité, comme évoqué auparavant ceux-ci se situent sur des communes limitrophes. Le maillage bocager et le réseau hydrographique communal jouent davantage le rôle de corridor écologique, de zone de circulation, en lien avec les réservoirs de biodiversités. Les espaces agricoles ont un rôle d'espaces de transition au sein de cette matrice. Peu d'espaces boisés sont présents, et plusieurs obstacles physiques sont à noter sur le territoire de Martigné-sur-Mayenne, constitués par le réseau routier avec la N162 et la D12, ainsi que par les écluses présentes le long de la Mayenne.



Trames Verte et Bleue à Martigné-sur-Mayenne



Enjeux :

- **La protection des éléments constitutifs de la trame verte et bleues en tant qu'éléments de maintien de la biodiversité** : cours d'eaux, ripisylves, haies, boisements épars, zones humides
- **La prise en compte des obstacles physiques au déplacement des espèces à l'échelle communale** : espaces urbanisés, voies de communications, écluses et barrages hydroélectriques

C. Risques, pollutions et nuisances

1. Un territoire peu soumis aux risques naturels

Sources : Inondation : PAC, SCoT, Atlas des zones inondables ; Retrait gonflement des argiles : <http://infoterre.brgm.fr> ; Préfecture de la Mayenne ; Lignes HT : http://www.notre-planete.info/ecologie/energie/lignes_haute_tension_sante.php

En matière de risques, un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) a été établi en Mayenne et diffusé en 1996 à l'ensemble des acteurs départementaux de la prévention et de la gestion des risques (élus, administrations, associations). Son contenu est en cours d'actualisation. C'est notamment sur cette base qu'ont été identifiés les risques du territoire du Pays de Mayenne.

La commune de Martigné-sur-Mayenne dispose également d'un Dossier Communal Synthétique (DCS). Elle est soumise à différents risques aux aléas relativement faibles : inondations, mouvements de terrain, séisme.

➤ Risques inondations

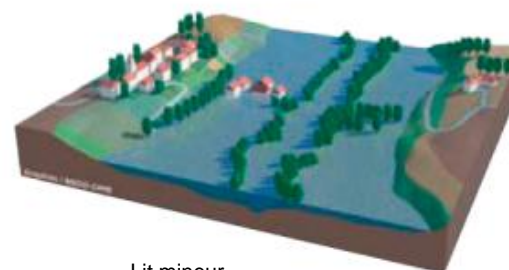
On identifie trois types de risques inondation :

- **inondation par débordement de rivières,**
- **inondation par remontées de nappe phréatique,**
- **inondation par ruissellement ou mise en charge de réseau pluvial.**

L'ampleur de ces inondations est fonction de l'intensité et la durée des précipitations, de la surface et la pente du bassin versant, de la couverture végétale et de la capacité d'absorption du sol, de la présence d'obstacles à la circulation des eaux.



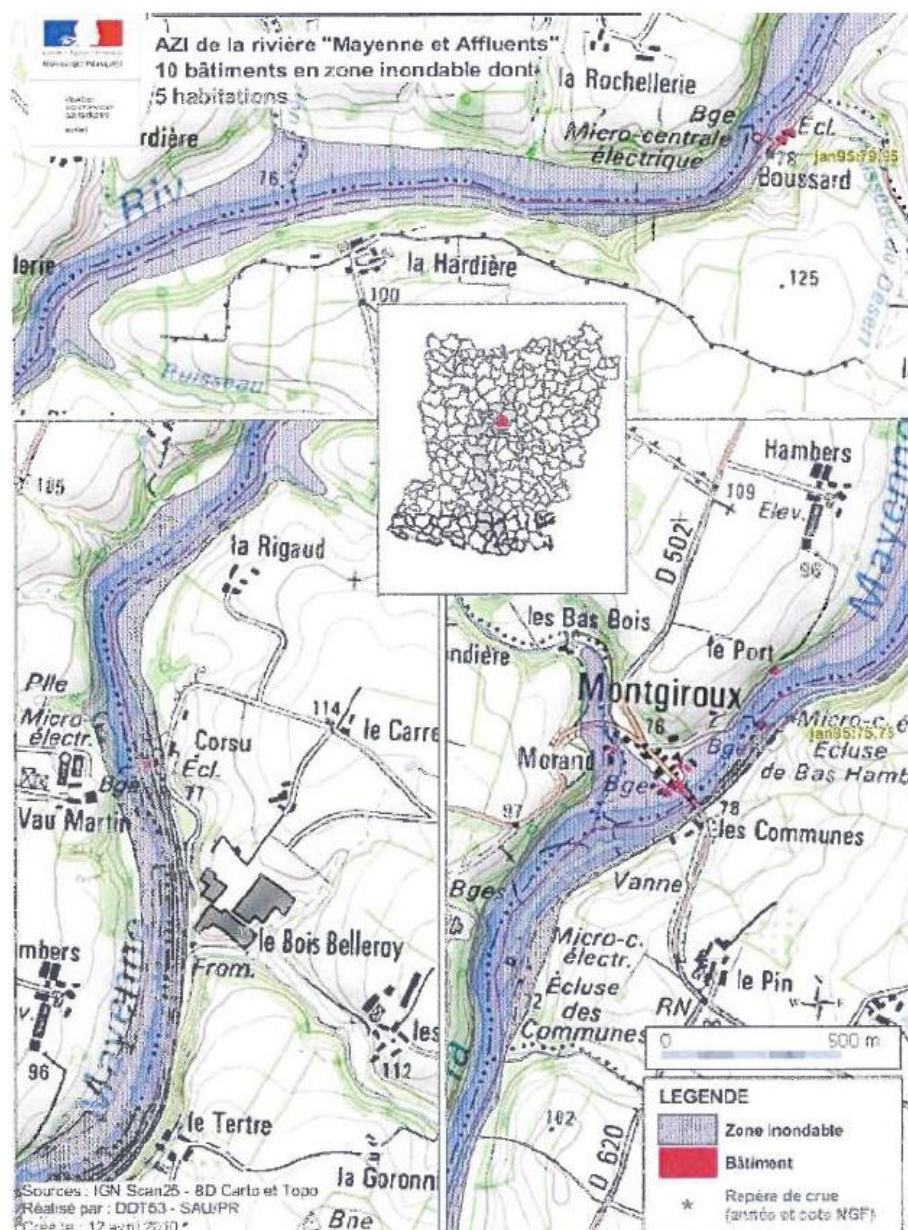
Lit majeur



Lit mineur

Source: Portail de la [Prévention des Risques Majeurs](#)

La commune de Martigné-sur-Mayenne est soumise au risque inondation, engendré par les débordements de la Mayenne. Un atlas des zones inondables (AZI) répertorie les zones inondables sur l'ensemble du bassin versant de la Mayenne. Les dernières inondations par crue de la rivière ont eu lieu en février 2013. Le risque est jugé faible car il ne concerne pas des zones fortement urbanisées, le bourg étant situé à 3 km de la rivière. Seuls une dizaine de bâtiments sont concernés par le risque.



- 4 écluses
- Le bâtiment de la halle nautique, établissement recevant du public
- 3 maisons d'habitation

Les arrêtés de catastrophes naturelles sont très peu nombreux sur le territoire communal

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté ministériel
Inondation et coulée de boue	25/06/2003	25/06/2003	19/10/2003
Inondation, coulée de boue, mouvement de terrain	25/12/1999	25/12/1999	29/12/1999

De violents orages peuvent également provoquer des inondations d'orages, courtes mais importantes du fait d'une saturation du réseau d'évacuation des eaux pluviales. En ce qui concerne le bourg de Martigné-sur-Mayenne, le réseau d'eaux pluviales est de capacité suffisante pour éviter un éventuel engorgement en cas d'intempéries.

➤ Risques sismiques et mouvements de terrains



Identification des aléas liés au retrait-gonflement des sols argileux; source BRGM

La carte présentée ci-dessus est un zoom réalisé sur la carte d'aléas liés au retrait-gonflement des sols argileux réalisée par le BRGM (Bureau en Recherche Géologique et Minières) sur le Département de la Mayenne.

Au sein du département, le risque est assez faible puisque l'aléa varie en fonction de la nature des sols, de faible à a priori nul.

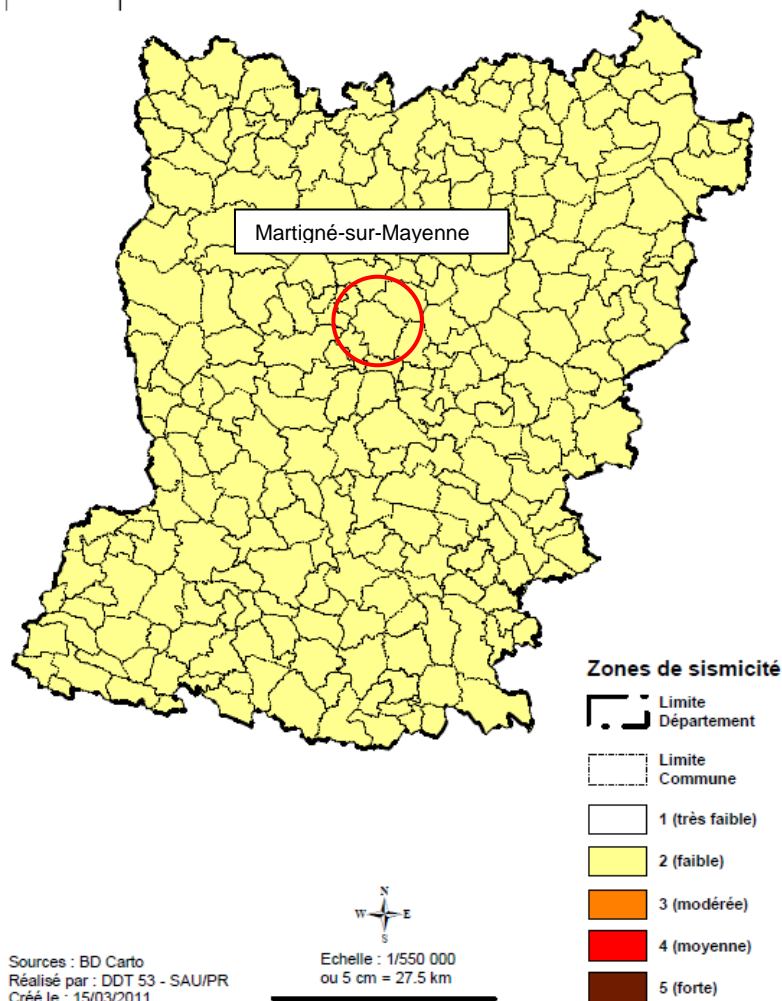
Sur la commune de Martigné-sur-Mayenne, le risque se situe essentiellement au sein des lits des cours d'eau du territoire (cf. carte ci-contre). En plus d'être situé au sein de secteurs non urbanisés l'aléa est classé faible sur l'ensemble du territoire communal.

Ce classement n'implique pas de vigilance particulière vis-à-vis des règles de constructions.



RISQUE SISMIQUE

Zone réglementaire en Mayenne



Carte du risque sismique dans le département de la Mayenne

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. Une nouvelle terminologie, plus simple, est entrée en vigueur le 1er mai 2011.

Actuellement, l'ensemble du département de la Mayenne est concerné par une zone de sismicité 2 (faible).

Les manifestations ressenties sur la Mayenne sont majoritairement provoquées par les nombreuses failles locales orientées Nord-Ouest / Sud-Est qui sillonnent le domaine Sud armoricain. Ces dernières, regroupées autour du synclinorium paléozoïque de Laval et du sillon de Bretagne, sont très anciennes et supportent assez mal les mouvements, même lointains, de l'écorce terrestre. Bien que ces failles soient situées à l'extérieur du département (à l'Ouest et au Sud-Ouest de celui-ci), certains des séismes associés peuvent être perçus en Mayenne.

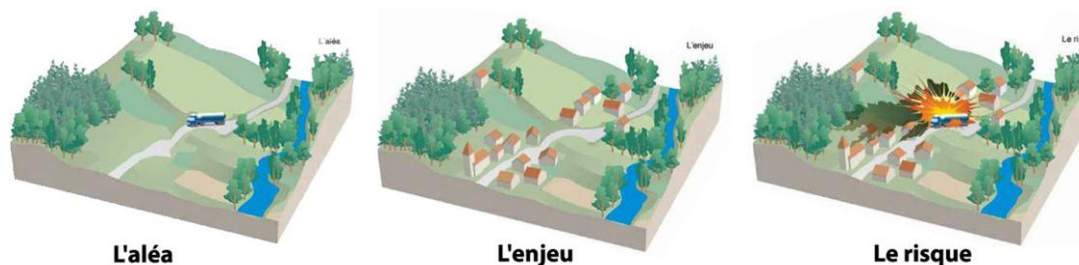
L'ensemble du territoire communal de Martigné-sur-Mayenne est en zone de sismicité faible (zone 2) au regard des décrets 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique et 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français. La commune est donc soumise à un certain nombre de règles de construction définies et imposées pour certains bâtiments.

2. Un risque technologique plus présent

Source : Dicrim préfecture

➤ Transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, ou par canalisation, de matières dangereuses. Il existe alors des risques d'explosion, d'incendie (60% des transports de matières dangereuses concernent des liquides inflammables) ou de dégagement de produits toxiques dans l'atmosphère, l'eau ou le sol...



Source: Portail de la Prévention des Risques Majeurs

Le risque Transport de Matières Dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Trois types d'effets, pouvant être associés, sont répertoriés :

- Une explosion provoquée par le choc subit par la matière transportée lors d'un accident de la route
- Un incendie, souvent le résultat d'un accident après explosion (60% des accidents de TMD concernent des liquides inflammables)
- Un dégagement de nuage toxique provoqué par une fuite ou un accident. Les effets peuvent se propager sur plusieurs kilomètres.

La situation géographique de la Mayenne, entre la région parisienne et la Bretagne, ainsi que les activités propres aux départements font que le transport de matières dangereuses est très fréquent sur les routes mayennaises. Malgré la présence d'un fort maillage routier avec de grands axes de circulation, un accident lors d'un TMD peut se produire sur n'importe quel point du territoire, y compris sur la RN162 au niveau de Martigné-sur-Mayenne. Sa localisation, entre Mayenne et Laval, favorise le passage de TMD.

Plus précisément, le risque concerne la partie Ouest du territoire communal. La RN162 passe devant certaines habitations au niveau des Hautes Marcherues ainsi que devant les habitations situées à l'Ouest du bourg. La préfecture indique qu'il est utile d'informer de manière préventive les habitants dans un rayon de 200m autour de la RN162.

➤ Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Sources : base de données des ICPE du Ministère : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>

La loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumet certaines installations à un régime d'autorisation ou de déclaration.

Sont visées par cette présente loi les installations figurant à la nomenclature des installations classées et « qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments. » (Extrait de l'article L. 511-1 du Code de l'Environnement).

Les installations concernées sont soumises :

- Soit à autorisation si l'installation est susceptible de causer de graves dangers ou inconvénients tels que décrits ci-dessus.
- Soit à déclaration si l'installation ne présente pas de tels dangers et inconvénients.

Sur la commune de Martigné-sur-Mayenne, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie recense **4 ICPE de type agricole et alimentaire et 2 ICPE de type industrielle.**

Les installations concernées de type agricole sont listées ci-dessous :

- EARL de la Berrerie, élevage porcin (1950 unités), en régime d'enregistrement
- EARL Bourgoïn, élevage porcin (820 unités), en au régime d'enregistrement
- EARL de la Médayère, élevage porcin (784 unités), en régime d'enregistrement
- EARL de la Noë, élevage bovin (740 unités), en régime d'autorisation

L'installation de type industrielle est la suivante :

- ARB 114, stockage (liquides inflammables, pneus, produits pour le bois, installation sous pression), en régime d'autorisation
- Fromagerie Vaubernier, stockage (ammoniac, liquides inflammables, lait), en régime d'autorisation

Il n'y a pas d'installation de type SEVESO recensée sur la commune ou à proximité.

3. Pollutions et nuisances

➤ Un air de bonne qualité

La qualité de l'air observée est la résultante de la qualité de "l'air standard" (non affecté par la pollution et composé d'un mélange largement dominé par l'azote et l'oxygène, outre quelques composés très secondaires) et de diverses altérations pouvant selon les cas être :

- des pollutions de type poussières,
- des pollutions chimiques, principalement émises par des entreprises ou des usines,
- des pollutions issues de gaz de combustions, plus ou moins complètes : vapeur d'eau, dioxyde et monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, ...

La principale origine de la pollution de l'air est la combustion, combinaison de l'oxygène avec les éléments composant les matières combustibles. Les polluants sont très variables et nombreux. Ils évoluent en particulier sous les effets des conditions météorologiques lors de leur dispersion (évolution physique, chimique,...). Aux polluants initiaux (ou primaires) peuvent alors se substituer des polluants secondaires comme l'ozone, les aldéhydes, des aérosols acides,...

Air Pays de la Loire dispose d'un réseau permanent de surveillance de la qualité de l'air des principales agglomérations que sont Nantes, Angers, Le Mans, Saint-Nazaire, Laval, Cholet et La Roche-sur-Yon. Dans le cadre de son Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air, Air Pays de la Loire a choisi de compléter ce dispositif fixe par des campagnes de mesure. A l'aide de dispositifs mobiles, une surveillance périodique de villes moyennes est ainsi régulièrement menée.

La qualité de l'air n'étant pas surveillée sur la commune de Martigné-sur-Mayenne, ce sont donc les données de la station de Mazagran (Laval) qui ont été prise en compte. Cette agglomération se situe à environ 15 km au Sud de Martigné-sur-Mayenne.

En 2010, l'indice de la qualité de l'air simulé à Laval s'est révélé bon plus de 90 % du temps, et moyen moins de 5 % du temps. Ces valeurs sont à adapter au territoire communal de Martigné-sur-Mayenne qui ne connaît pas les mêmes sources de pollution que l'agglomération lavalloise. On peut donc en déduire que la qualité de l'air à Martigné-sur-Mayenne est de bonne qualité la plupart du temps.

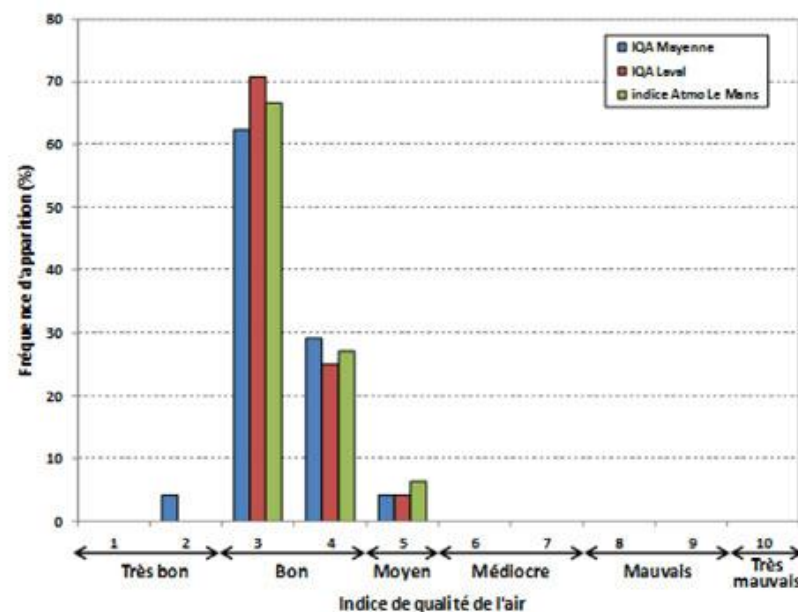


Diagramme d'analyse de la qualité de l'air, station Mazagran

La principale source d'émissions de polluants atmosphériques sur le territoire communal reste donc la circulation automobile : la combustion des carburants dégage ainsi du dioxyde de carbone (CO₂), du monoxyde de carbone (CO), du monoxyde d'azote (NO), du dioxyde d'azote (NO₂) et du dioxyde de soufre (SO₂). L'émission de ces polluants atmosphériques varie avec le nombre de véhicules, la puissance, la vitesse, l'état du véhicule ainsi qu'avec le type de carburant utilisé.

Au niveau de Martigné-sur-Mayenne, les voies les plus polluantes sont les plus fréquentées, à savoir :

- la RN162, qui relie Martigné-sur-Mayenne à Laval et Mayenne, avec un trafic moyen journalier de 12 700 véhicules, dont 16,7% de poids-lourds en 2014
- dans une moindre mesure, les départementales 12 et 250 innervant le bourg, ainsi que la D508 jusqu'au carrefour des Quatre Chemins

A l'échelle communale et du bourg, la circulation automobile est modérée et non congestionnée ; la pollution atmosphérique liée au trafic routier est par conséquent limitée.

➤ Pas d'établissement au registre français des émissions polluantes (iREP)

Le registre français des émissions polluantes a pour objet de faciliter l'accès au public à l'information en matière d'environnement en ce qui concerne les émissions dans l'eau, dans l'air, dans le sol ainsi que la production de déchets dangereux des installations industrielles et des élevages. Ce registre, réalisé avec l'appui technique de l'Office International de l'Eau, contribue ainsi à l'amélioration de la connaissance environnementale, à la prévention et à la réduction de la pollution et des risques pour l'environnement.

Sur la commune de Martigné-sur-Mayenne, **aucun établissement** n'est inscrit au registre français des émissions polluantes.

➤ Le plomb

L'arrêté préfectoral n°2003-D-11 du 5 février 2003 stipule que toutes les communes de la Mayenne sont classées en zone à risque d'exposition au plomb.

➤ Radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui représente le tiers de l'exposition moyenne de la population française aux rayonnements ionisants. Il est présent partout à la surface de la planète à des concentrations variables selon les régions.

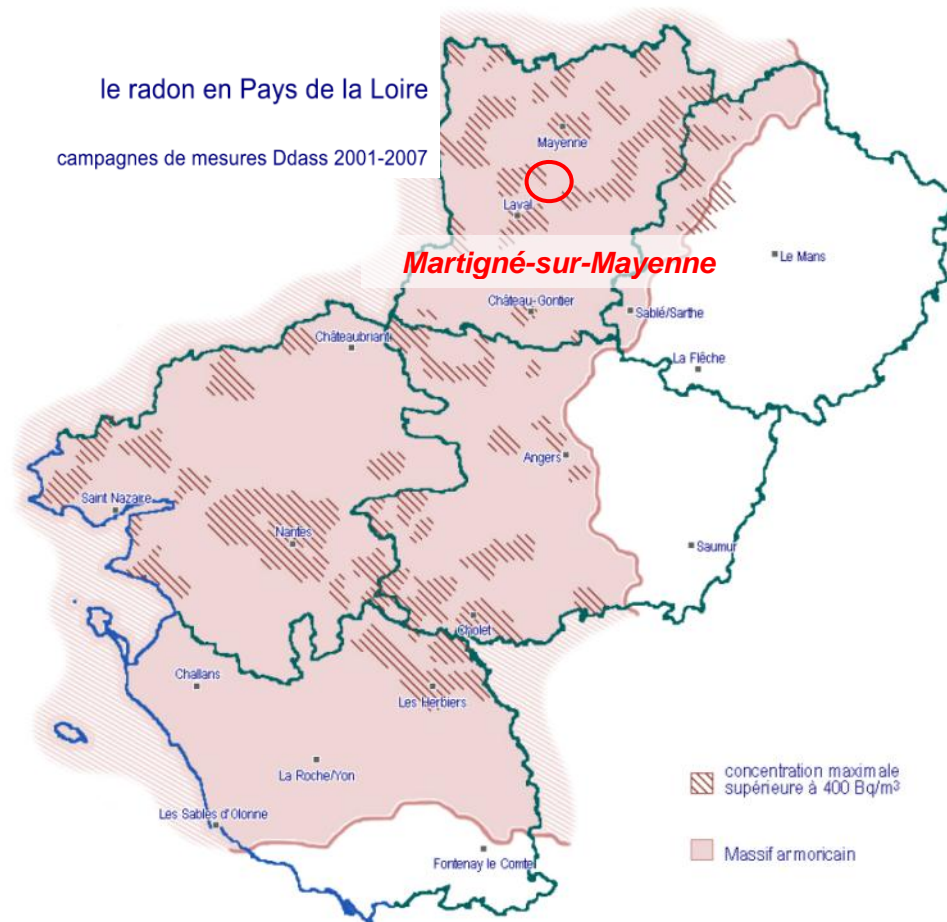
L'Union Européenne recommande la mise en œuvre d'actions correctives lorsque la concentration moyenne annuelle en radon dans un bâtiment dépasse 400 Bq/m³. En outre, elle recommande que les bâtiments neufs soient conçus de sorte que cette concentration moyenne annuelle n'excède pas 200 Bq/m³. Les pouvoirs publics français, prenant en compte l'avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF), ont retenu la valeur de 1 000 Bq/m³ comme seuil d'alerte et la valeur 400 Bq/m³ comme objectif de précaution.

Des mesures sur le département de la Mayenne ont décelé des teneurs en radon pouvant atteindre 1 000 Bq/m³. En effet, les campagnes de mesure de la DDASS entre 2001 et 2007 ont relevé des concentrations maximales supérieures à 400 Bq/m³ sur certains secteurs tels que Laval, Mayenne, et quelques secteurs entre ces deux agglomérations, donc potentiellement Martigné-sur-Mayenne.

Selon le principe de précaution, il convient de sensibiliser la population à ce phénomène naturel pour l'inciter à réduire les éventuelles concentrations excessives de radon dans les bâtiments sensibles (habitations – établissements recevant du public), en aérant les pièces habitées, en ventilant les sous-sols et vide-sanitaire et en assurant l'étanchéité des habitations avec le sol (canalisation, sous-sol, murs, planchers).



cartographie IGN - BD CARTO © 1992
conception & réalisation Drass Pays de la Loire - Santé-environnement - mars 2008



Carte localisant la présence de Radon sur les Pays de Loire

➤ Nuisance sonores

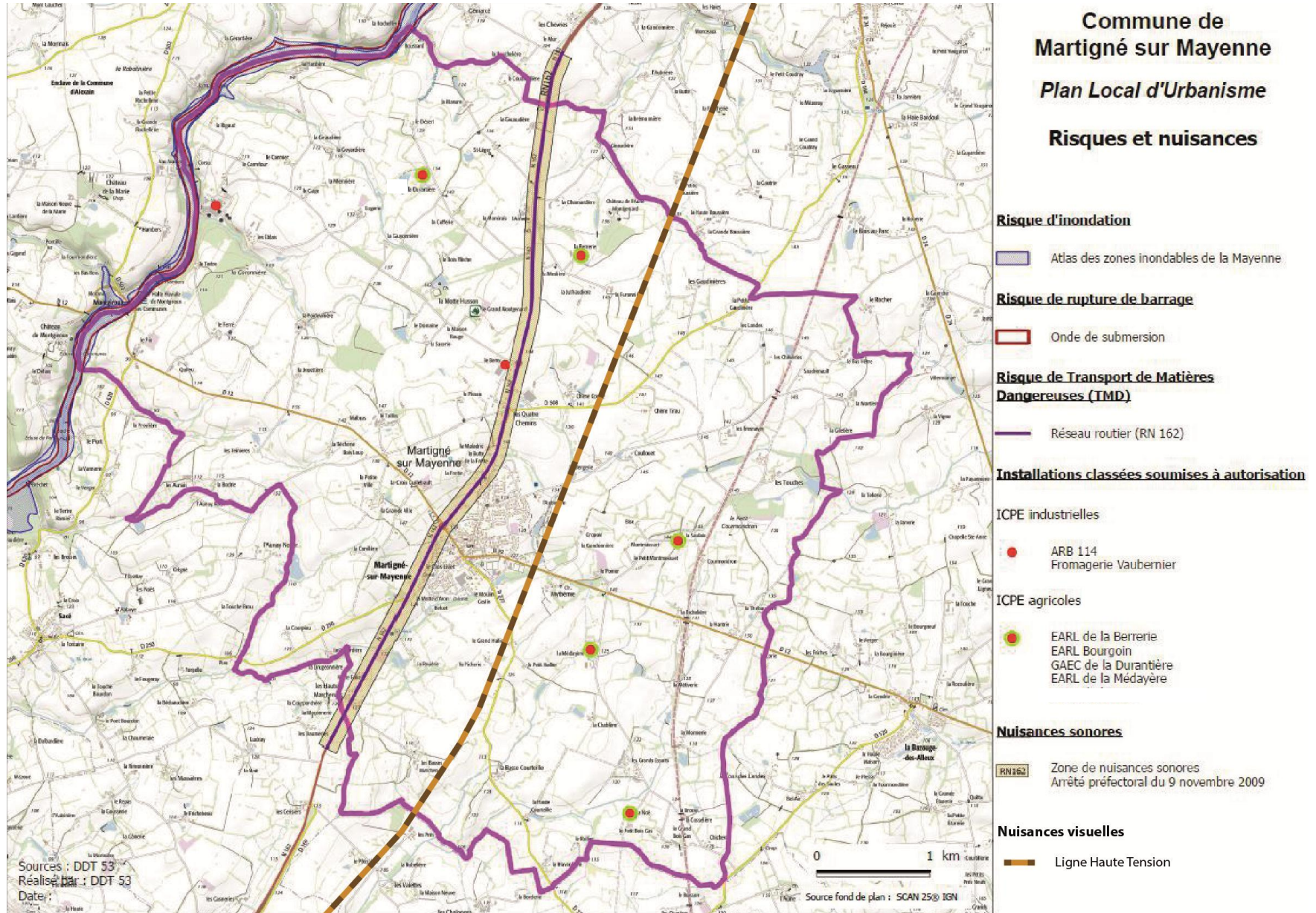
L'article L.571-10 du Code de l'environnement (article 13 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit) prévoit la mise en œuvre du classement des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores, qui dépendent du trafic circulant sur ces voiries. Dans le département de la Mayenne, ce classement est fixé par l'arrêté préfectoral n°2009-E du 9 novembre 2009. La commune de Martigné-sur-Mayenne est ainsi concernée par une bande de 100 m de part et d'autre de la RN162, qui est ainsi impacté par les nuisances sonores générées par le trafic. Une partie du bourg est ainsi concernée par cette bande. Bien que non répertoriées par ce classement, la D12, D250 et D508 peuvent également générer des nuisances sonores, notamment à cause des poids-lourds.

➤ Ligne Haute Tension

Une ligne à Haute Tension traverse la commune du Nord au Sud en passant à proximité du bourg. Cette ligne, d'un voltage de 90 kV d'après le gestionnaire RTE (Réseaux et Transports d'Electricité), a un impact visuel fort par la présence des pylônes. Ces installations présentent des risques inhérents au transport d'une électricité à haut voltage, comme les courts-circuits ou les éventuelles chutes des installations. Le principe de précaution prévôt également concernant les émissions d'ondes électromagnétiques des lignes électriques. D'ici fin 2017, l'ensemble du réseau sera inspecté et chacun pourra prendre connaissance de l'intensité des émissions d'ondes magnétiques des lignes électriques. Les impacts sur la santé de ces ondes font encore l'objet de nombreux débats.



Ligne de 90 kV à proximité du bourg



Carte risque et nuisance, source PAC Etat

Enjeux :

- ***La prise en compte des risques naturels et technologiques sur le territoire communal : limitation du développement au sein des zones à risque***
- ***La prise en compte de la gestion des eaux pluviales sur et en amont des projets d'aménagement pour éviter les phénomènes de ruissellement***
- ***La protection des habitants contre les nuisances liées à la RN162 et à la ligne HT***
- ***La prise en considération des problématiques de qualité de l'air en limitant les circulations automobiles et en encourageant les déplacements courts, doux, non polluants***

III- OCCUPATION HUMAINE DU TERRITOIRE

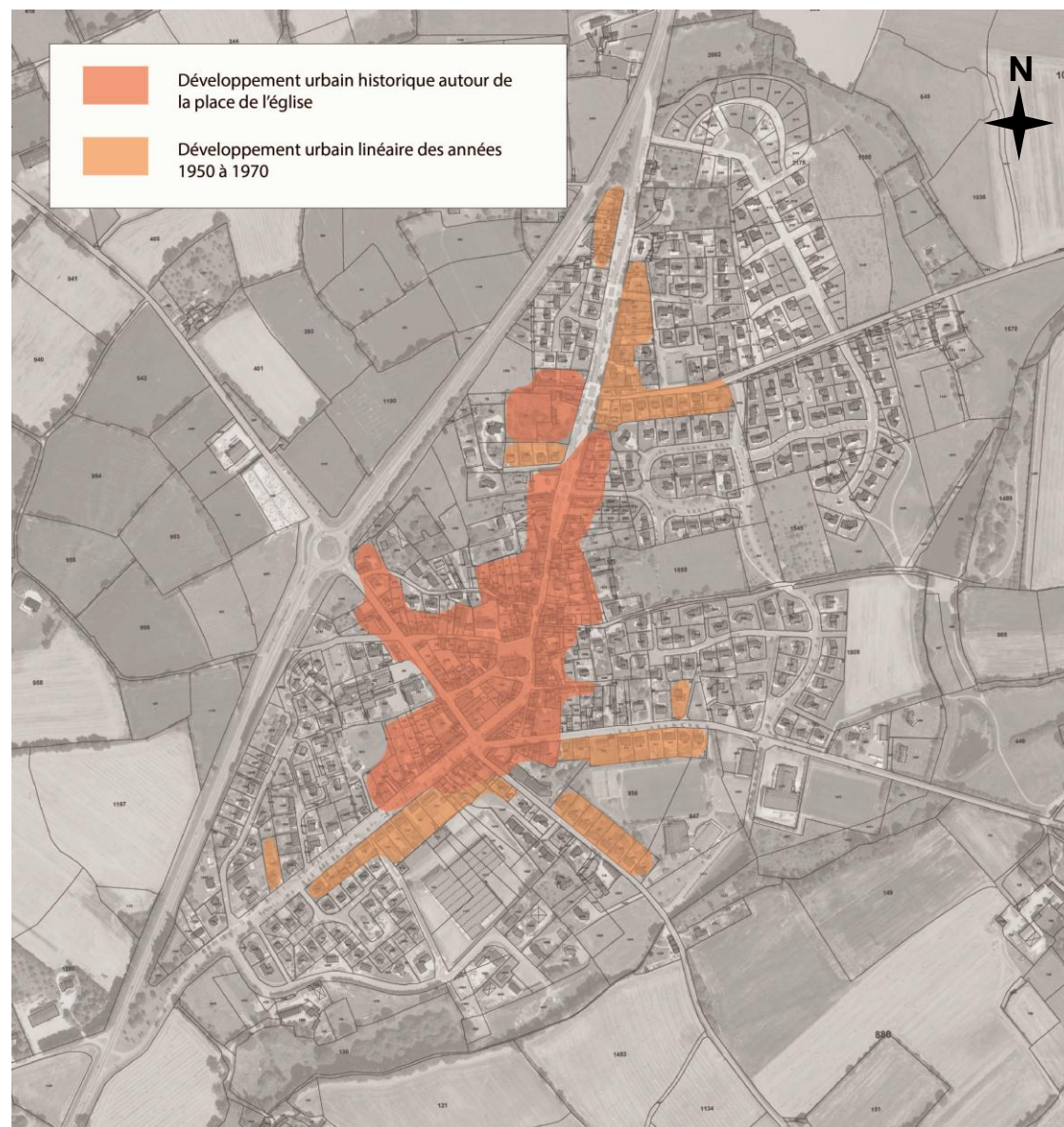
A.	<i>Morphologie et paysage des espaces urbains</i>	54
1.	<i>Peu d'évolutions jusqu'au début des années 1970</i>	54
2.	<i>Un développement par « blocs » sur les années 1980-1990</i>	56
3.	<i>Un développement urbain particulièrement fort depuis 1990</i>	58
4.	<i>Une hiérarchie des voies claire et un réseau de cheminements doux cohérent</i>	60
5.	<i>Des espaces publics de qualité</i>	61
B.	<i>Analyse de la consommation d'espace et du potentiel de mutation des sites</i>	64
1.	<i>Une consommation d'espace importante depuis une quinzaine d'années</i>	64
2.	<i>Des espaces publics consommateurs d'espaces</i>	65
3.	<i>Peu de dents creuses, mais des espaces de mutation identifiés</i>	66
C.	<i>Analyse du Grand Paysage</i>	69
1.	<i>Un plateau bocager et la vallée encaissée de la Mayenne</i>	69
2.	<i>Une densité du bocage inégale et peu de boisements</i>	71
3.	<i>Un patrimoine riche mais non protégé au titre des Monuments Historiques</i>	72
4.	<i>Des voies douces de contemplation</i>	73
5.	<i>Des entrées de villes Nord-Sud qualitatives, mais une entrée Est peu adaptée</i>	74
6.	<i>L'intégration dans le Grand Paysage de la ZAC du Berry</i>	75
3.	<i>Une capacité et un positionnement des espaces de stationnement qui semblent répondre aux besoins</i>	121

A. Morphologie et paysage des espaces urbains

1. Peu d'évolutions jusqu'au début des années 1970

Le développement du bourg historique de Martigné-sur-Mayenne s'est fait de manière concentrique autour de l'église et du carrefour de communication reliant la D12, la D277 et la rue Vénus. Le centre urbain historique est relativement dense et se compose de maisons anciennes mitoyennes, alignées sur la rue. Les maisons occupent généralement la quasi-totalité de la parcelle. Celles-ci sont petites, les plus grandes font environ 300 m² et les plus petites font moins de 100 m². La densité de ce type de tissu historique est d'environ 40 à 50 logements à l'hectare.

Entre 1950 et 1970, l'enveloppe urbaine du bourg évolue peu. Mis en évidence en orange sur la carte, l'évolution se fait le long des principaux axes de communication de manière linéaire. Le bâti est composé de maisons individuelles sous formes de pavillons non mitoyens. De nombreuses maisons ont des toits à 4 croupes, et ont toutes leur garage en sous-sol. Les maisons sont placées en hauts de parcelles, ce qui permet d'avoir les jardins à l'arrière. Ces jardins sont propices à l'implantation de petits potagers. Les parcelles sont plus grandes que dans le cœur historique, allant de 500 m² à plus de 1500 m² pour les plus grandes. La densité relevée est de l'ordre de 13 logements à l'hectare.



Carte du développement des années 1950 à 1970



Habitats typiques du cœur historique et du développement des années 1950-70

2. Un développement par « blocs » sur les années 1980-1990

L'aplat jaune sur la carte montre l'évolution du bourg au cours des années 1980. Le développement du bourg se fait alors par « blocs » dans la continuité de l'enveloppe urbaine. Les rues sont très larges mais laissent également beaucoup de place à la végétation. Les espaces publics occupent ainsi une grande surface. Les rues se terminent souvent en impasses. Le bâti et les parcelles s'orientent par rapport à la voirie, il n'y a aucune prise en compte de l'orientation solaire. Les clôtures sont souvent hautes et maçonnées, parfois constituées de haies hautes. Les pavillons, qui occupent les milieux de parcelles, sont de teintes plus claires que ceux des années 1960. Les garages sont situés en sous-sols pour la plupart des pavillons, mais des garages attenants commencent à apparaître. La densité



Développement pavillonnaire des années 1980-90



Carte de développement des années 1970 à 1990

moyenne est de 12 logements à l'hectare, alors que les parcelles sont globalement plus petites que celles des années 1960, avec des surfaces comprises entre 400 m² et 700 m². La taille des espaces publics explique cette plus faible densité.

Les interstices créés par le développement en blocs des années 1970 sont comblés dans les années 1980. Les nouveaux pavillons sont venus ainsi épaissir le tissu urbain. Ce dernier est plus dense que précédemment avec en moyenne 13 à 14 logements à l'hectare. En effet, les espaces publics occupent moins d'espace. En outre, les premiers habitats sociaux apparaissent et prennent la forme d'un habitat individuel groupé et mitoyen. Le complexe sportif est également créé à cette période.



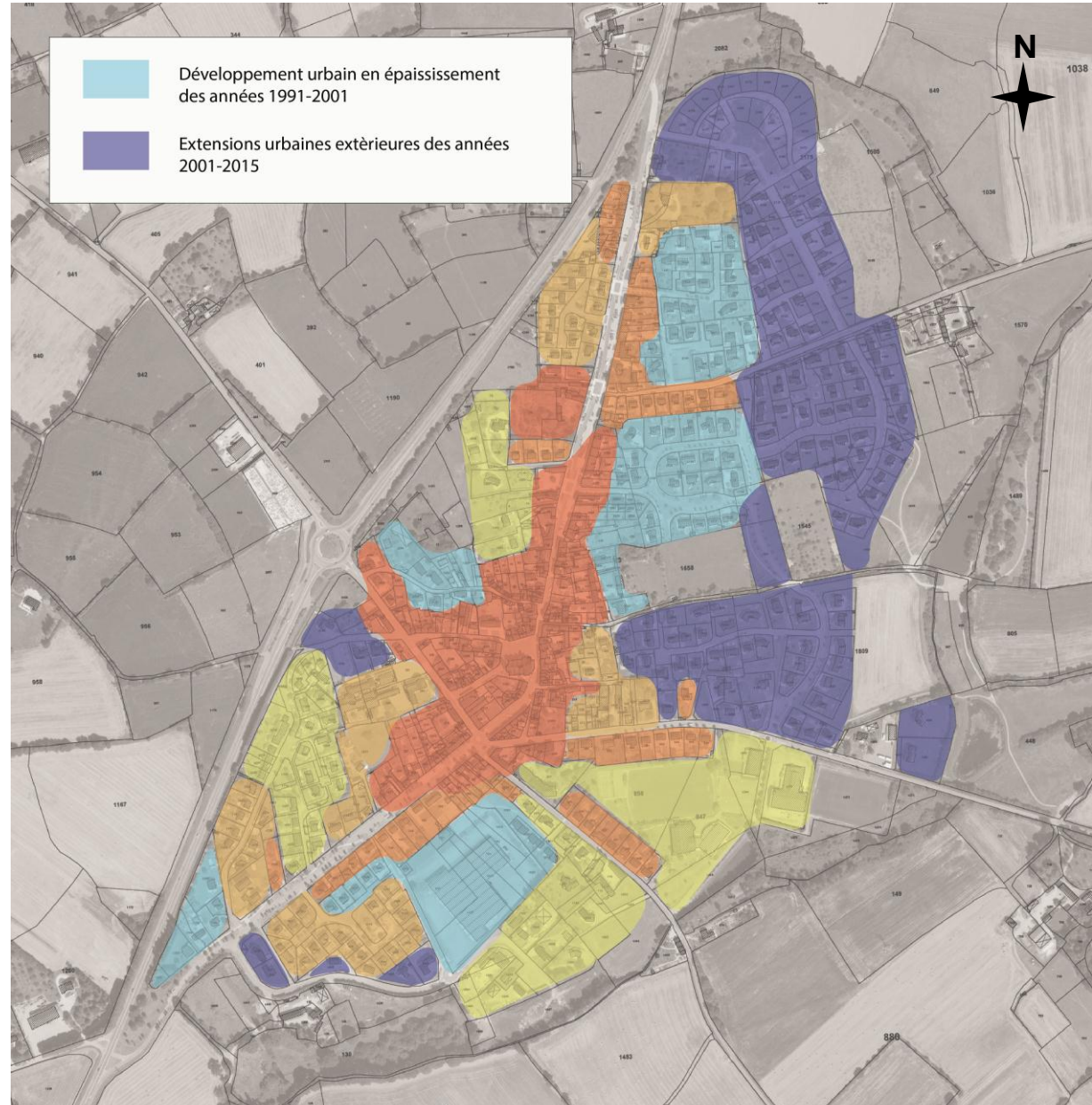
Formes urbaines des années 1980-1990

3. Un développement urbain particulièrement fort depuis 1990

Entre 1990 et 2001, le développement urbain du bourg s'est particulièrement accéléré. Dans un premier temps, le développement se fait en épaissement, comblant ainsi des aires non bâties au sein de l'enveloppe urbaine. Les voies sont toujours larges mais sont surtout plus organiques en suivant des lignes plus courbes. La voirie distingue également plus nettement la place du piéton et de la voiture, avec des enrobés différents ainsi que l'aménagement d'une végétation basse et d'alignements



*L'habitat le plus récent à Martigné-sur-Mayenne ;
photo Mairie et ARCHITOUR*



Développement communal depuis 1990

d'arbres pour séparer la chaussée du trottoir. Des cheminements piétonniers se distinguent également pour la sécurité du piéton. Les parcelles suivent la voirie de manière plus organique. Les pavillons sont généralement en milieu de parcelles, voire en fond de parcelle avec le jardin devant. Ils sont également dépourvus de sous-sols et occupent ainsi davantage de place sur la parcelle avec le garage systématiquement attenant. Les parcelles sont grandes voire très grandes, avec des surfaces rarement en dessous des 550 m² et allant régulièrement au-delà de 800 m² voire 1300 m². La densité y est ainsi faible avec en moyenne 9 à 10 logements à l'hectare.

Dans un second temps, à partir de 2001 et jusqu'à aujourd'hui, le développement se fait principalement en extensions à l'Est du bourg. Deux typologies urbaines se distinguent sur cette période.

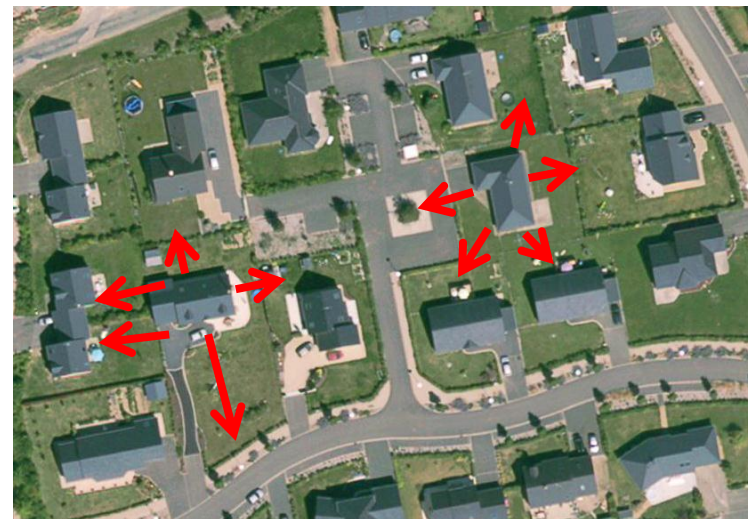
Tout d'abord, la résidence du Clos Pommier, avec globalement les mêmes formes urbaines que précédemment. La densité y est de 9 logements à l'hectare. Les phénomènes de co-visibilités sont prégnants dans ce lotissement comme le montre la photo aérienne ci-contre..



Moins de co-visibilités dans le lotissement le plus récent

La résidence de l'Osier aménagée entre 2011 et 2016 s'émancipe des formes précédentes. Le meilleur agencement du bâti parvient à éviter le phénomène de forte co-visibilités. En outre, l'orientation du bâti offre une exposition Nord/Sud. Le bâti y est également plus dense avec en moyenne 12 logements à l'hectare, et des parcelles comprises entre 400 et 850 m². Ainsi, depuis le lotissement la création de la Résidence de l'Osier, la tendance est à des parcelles plus petites, avec une conception du bâti en fonction de nouveaux paramètres (exposition au soleil, co-visibilités).

Le CAUE de la Mayenne fait remarquer dans son diagnostic foncier qu'entre 1950 et 2012, la superficie du bourg a quadruplé, alors même que la population globale n'a pas évolué.



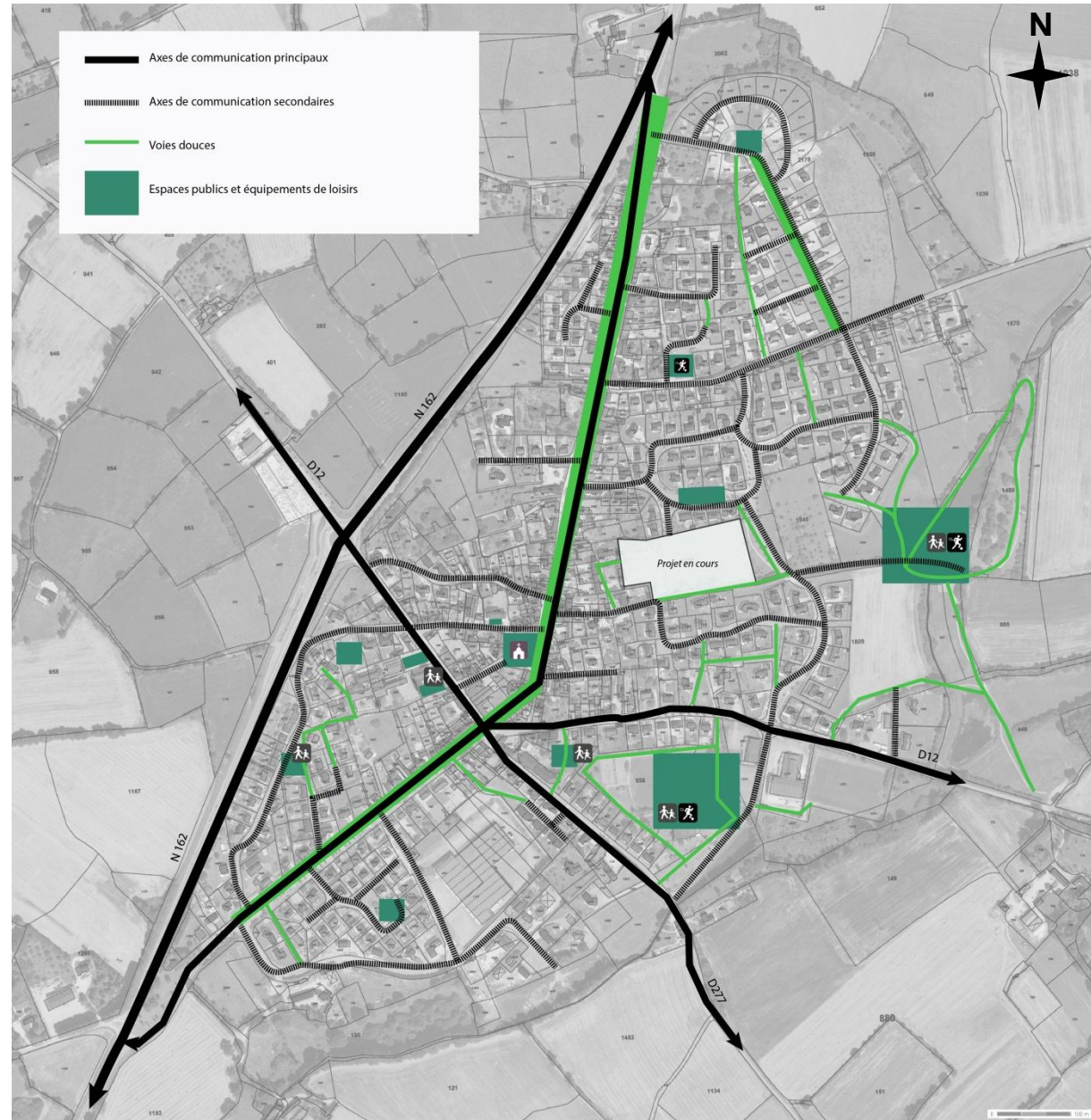
Lotissement du Clos Pommier avec de nombreuses co-visibilités

4. Une hiérarchie des voies claire et un réseau de cheminements doux cohérent

La RN162 constitue un axe majeur de communication pour le bourg de Martigné-sur-Mayenne. Elle dédouble la rue principale du bourg, ce qui a permis à l'axe Laval-Mayenne de contourner le bourg, qui passait initialement par cette rue. Si elle contribue à décongestionner le bourg, la RN162 est cependant une barrière à l'extension du bourg par l'Ouest.

La rue principale du bourg, aujourd'hui la rue de Cassiopée au Nord et la rue Vénus au Sud, est ainsi la voie historique du bourg autour duquel celui-ci s'est développé. C'est la colonne vertébrale du bourg sur laquelle tous les projets urbains sont correctement reliés. La D12 et la D277 croisent également la rue principale et permettent de relier le bourg aux territoires voisins. L'ensemble est lisible et permet une desserte efficace.

L'ancienne vocation de la rue explique la large emprise de cette voie : plus de 25 m par secteur. Cette caractéristique a permis l'aménagement de nombreux espaces publics, notamment pour la déambulation des piétons. Le réseau de cheminements doux est ainsi bien développé depuis la rue principale et relie de manière cohérente et efficace les différents



Hiérarchisation viaire sur Martigné-sur-Mayenne

espaces publics et équipements.

La pratique du vélo ne semble pas significative sur la commune. Cependant, la cohérence du maillage doux communal, associée à l'utilisation des voies vertes, est un vecteur d'encouragement à l'utilisation du vélo. Des parkings vélo sont d'ores et déjà existants à l'intérieur des équipements comme l'école ou la salle de sport. Des parkings vélo près d'autres points stratégiques comme les commerces pourraient faire évoluer la pratique du vélo dans la commune, notamment vers une pratique davantage orientée vers le tourisme.



Aménagement de la voie principale de Martigné-sur-Mayenne

5. Des espaces publics de qualité

Les espaces publics, bien connectés, sont également d'une qualité très appréciable et forment un cadre de vie agréable. Ils participent positivement aux transitions paysagères entre espaces publics et espaces privés. En outre, la forte présence du végétal participe à une bonne intégration des voies douces, et montre clairement une approche de mutualisation des différentes fonctions des espaces publics. Ces espaces sont ainsi propices à l'infiltration des eaux pluviales, à la détente des usagers et au cheminement.



Ci-dessus : les espaces publics sont qualitativement intéressants ; photos ARCHITOUR

Ces fonctions sont soumises à questionnements par rapport aux usages qui en sont effectivement faits. Ces espaces publics montrent-ils un manque de points de rencontres entre les enfants et leurs parents ? Quels sont les usages actuels de ces espaces ? Les aires de jeux posent notamment question. En effet, les investigations terrains ont montré la faible présence d'utilisateurs des espaces de jeux ainsi que d'un manque de complémentarité. En effet, l'offre de la commune correspond à ce que les habitants possèdent déjà chez eux, ce qui n'apparaît ainsi pas particulièrement attractif.



Ci-dessus : Espaces de jeux de la commune ; photos ARCHITOUR

Enjeux :

- **La préservation d'un cœur de bourg attractif et connecté, véritable lieu de rencontre et de services de proximités**
- **Le maintien et le renforcement du travail déjà réalisé sur les espaces publics et les liaisons douces :** *bien connecter les futurs quartiers, lutter contre l'imperméabilisation du sol, aller plus loin dans la mutualisation des fonctions, limiter la place de la voiture au profit des piétons et des cycles etc.*
- **Le développement de stationnements vélos sur des sites stratégiques**
- **Le développement d'une offre d'aire de jeux adaptée**
- **Le maintien et le renforcement du travail déjà réalisé en ce qui concerne le paysage, l'intégration des constructions et les transitions espaces publics/ privés.**
- **La prise en compte des potentialités d'économie d'énergie dans le choix d'implantation du bâti (positionnement des ouvertures au sud, compacité des volumes,...)**

B. Analyse de la consommation d'espace et du potentiel de mutation des sites

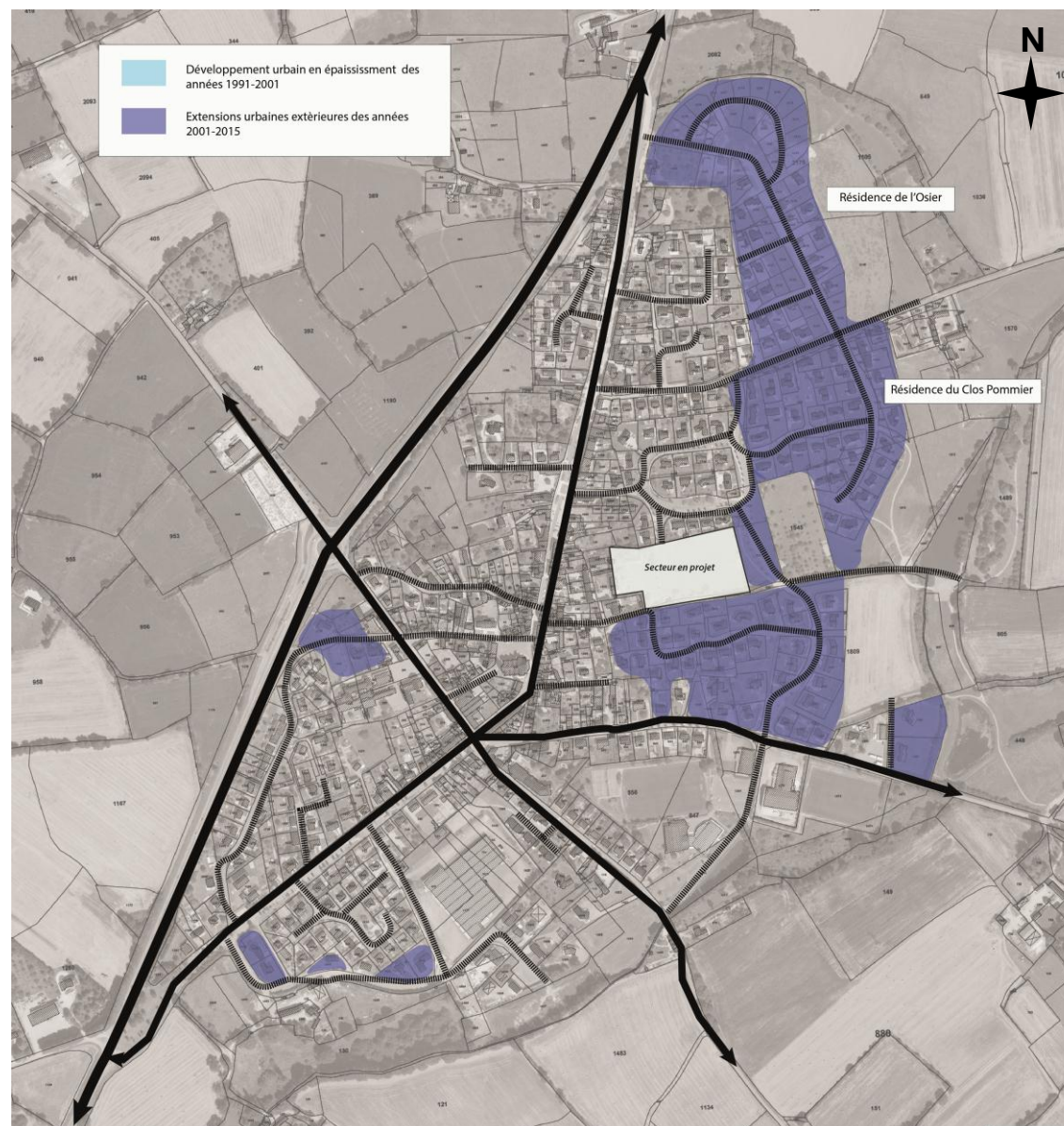
1. Une consommation d'espace importante depuis une quinzaine d'années

Le développement récent sous la forme de lotissements pavillonnaires est très consommateur d'espaces. Il est symptomatique d'un phénomène commun à la majorité des communes de ce type, connu sous le nom d'étalement urbain. L'étalement est accentué par une consommation foncière par logement très élevée. Celle-ci s'élève en moyenne à près de 887m² par logement entre 2007 et 2011, selon le PLH du Pays de Mayenne.

L'étalement se produit à l'Est, puisque contrairement à l'Ouest et la N162, aucune barrière physique n'empêche ce développement. Ainsi, environ 16,7 hectares ont été consommés sur cette frange Est depuis 2001.

Par analyse de photos aériennes, la consommation brute d'espace destiné à l'habitat est estimée à 18 ha entre 2001 et 2015, pour 147 logements construits.

Comme le montre l'analyse morphologique, les lotissements du début des années 2000 sont les plus consommateurs d'espaces avec des parcelles aux alentours des 1 000 m² en moyenne par logement.



Analyse photo-aérienne de la consommation d'espaces entre 2001 et 2015

Depuis les années 2010, les tendances commencent à s'inverser. Selon le PLH, la superficie moyenne actuelle (2014-2015) des logements à vendre est de 690m². Les besoins des populations évoluent : on observe une augmentation des demandes sur les petites parcelles entre 400 et 600m² ces six dernières années. Ces parcelles sont plébiscitées, car moins chères à l'achat et à l'entretien.

Les parcelles supérieures à 1000m² et inférieures à 400m² sont plus difficiles à vendre.

La zone d'activité du Berry est également consommatrice d'espaces. Les entreprises s'installent dans de grands bâtiments, avec une emprise au sol importante. Le risque d'étalement est ainsi relativement important. Une attention particulière doit être portée sur cet espace. Aujourd'hui, la ZAC occupe environ 13,5 hectares, et prend appui de part et d'autre de la RN162.

2. Des espaces publics consommateurs d'espaces

Les espaces publics (espaces verts, voiries), quoique présentant une bonne qualité, ont cependant une forte propension à consommer de l'espace. De par des largeurs de voirie parfois excessives et des places de retournement également larges, il convient de se poser la question de la pertinence de ces espaces. Outre la voirie, il s'agit également parfois d'espaces vides et peu utilisés.

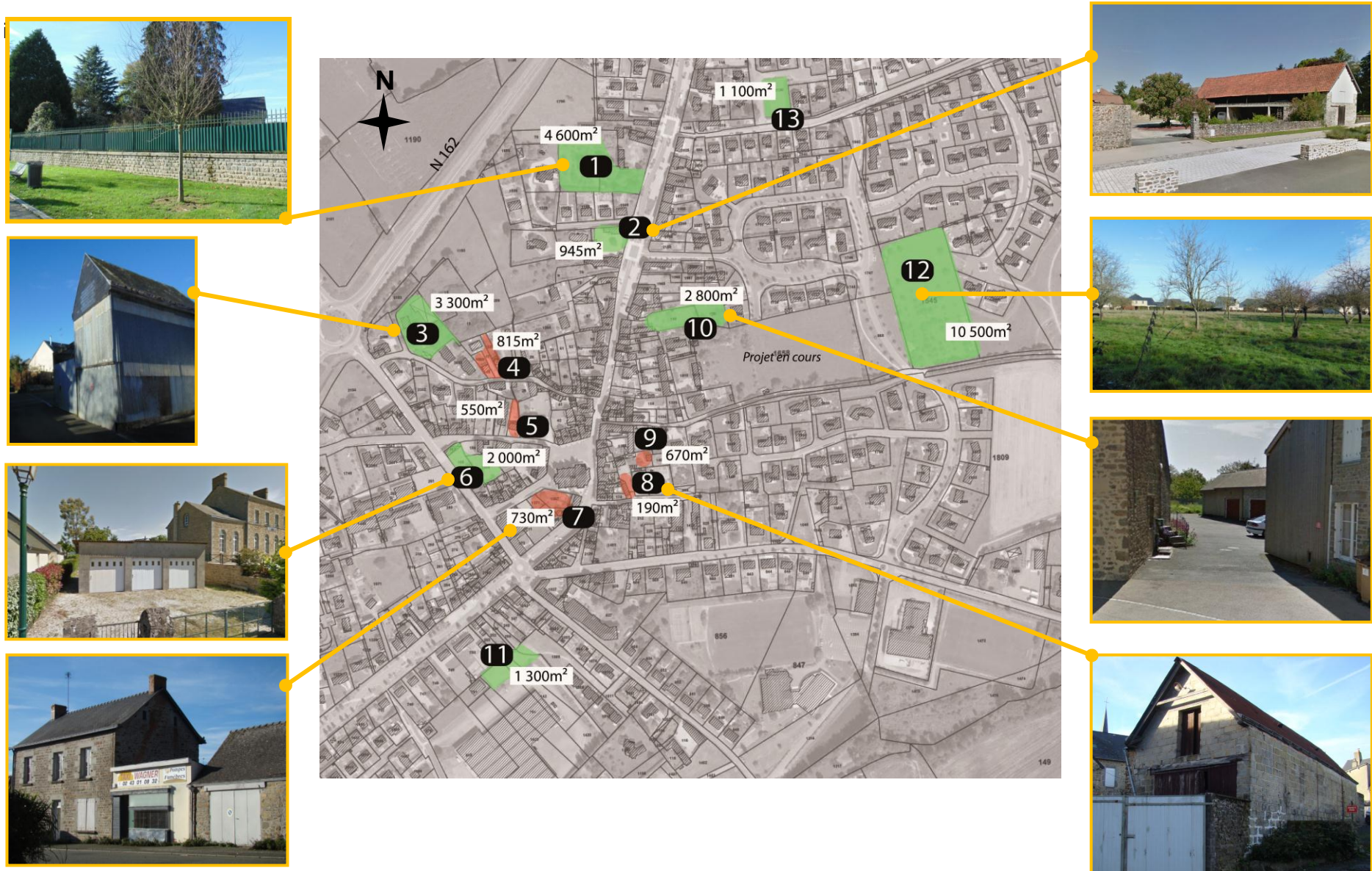
Par analyse de photos aériennes, la consommation brute d'espaces est estimée à 18 ha entre 2001 et 2015, pour 147 logements construits. Il est ainsi montré que la consommation brute par logement est de 1224m². En considérant la moyenne de 887m² par logements du PLH et en multipliant par les 147 logements construits, on obtient une consommation brute des nouveaux logements de 13ha. Le reste, 5ha, est ainsi dédié aux espaces publics. Ces derniers représentent ainsi plus du quart de la consommation d'espaces des opérations foncières depuis 2001.



Espaces publics particulièrement large sur le territoire de Martigné-sur-Mayenne

3. Peu de dents creuses, mais des espaces de mutation identifiés

Le bourg ayant déjà connu des phases de comblement de ses interstices par le passé, il en résulte qu'aujourd'hui que les dents creuses sont peu nombreuses. Des espaces bâtis sont cependant identifiés pour d'éventuelles mutations futures.



	Site potentiels de renouvellement urbain	Surface en m²	Mobilisable d'ici 2026	Capacité en logements
1	Rue de Cassiopée	4 600	oui	3
2	Rue de Cassiopée	945	oui	4
3	Rue des Maubrais	3 300	oui	5
4	Rue des Maubrais	815	non	0 (vente à plus long terme)
5	Rue de la Fontaine-Saint-Georges	550	non	0
6	Rue Vega	2000	oui	6
7	Rue du Port	730	non	0 (actuellement occupé)
8	Impasse de la Lyre	190	non	0 (actuellement difficile d'accès)
9	Impasse de la Lyre	670	non	0 (actuellement difficile d'accès)
10	Impasse de la rue Cassiopée	2 800	oui	4
11	Rue Vénus	1 300	oui	4
12	Site du verger	10 500	oui	16
13	Impasse du tennis	1 100	oui	2

Les 13 espaces potentiels de mutations identifiées sont autant de leviers de densification et de renouvellement urbain pour le bourg de Martigné-sur-Mayenne. Ces secteurs apparaissent comme des priorités pour le développement futur de la commune bien que certains soit plus difficile à mobiliser à court termes (à échéance du PLU). Ces secteurs sont mis en évidence en rouge sur la carte.

L'ensemble de ces sites constitue une réserve potentielle de 44 logements. Associée au projet en cours au niveau de la rue du Mans, soit 22 logements supplémentaires, le potentiel total est de 66 logements au sein de l'enveloppe urbaine.

Enjeux :

- **Le besoin de travailler sur la continuité du parcours résidentiels** dans une commune où le tissu de logement est très homogène
- **La limitation de la consommation d'espace par la priorisation d'actions sur les secteurs potentiels de mutation** (dents creuses, renouvellement urbain)
- **La prise en compte de la consommation d'espace forte lié aux espaces publics sur la commune**
- **La proposition d'une offre qui réponde à la demande** vers des parcelles plus petites proposant une meilleure qualité de l'habitat : peu de vis-à-vis, bonne exposition, bon diagnostic énergétique et espaces extérieur balcon, terrasse ou jardinet – (PLH = parcelle de 480 à 600m²)

C. Analyse du Grand Paysage

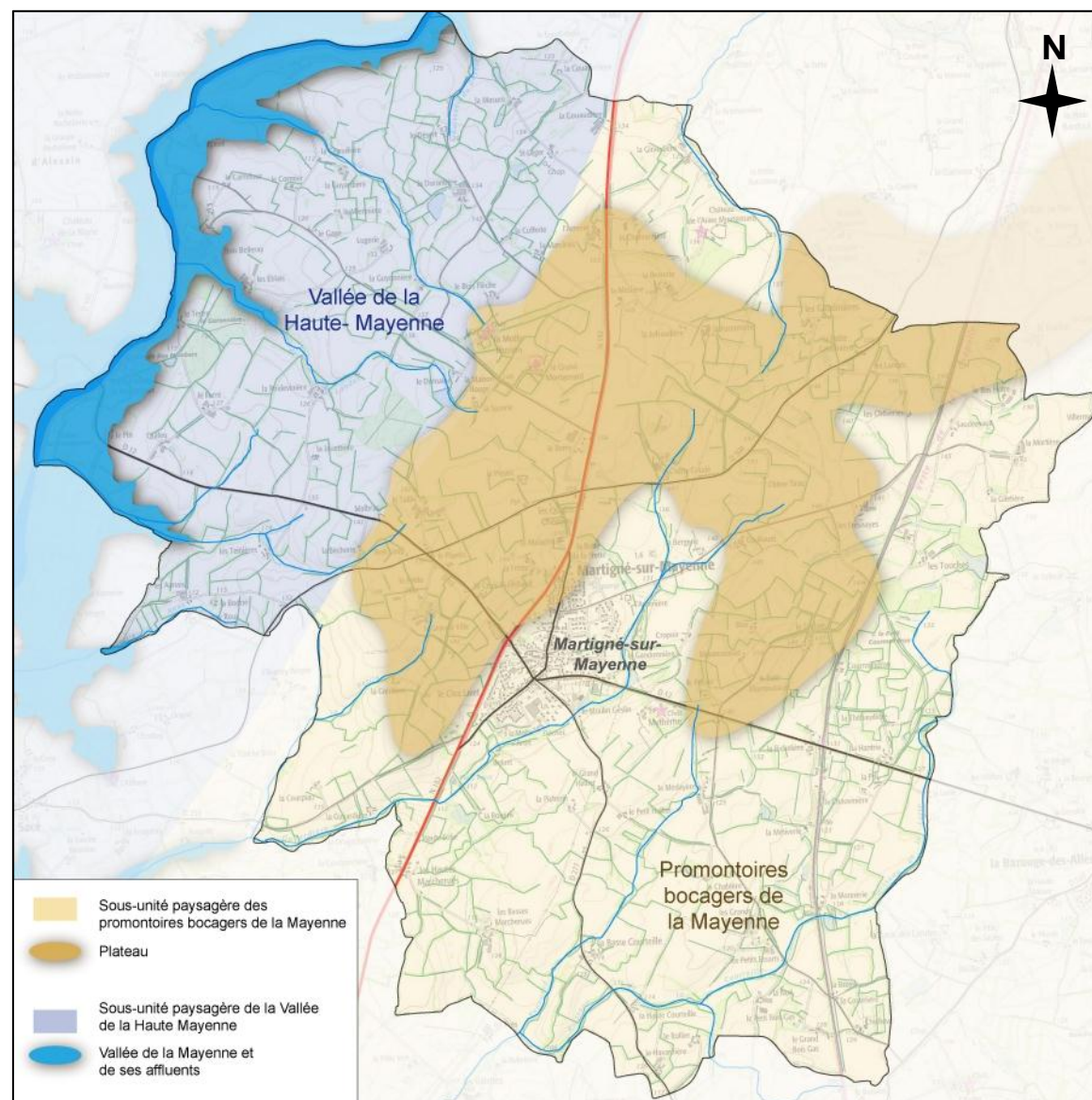
1. Un plateau bocager et la vallée encaissée de la Mayenne

Le paysage de Martigné-sur-Mayenne se caractérise par un relief vallonné en direction de la Mayenne et la présence d'un maillage de haies bocagères particulièrement denses. Ce dernier alterne avec des espaces de grandes cultures. Trois grands ensembles topographiques se dégagent sur la commune :

- A l'Ouest, la vallée encaissée de la Haute-Mayenne
- Au Sud/Sud-Est, les promontoires bocagers de la Mayenne
- Au Nord et autour du bourg, un plateau bocager, plus élevé.



Barrage sur la Mayenne ; photo Mairie



Carte des entités paysagères sur le territoire de Martigné-sur-Mayenne

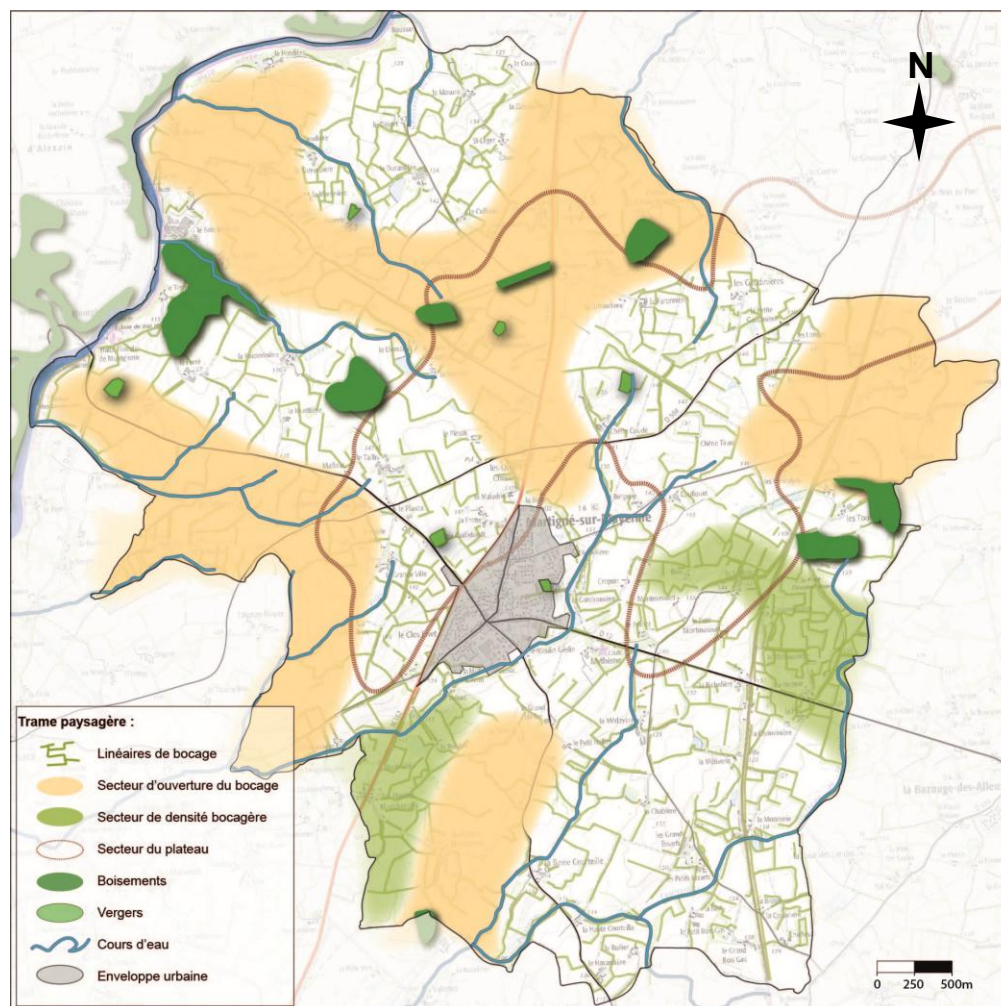
Autour du bourg de Martigné-sur-Mayenne, le ruisseau de la Guyardière offre des perspectives de vues intéressantes, d'autant plus qu'elles sont à proximité du bourg. Une attention particulière doit être apportée à ce ruisseau de par sa proximité du le bourg, qui le rend davantage vulnérable. Il constitue ainsi un réel enjeu du paysage de la commune. La ligne Haute Tension a un impact visuel fort, d'autant plus qu'elle passe notamment à proximité du bourg. Elle constitue ainsi un point négatif du paysage de Martigné-sur-Mayenne. En outre, la ligne passe relativement près du château de Mythème (voir photo ci-dessous).



Étang formé par le ruisseau de la Guyardière, à l'Est du bourg. En arrière-plan, le château de Mythème. La ligne Haute Tension passe également au centre de l'image. (photo Mairie)

Différents points de vue autour du bourg (photos ARCHITOUR)

2. Une densité du bocage inégale et peu de boisements



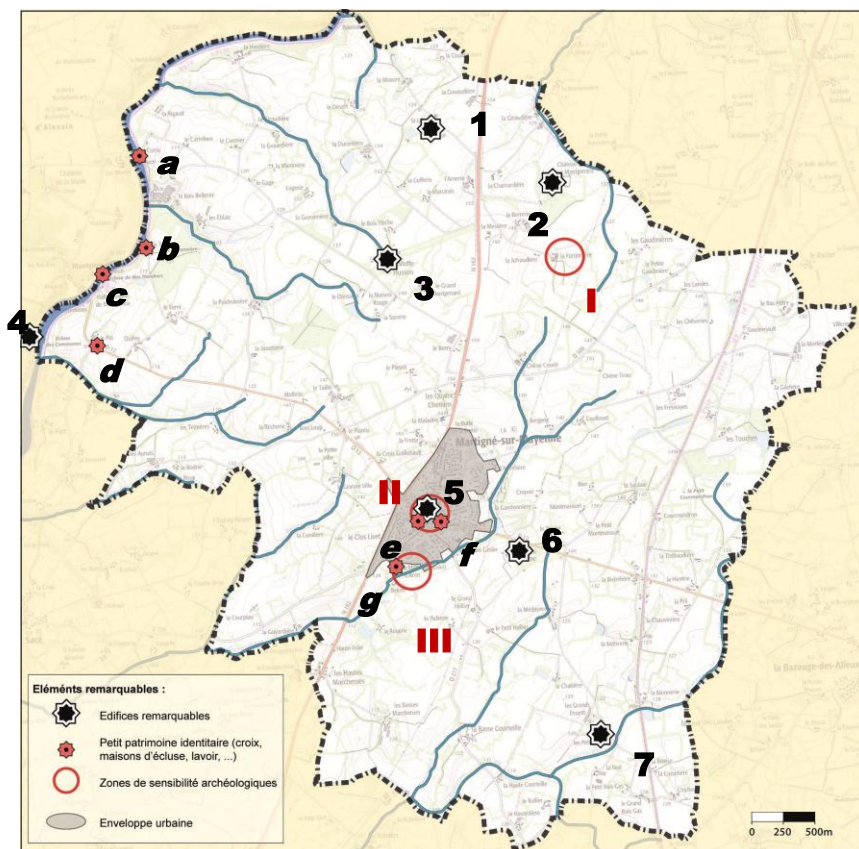
Paysages entre ouvertures et bocages (photos ARCHITOUR et Mairie)

Le bocage maille l'ensemble du territoire, selon des densités variables et inégalement réparties. On retrouve ainsi au Nord, à l'Ouest, au Sud et au Nord-Est du bourg des zones de bocages peu denses, dont les ouvertures permettent des points de vue intéressants sur le territoire. Les parcelles agricoles y sont plus grandes.

A contrario, les secteurs de bocage plus dense sont peu présents sur le territoire et constituent de petites poches au Sud et à l'Est du bourg. Ces zones de bocages sont relativement peu visibles depuis les grands axes de communication, et ne constituent donc pas un élément remarquable du paysage de la commune. Les bois et vergers sont également peu présents et ce, de manière très ponctuelle, sur un axe Nord-Ouest/Sud-Est. En revanche, les vallées de cours d'eau sont boisées et constituent des linéaires intéressants de boisements. Ces cours d'eau prennent leurs sources en majorité sur le plateau.

3. Un patrimoine riche mais non protégé au titre des Monuments Historiques

Le patrimoine de Martigné-sur-Mayenne est riche, notamment grâce à sa proximité de la ville de Laval ainsi que par sa position en bordure de la Mayenne à l'Ouest. Certains édifices, porteurs d'une histoire datant parfois du Moyen-Âge, pourraient être protégés en tant que Monuments historiques.



Zones de sensibilité archéologiques :

- **I** : Enclos, la Furonnière, 3000 m², n° 53 146 0003 date indéterminée
- **II** : Eglise et cimetière, centre-bourg, n° 53 146 0002, 100 m², Moyen-Âge
- **III** : Motte castrale, la motte d'Aron, n° 53 146 0001, 100 m², Moyen-Âge

Édifices remarquables :

- 1 : Chapelle Saint-Léger, XVIe, lieu de pèlerinage et de messes
- 2 : Château de l'Aulne-Montgenard, Moyen-Âge, lieu d'élevage de poneys Connemara
- 3 : Château de la Motte-Husson, reconstruit en 1850, entouré de douves
- 4 : Château de Montgiroux, 1869, sur la commune de St-Germain-Anxure, domine largement la vallée de la Mayenne
- 5 : Eglise paroissiale de Saint-Georges, XIIe, cœur historique de la commune
- 6 : Château de Mythème, 1850, ancienne métairie, domine le bourg
- 7 : Manoir des Essarts, XIIIe, aujourd'hui grande et belle demeure

Petit patrimoine identitaire :

- **a** : Maison éclusière de Corçu, 1862
- **b** : Ancien logis du Tertre
- **c** : Ancienne maison éclusière de Bas-Hambers, 1863
- **d** : La croix du Pin, antique
- **e** : Ancien lavoir
- **f** : Ancien presbytère – La Grande Couldre
- **g** : Ancien logis de la motte d'Aron

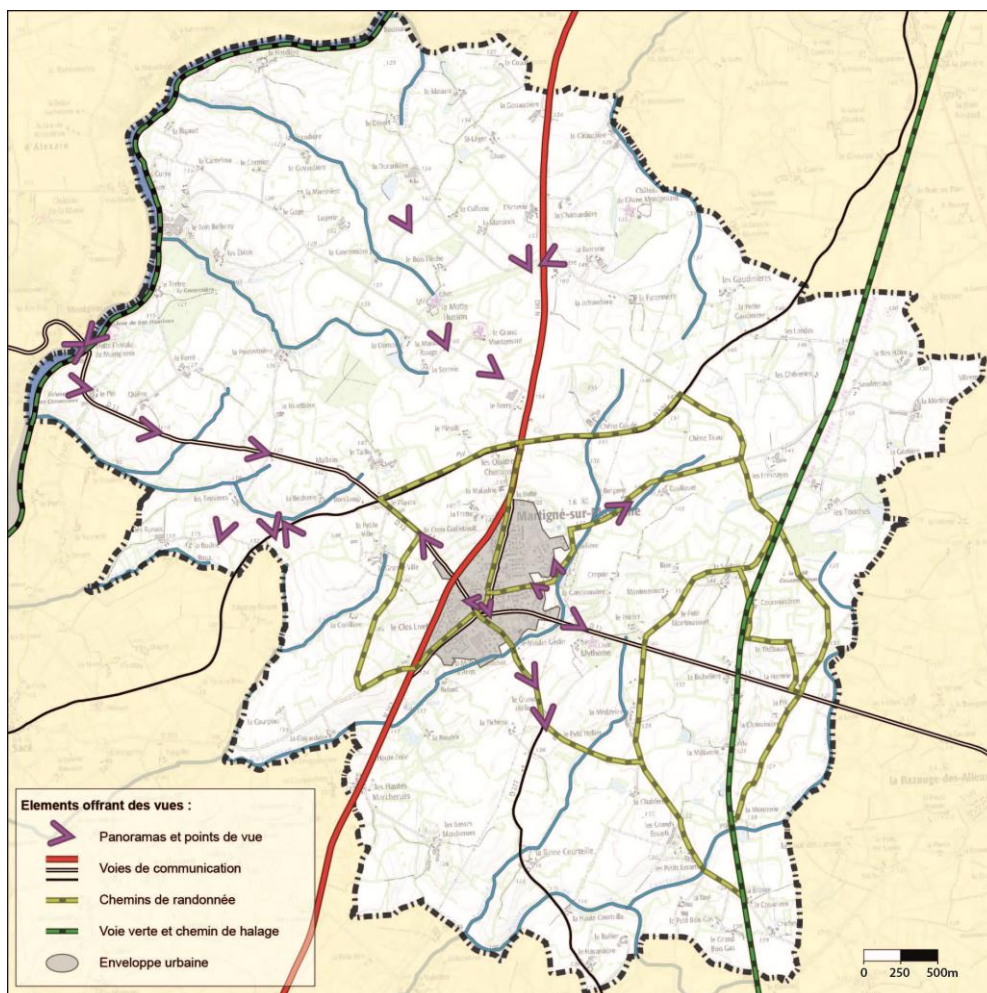


Château de la Motte-Husson ; photo Mairie



Château de l'Aulne-Montgenard ; photo Mairie

4. Des voies douces de contemplation



Carte des points de vue répertoriés sur le territoire

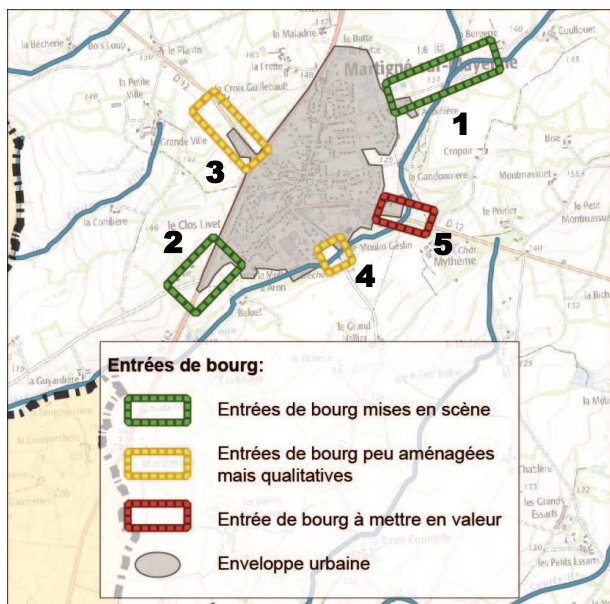
Le territoire est traversé par une voie verte à l'Est et un chemin de halage le long de la Mayenne à l'Ouest qui permettent la découverte et l'appréciation du paysage communal lors des promenades. Ces voies sont particulièrement importantes sur le plan paysager et touristique car elles permettent de relier une grande partie des territoires de Mayenne et de contempler une grande variation de paysage. Sur Martigné-sur-Mayenne l'ancienne voie de chemin de fer à notamment fait l'objet d'une requalification paysagère par le biais de plantation de par et d'autre de la voie. Des chemins de randonnée permettent également de cheminer dans le bourg et aux alentours. Ils permettent la découverte des paysages et du patrimoine dans la partie Sud-Est du territoire. On remarque cependant un vide en possibilités de cheminement au Nord-Ouest, entre le chemin de halage de la Mayenne et le bourg.



Ci-dessus : Chemin de halage de la Mayenne ; photo Mairie

De par sa configuration topographique, les points de vue sur le paysage sont nombreux, et sont d'autant plus intéressants qu'ils sont abordés par des chemins de randonnée. L'ouverture du paysage dans le bocage, principalement au Nord et à l'Ouest du bourg, offre des possibilités de vues intéressantes. En outre, les voies vertes peuvent être encore davantage mises en valeur par des plantations autour de l'itinéraire.

5. Des entrées de villes Nord-Sud qualitatives, mais une entrée Est peu adaptée



1 : Entrée de bourg par le quartier de l'Osier

Cette entrée de bourg est plutôt qualitative en ce qui concerne le paysage. Cela tient à des efforts d'aménagements notables, qui permettent une transition progressive entre l'extérieur du bourg et l'entrée dans le quartier de l'Osier.

2 : Entrée Sud par la RN162

Cette entrée est à sens unique par une voie de sortie depuis la RN162, pour rejoindre la rue Vénus. La transition entre la RN162, qui reste une voie importante, et la rue Vénus, est progressive et sécurisante. Les espaces verts jouent également un rôle dans cette progressivité.



Entrée Nord-Ouest par la RD12 : Streetview



Entrée Est par la RD277 ; Streetview

3 : Entrée de bourg Nord-Ouest par la RD12

Cette entrée est assez rapide, du fait de la ligne droite qui dirige le véhicule jusqu'au giratoire. Des problèmes de sécurité liés à la vitesse des automobilistes, et à l'absence de passage piétons peuvent exister sur ce secteur. Cependant la silhouette du bourg et le panneau d'information sont visibles de loin et incite les véhicules à ralentir.

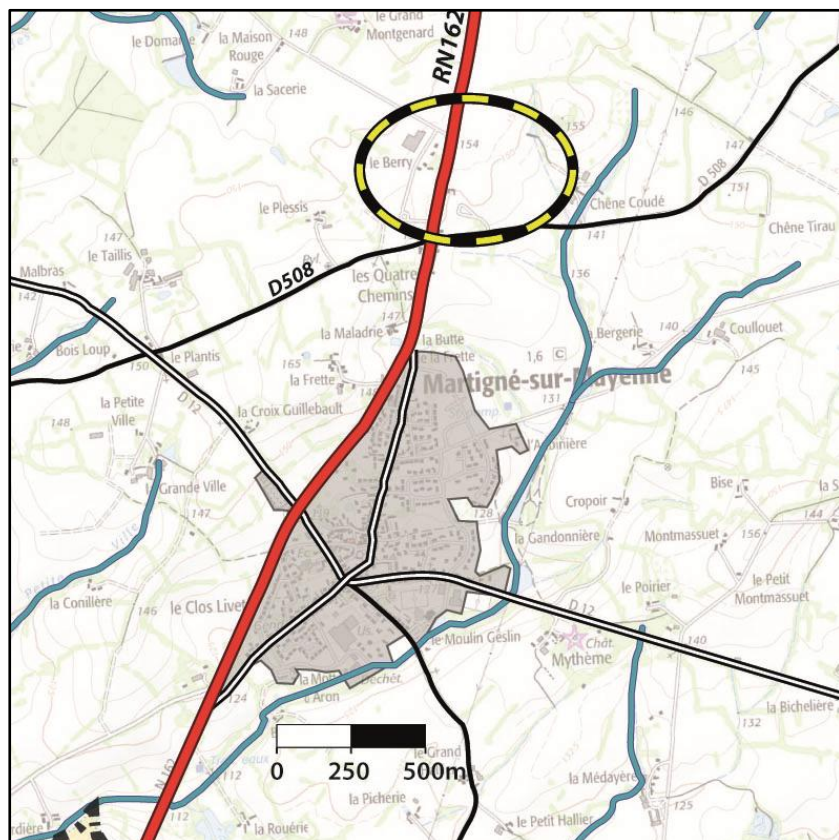
4 : Entrée de bourg Est par la RD277

L'entrée présente une topographie et des virages entraînant une descente avec peu de visibilité. La transition est certes rapide au premier abord mais la suite révèle des aménagements qui participent à donner de la qualité à cette entrée.

5 : Entrée Est par la RD12

Cette entrée n'est pas à l'heure actuelle mise en valeur. Peu d'éléments incitent les automobilistes à ralentir avant d'arriver aux premières habitations, d'autant plus que la route est en ligne droite. Ces problématiques de sécurité doivent être identifiées.

6. L'intégration dans le Grand Paysage de la ZAC du Berry



Localisation de la ZAC du Berry et des Quatre Chemins

en travaux.

Un travail sur le paysage, les espaces publics et l'intégration paysagère des bâtiments doit être réalisé dans l'objectif de renforcer l'attractivité du site et la qualité du cadre de travail.

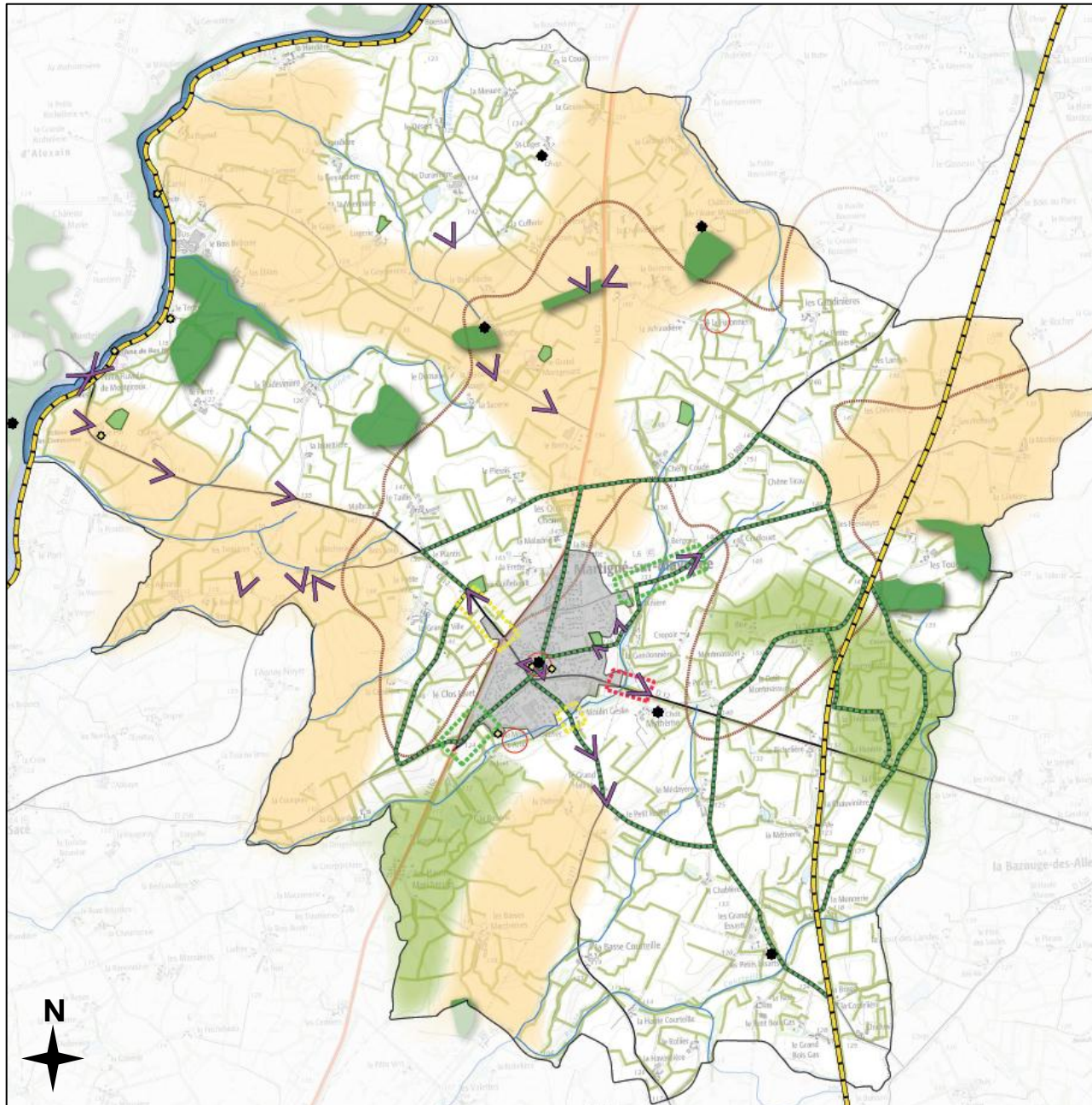
La ZAC du Berry, située au Nord du bourg, apparaît aujourd'hui comme la principale zone d'activités du territoire. Le site accueille à l'heure actuelle une dizaine d'entreprises et pourrait être amené à se développer davantage.

De par sa position, bien en vue depuis la RN162, la ZAC du Berry fait partie de l'image de la commune pour tous ceux empruntant l'axe en direction de Laval ou Mayenne. Ainsi, la question de l'intégration paysagère de la zone est un enjeu fort du paysage sur Martigné-sur-Mayenne.

Si les bâtiments actuellement installés mettent en évidence une architecture propre épurée globalement qualitative, l'aménagement des espaces publics et espaces de transitions crée un déséquilibre en défaveur de la qualité des lieux. En outre, les espaces publics, espaces de stationnement et pourtours des entreprises ne sont pas végétalisés. Les entreprises ne sont pas mises en valeur, les vues sont ouvertes et la zone met en évidence l'image d'un site






Ci-dessus: ARB 114, dans la ZAC du Berry (photo Mairie)- 2010










Trame paysagère :

-  Bocage
-  Secteur d'ouverture du bocage
-  Secteur de densité bocagère
-  Secteur du plateau
-  Boisements
-  Vergers
-  Cours d'eau
-  Enveloppe urbaine

Éléments remarquables :

-  Edifices remarquables
-  Petit patrimoine identitaire (croix, maisons d'écluse, lavoir, ...)
-  Zones de sensibilité archéologiques

Espaces de contemplation :

-  Panoramas et points de vue
-  Voies de communication
-  Chemins de randonnée
-  Voie verte et chemin de halage
-  Entrées de bourg mises en scène
-  Entrées de bourg peu aménagées mais qualitatives
-  Entrée de bourg à mettre en valeur

Enjeux :

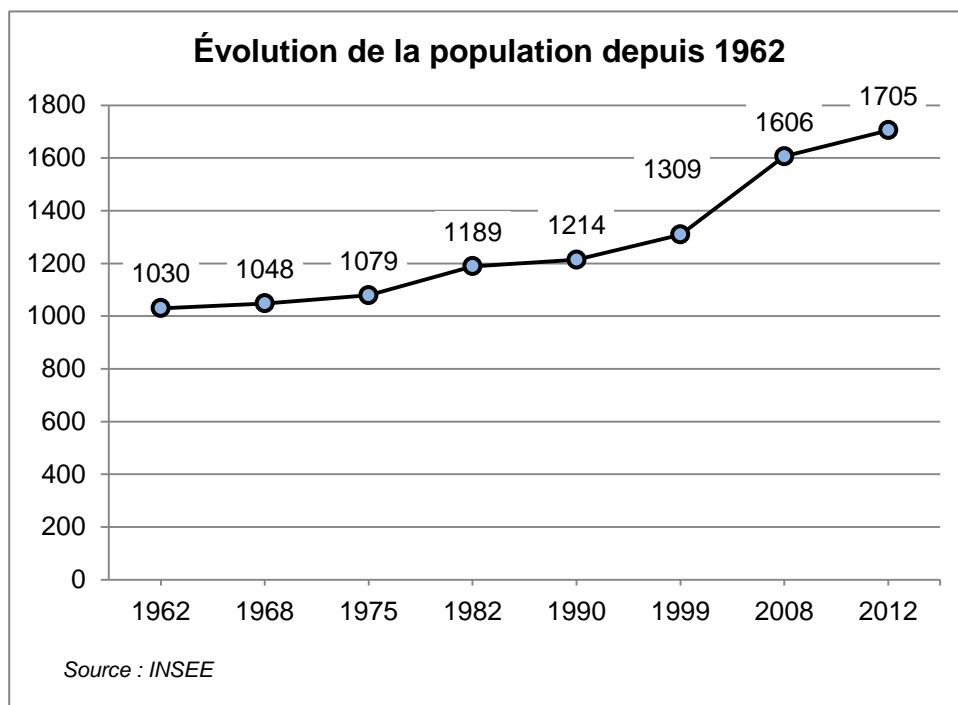
- **La préservation des points de vue de qualité** : secteurs d'ouverture du bocage et sites où le relief apparaît plus marqué
- **La préservation des paysages plus intimistes liés à la densité du bocage**, paysages à contempler depuis les chemins de randonnées et de promenade
- **La préservation des boisements et vergers existants**
- **La préservation et mise en valeur du patrimoine identitaire du territoire**
- **La poursuite de l'effort engagé sur l'aménagement des entrées de ville** avec l'amélioration de la transition entre la RD12 et le bourg au niveau de l'entrée de ville
- **La prise en compte et l'amélioration de l'intégration paysagère de la Z.A.C du Berry**

IV- LES ACTIVITES HUMAINES

A.	<i>Démographie et structure de la population</i>	79
1.	<i>Une forte augmentation de la population depuis 1999, alimentée par un solde migratoire important</i>	79
2.	<i>Une taille des ménages élevée et stable, malgré un léger desserrement</i>	81
3.	<i>Une population assez jeune, et une légère progression des plus jeunes et des plus âgés</i>	84
4.	<i>Une part importante de retraités, de professions intermédiaires et d'ouvriers</i>	86
B.	<i>Evolution et caractéristiques des logements</i>	88
1.	<i>Un rythme de croissance plus élevé depuis quinze ans</i>	88
2.	<i>Un taux de vacance faible et une faible proportion de résidences secondaires</i>	89
3.	<i>Habitat social : vers une poursuite des objectifs instaurés au PLH</i>	91
4.	<i>Le Programme Local de l'Habitat du Pays de Mayenne 2014-2019</i>	93
5.	<i>Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage</i>	95
C.	<i>Activités économiques et emploi</i>	97
1.	<i>Agriculture</i>	97
2.	<i>Une concentration des emplois dans le secteur de l'industrie et de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale</i>	99
3.	<i>Un tissu d'entreprises pérenne et dynamique, dominé par les très petites entreprises et orienté vers le commerce</i>	100
4.	<i>Une vraie complémentarité entre l'offre du bourg et celle des zones d'activités</i>	103
5.	<i>Des déplacements domicile-travail orientés vers Laval et Mayenne</i>	106
6.	<i>Une économie du tourisme vert orientée vers la Mayenne</i>	108
7.	<i>Un tissu associatif culturel et sportif varié et dynamique</i>	109

A. Démographie et structure de la population

1. Une forte augmentation de la population depuis 1999, alimentée par un solde migratoire important



Évolution de la population de Martigné-sur-Mayenne depuis 1962

Avec 1819 habitants en 2016, la commune de Martigné sur Mayenne a connu une croissance démographique assez modérée jusqu'en 1975, avec seulement une cinquantaine d'habitants supplémentaire en 13 ans. Après un léger pic de croissance entre 1975 et 1982 (+1,4 %), cette croissance se stabilise à nouveau jusqu'en 1990.

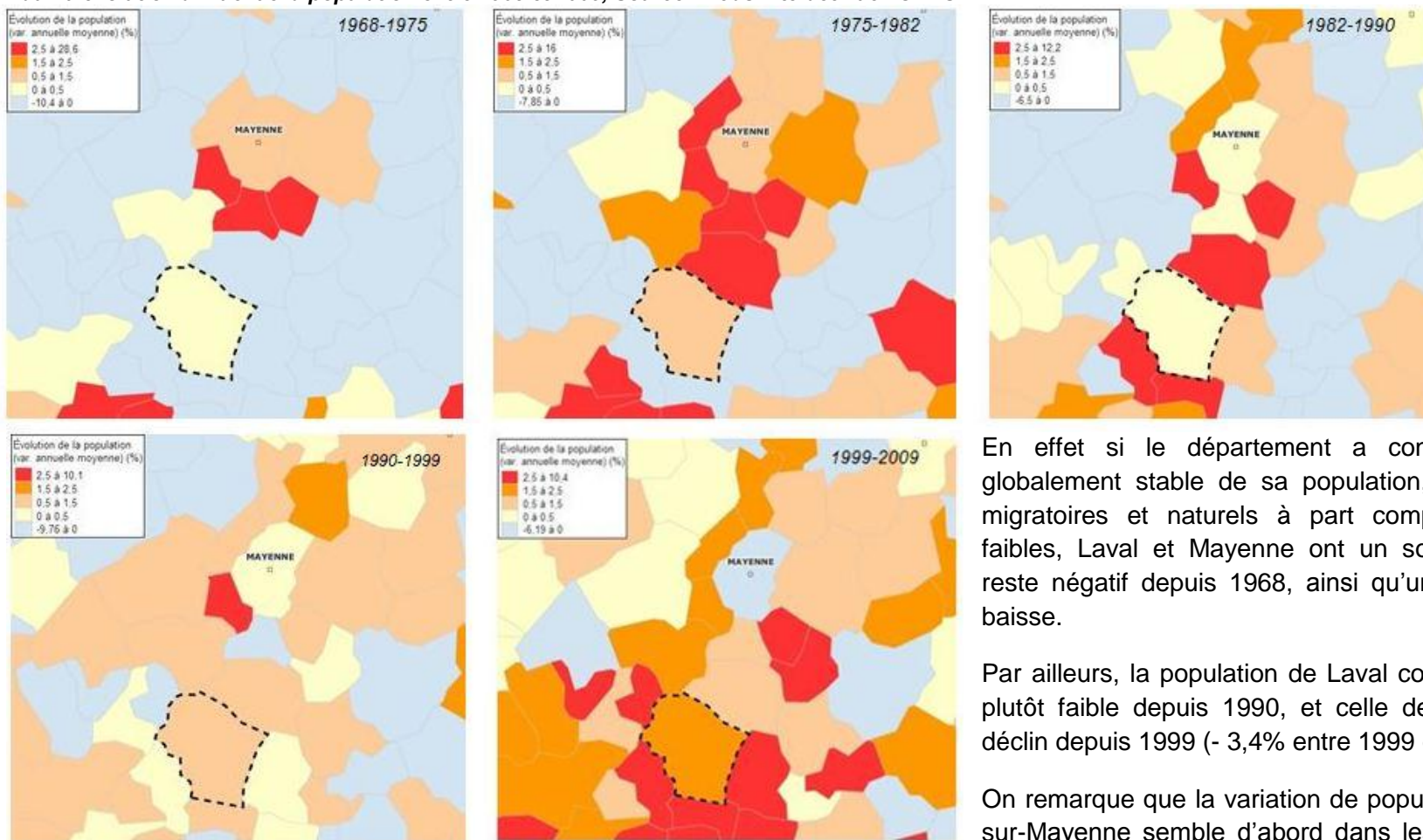
Depuis 1990, la commune a connu une très forte croissance démographique avec un gain de 491 habitants de 1990 à 2012, soit une augmentation de sa population d'environ 28,8% sur cette période. La période où l'augmentation a été la plus significative est de 1999 à 2008 avec un gain d'environ 300 habitants en moins de 10 ans.

On remarque un solde naturel plutôt faible depuis 1968, et qui a connu une décroissance constante jusqu'à devenir négatif entre 1990 et 2008, avec un léger regain depuis 2008. Le solde migratoire constitue la part la plus importante de l'augmentation de la population communale depuis 1975, constituant notamment 82% de cette variation entre 2008 et 2012.

Taux annuel de variation de la population Source : INSEE	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2012
Solde naturel	0,7%	0,1%	0,0%	-0,2%	-0,1%	0,3%
Solde migratoire	-0,3%	1,3%	0,3%	1,1%	2,4%	1,4%
Variation totale	0,4%	1,4%	0,3%	0,8%	2,3%	1,7%
Part du solde migratoire dans la variation de population	Inférieure	93%	100%	supérieure	supérieure	82%

Si on met en perspective les variations de populations à l'échelle du département de la Mayenne mais également des deux pôles urbains de Laval et de Mayenne, on voit que la variation de population de Martigné-sur-Mayenne est étroitement corrélée à un desserrement de ces deux agglomérations.

Taux d'évolution annuel de la population entre 1968 et 2009, Source : Atlas interactif de l'ORES :



En effet si le département a connu une variation globalement stable de sa population, avec des soldes migratoires et naturels à part comparables et plutôt faibles, Laval et Mayenne ont un solde migratoire qui reste négatif depuis 1968, ainsi qu'un solde naturel en baisse.

Par ailleurs, la population de Laval connaît une variation plutôt faible depuis 1990, et celle de Mayenne est en déclin depuis 1999 (- 3,4% entre 1999 et 2012).

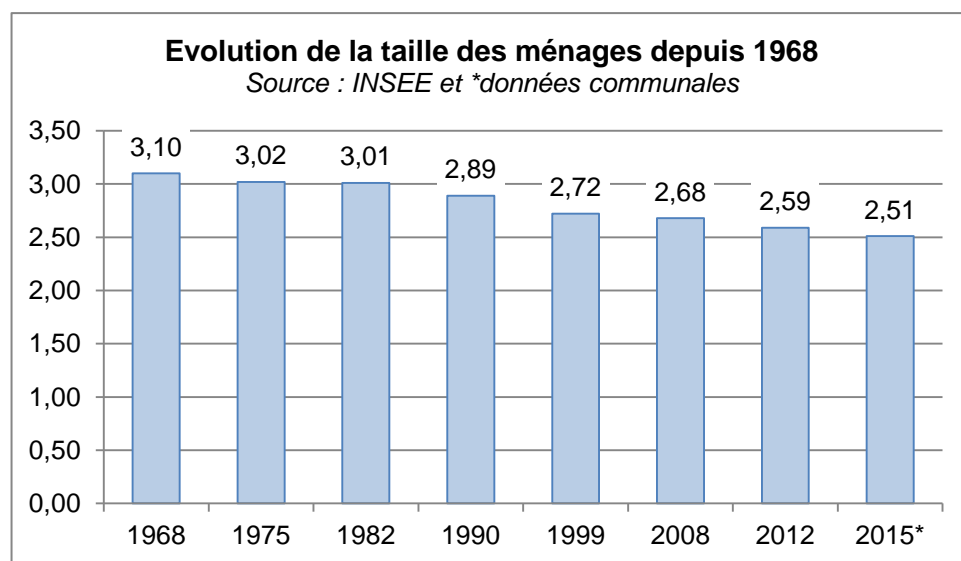
On remarque que la variation de population de Martigné-sur-Mayenne semble d'abord dans les années 1970 du fait du desserrement de l'agglomération de la commune de Mayenne, puis dans les années 1990 du fait du desserrement des deux

agglomérations. La forte augmentation de la population communale depuis 1999, semble plus étroitement liée au desserrement de l'agglomération de Laval.

Martigné-sur-Mayenne est une commune démographiquement dynamique au regard des communes pôles de Laval et Mayenne, mais également à l'échelle du département. La variation annuelle moyenne de la population de Martigné représente en effet plus de 4 fois celle du département de la Mayenne (0,4%) entre 2008 et 2012.

Cette dynamique peut s'expliquer par le cadre de vie attractif de Martigné-sur-Mayenne, son accessibilité et sa proximité des agglomérations de Laval et Mayenne.

2. Une taille des ménages élevée et stable, malgré un léger desserrement

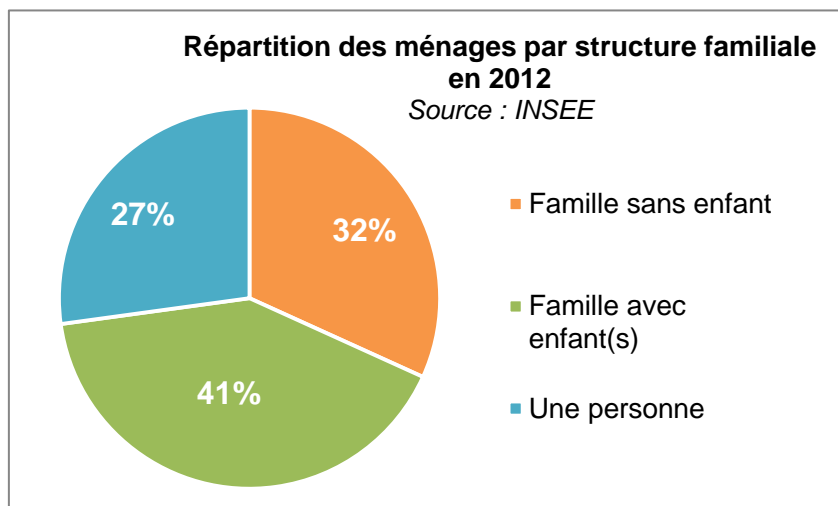


Evolution de la taille des ménages sur Martigné-sur-Mayenne

Le nombre moyen de personne par ménage, ou taille des ménages a connu une baisse progressive depuis 1968, passant de 3,10 personnes par ménage en 1968 à 2,51 en 2015.

Cette baisse amorcée dès les années 1980 est plus nette sur les 20 dernières années, mais la taille des ménages reste assez élevée au regard de la moyenne nationale de 2,26 personnes par ménage en 2012, et de la moyenne départementale de 2,34 en 2012. Ce phénomène dit de desserrement des ménages est principalement dû, à l'instar de la tendance nationale, aux jeunes quittant le domicile parental, au vieillissement de la population, mais également à l'augmentation de la part des familles monoparentales et aux séparations.

Ces facteurs conduisent à l'augmentation du nombre de ménage et à un accroissement des besoins en logements et changent le profil des ménages au cours du temps.



Structure des ménages de Martigné-sur-Mayenne, en 2012

En 2012, les ménages de Martigné-sur-Mayenne sont majoritairement constitués de familles avec enfant à 41%. Les familles sans enfant représentent plus d'un tiers des ménages de la commune avec 32 %.

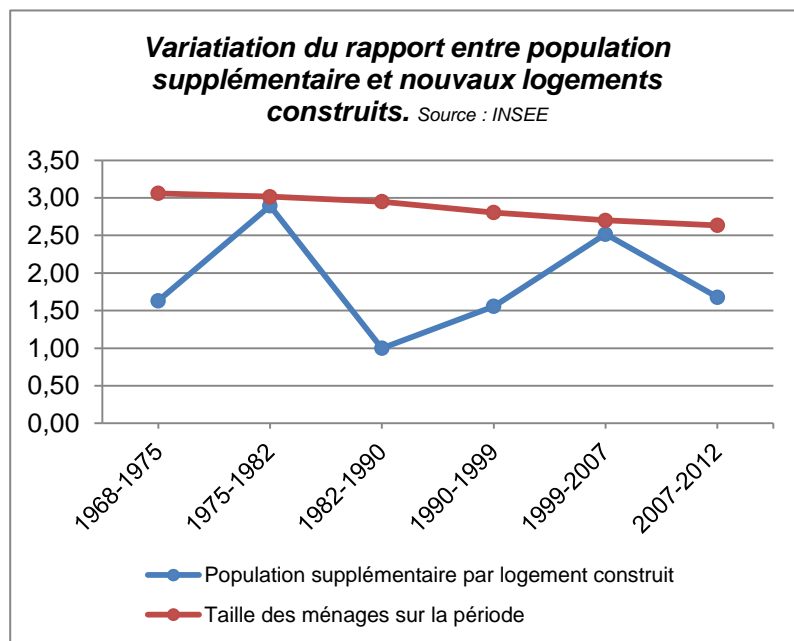
Les familles représentent donc les deux tiers des ménages. A titre de comparaison, les ménages d'une personne représentent environ 33 % des ménages au niveau départemental, et 33 % au niveau de la Communauté de communes du Pays de Mayenne.

Les familles monoparentales représentent 4,3 % des ménages à Martigné-sur-Mayenne, soit 1,6 points de moins qu'à l'échelle de la Communauté de communes (5,9%) et 1,4 points de moins qu'à l'échelle du département (5,7%).

Depuis 1968 la population supplémentaire par logement construit à Martigné-sur-Mayenne est inférieure à la taille des ménages en place, ce qui a contribué au phénomène de desserrement des ménages.

Si on regarde la période 1990 à 2012 durant laquelle Martigné a connu une forte progression démographique, le nombre d'habitants supplémentaires par logement construit est de 2,06, ce qui est nettement inférieur à la taille des ménages actuelle. Néanmoins on remarque que cette proportion de population supplémentaire par logement construite reste équivalente à celle de la période précédente, de 1968 à 1990, avec 2,02 personnes supplémentaires par logement construit.

Périodes	Nombre de logements construits sur la période (résidences principales)	Progression de population sur la période	Population supplémentaire par logement construit
1968 à 1990	82	166	2,02
1990 à 2012	238	491	2,06



En effet de 1968 à 2012, la taille des ménages est toujours supérieure au nombre de personnes supplémentaires par logement construit.

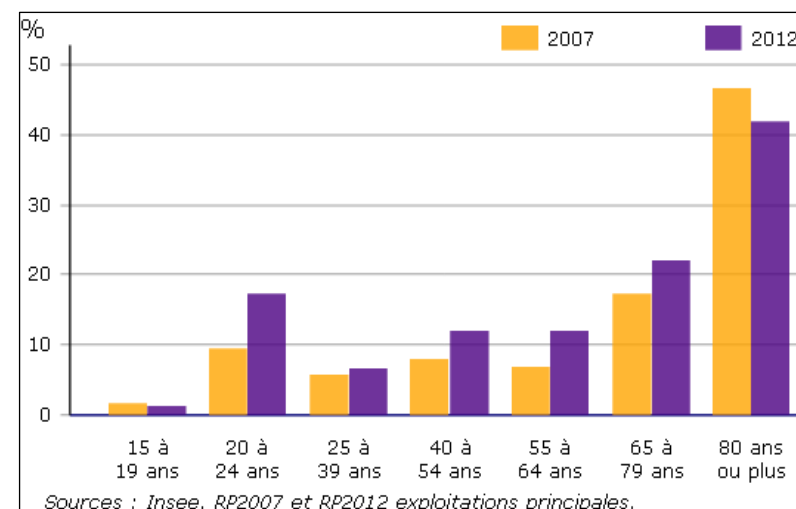
Ce dernier a d'ailleurs connu des variations importantes avec un phénomène de vague qui indique un desserrement plus important dans les années 1980 et depuis 2007, pour atteindre 1,68 personnes supplémentaires par logement construit entre 2007 et 2012.

Les périodes où la taille des ménages est la plus importante par logement construit, sont celles qui enregistre une forte proportion de solde migratoire dans l'augmentation de population, et notamment la période 1975 à 1982 avec 93% de solde migratoire et un solde naturel encore présent, et la période 1990 à 2007, où la part du solde migratoire est supérieur à l'augmentation totale de la population et le solde naturel est négatif.

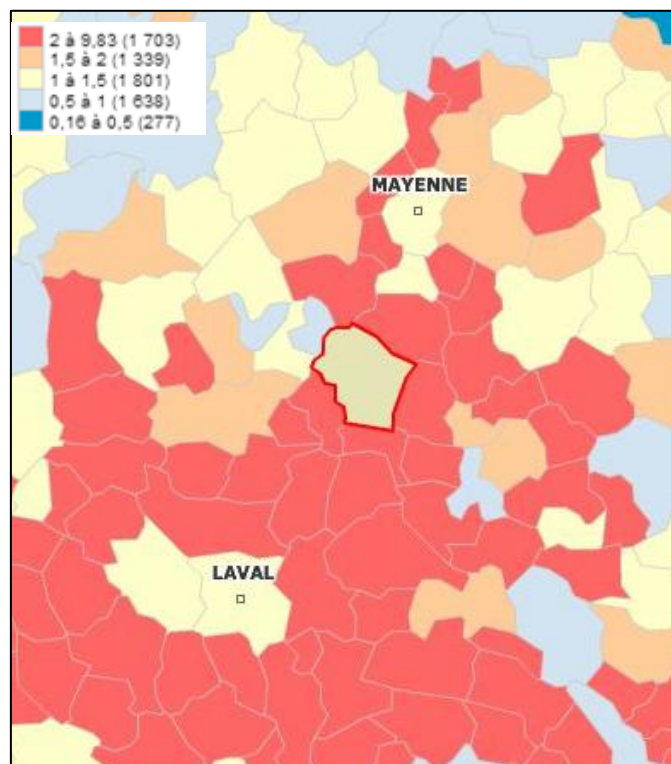
Analyse croisée des chiffres INSEE sur le logement et l'évolution de la population

Ces évolutions sont liées aux changements familiaux liés au phénomène de décohabitation expliqué plus tôt et aux phénomènes migratoires, et amènent à questionner l'offre disponible de logements, adaptés ou non aux populations concernées par ce phénomène (jeunes, personnes âgées, familles monoparentales...). On remarque en ce sens qu'en 2012, 17% des personnes vivant seules ont entre 20 et 24 ans, et que cette proportion a presque doublé depuis 2007. 64% des personnes vivant seules ont plus de 65 ans. Ceci conforte l'idée d'un desserrement des ménages surtout lié au départ des jeunes et aux personnes âgées se retrouvant seules. On remarque également que nombre de personnes seules ayant entre 40 et 64 ans est en augmentation par rapport à 2007. Ces éléments sont à prendre en compte dans la politique de logement, afin de répondre de manière pertinente aux besoins actuels et futurs de la population.

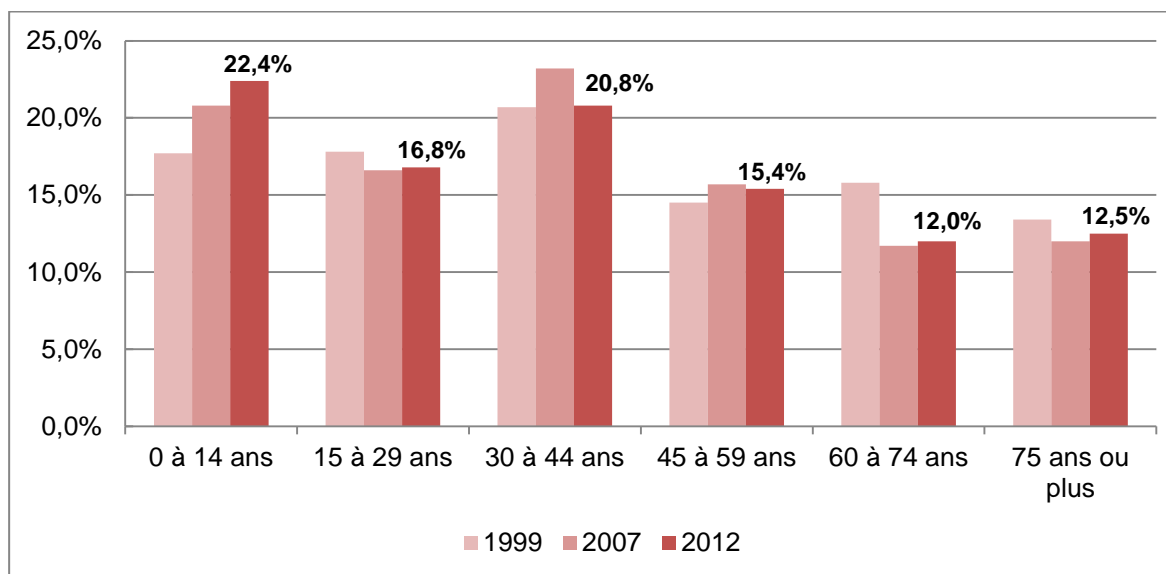
Evolution du nombre de personnes vivants seules suivant les âges



3. Une population assez jeune, et une légère progression des plus jeunes et des plus âgés



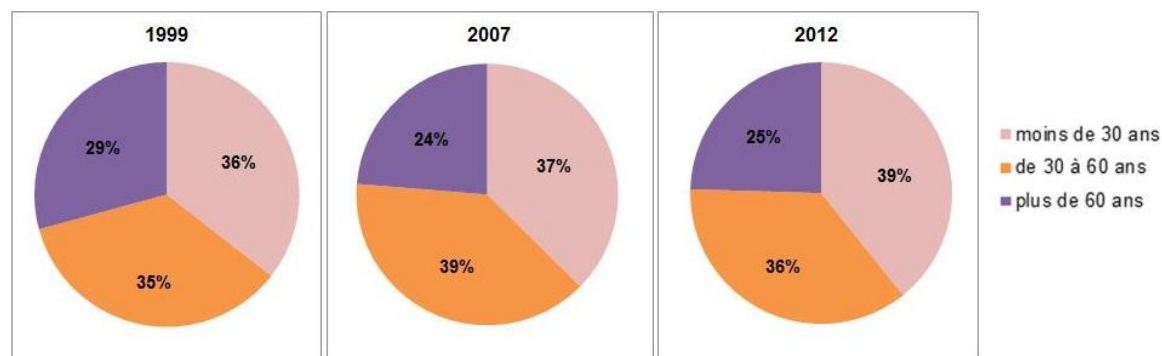
Répartition et évolution de la population par tranches d'âge entre 1999 et 2012, source INSEE :



L'indicateur de jeunesse de Martigné-sur-Mayenne est de 1,18, à peu près équivalent à celui du département de la Mayenne (1,13). Cette valeur indique le rapport entre la population de moins de 20 ans et celle de 65 ans et plus sur le territoire. Plus il est élevé, plus la population est jeune, autour de 1 cela signifie que la part des moins de 20 ans est presque équivalente à celle des plus de 65 ans.

L'indicateur de jeunesse de Martigné est inférieur à celui du Pays de Mayenne (1,53) et à celui de l'aire urbaine de Laval (1,84). Il contraste avec les indicateurs très élevés des communes adjacentes comme Commer (3,59), La Bazouge-des-Alleux (4,15), Sacé (4,9) ou Châlons-du-Maine (4,5).

La structure de la population est assez également répartie, avec une majorité de moins de 30 ans en 2012, dont 22% de la population ayant moins de 14 ans. La part des 30-60 ans représente également plus du tiers de la population (36%), avec 21 % de 30-44 ans. Les plus de 60 ans sont légèrement minoritaires avec 25% en 2012, et les 75 ans et plus représentent 13% de la population.



Population par grandes tranches d'âge entre 1999 et 2012, source INSEE :

Si l'indicateur de jeunesse n'est pas très élevé, la part des moins de 30 ans est néanmoins en augmentation entre 1999 et 2012 (+3%), alors que celle des plus de 60 ans est en recul (-4%) avec un léger regain depuis 2007. La part des 30-60 ans a légèrement augmenté depuis 1999, et a subi un recul entre 2007 et 2012.

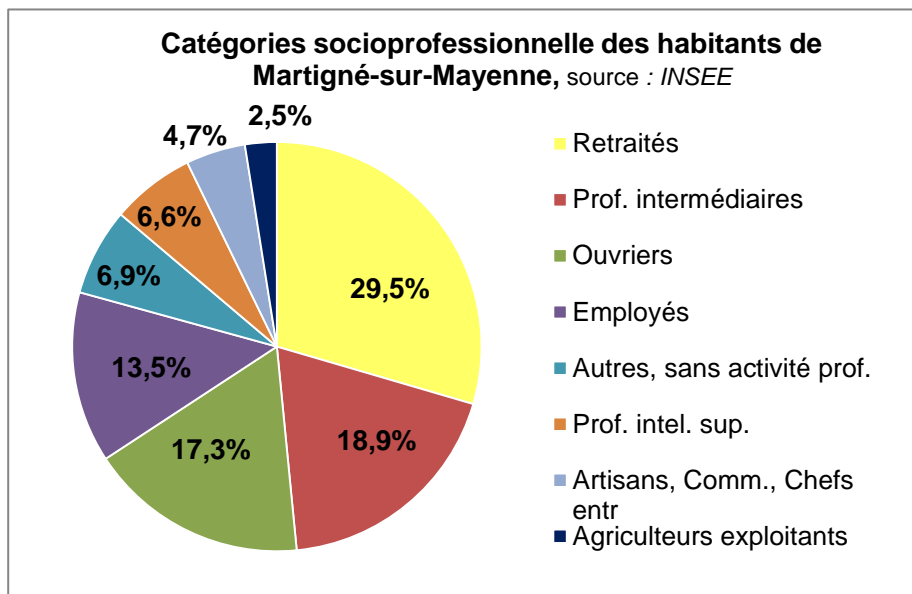
La population des moins de 30 ans est supérieure à celle de la Communauté de communes du Pays de Mayenne qui est d'environ 37% comme celle du Département. La part des 30-60 ans est inférieure à celles de la Communauté de communes et du Département, qui sont d'environ 40%.

Il est également à noter que la commune de Martigné-sur-Mayenne a une part de sa population de plus de 60 ans plus importante que celles de la Communauté de commune et du Département qui sont proches de 23%. Les 0-14 ans sont plus représentés à Martigné qu'à l'échelle du Département et de la Communauté de communes (19,8%).

La part de personnes âgées sur la commune dépend également de la présence d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes sur la commune (EHPAD). Celui-ci, réhabilité en 2014, accueille 76 personnes actuellement. Le schéma gérontologique 2013-2017 indique que le nombre de places dans ces établissements est suffisant en Mayenne, et de nouvelles places ne sont pas nécessaires. En revanche, l'établissement de Martigné-sur-Mayenne souhaite ouvrir ses services aux non-résidents, ce qui pourrait augmenter la part de personnes âgées et de demandes de logements adaptés sur le territoire.

La population de Martigné-sur-Mayenne est donc plutôt jeune et d'âge moyen, avec 60% de la population en dessous de 45 ans et 39% en dessous de 30 ans. L'augmentation légère des tranches les plus jeunes et les plus âgées sont à prendre en compte notamment en termes de d'équipements adaptés aux besoins spécifiques de ces populations.

4. Une part importante de retraités, de professions intermédiaires et d'ouvriers



Caractéristiques socio-professionnelles des habitants de Martigné-sur-Mayenne

Malgré une population plutôt jeune, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée à Martigné-sur-Mayenne est celle des retraités, qui représentent près d'un tiers de la population avec 29,5% en 2012. Ils sont en légère baisse depuis 2007, où ils représentaient 31% de la population, et sont un peu moins représentés qu'à l'échelle du Département (31,4%) ou de la Communauté de communes (29,9%).

Les professions dites intermédiaires, représentent 18,9% de la population, et cette part est stable depuis 2007. Cette proportion est nettement supérieure à celle du Département (12,4%) et de la Communauté de communes (12,9%).

Les ouvriers représentent la troisième catégorie socioprofessionnelle de la commune, avec 17,3% en 2012 et sont en augmentation depuis 2007 où ils représentaient 15,6%. Ils sont moins nombreux qu'à l'échelle du Département (18,3%) et de la Communauté de communes (18,9%).

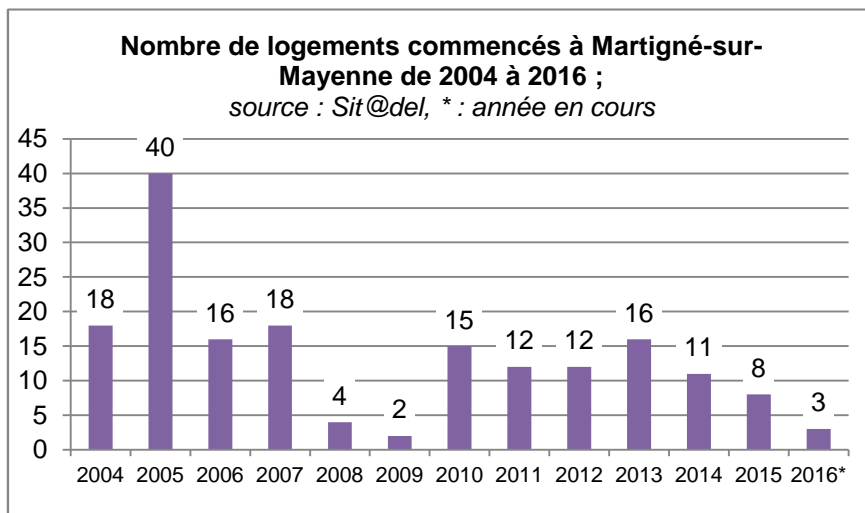
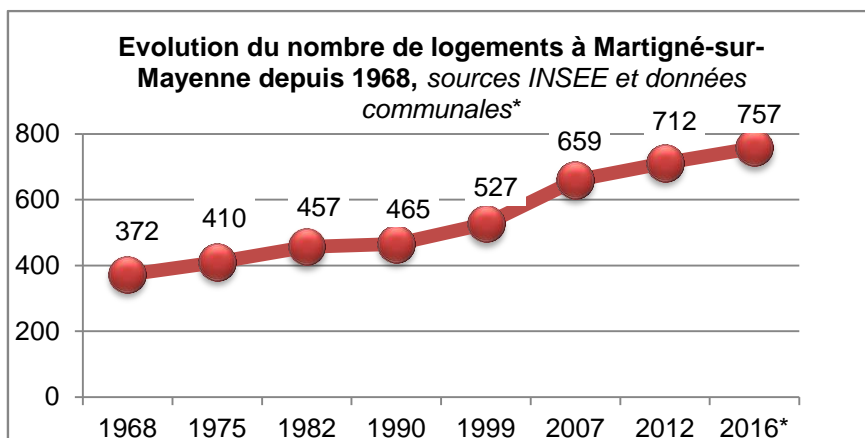
On trouve une part plutôt conséquente d'employés, à hauteur de 13,5%, ce qui est en dessous de la proportion que l'on peut retrouver à l'échelle départementale ou communautaire, aux alentours de 16%.

Les agriculteurs ne représentent que 2,5% de la population de Martigné, ce qui est légèrement en dessous de la proportion départementale, plus proche de 3%.

Enjeux :

- ***L'adaptation de l'offre en logements à la capacité d'accueil du territoire : Quelle dynamique de croissance démographique pour demain? Maintien, ralentissement?***
- ***La prise en compte de la capacité d'accueil du territoire en accord avec les projections démographiques (STEP, écoles, équipements sportifs) et des dynamiques issues des territoires voisins – recentrage du développement sur la ville de Mayenne (PLH)***
- ***La prise en compte du desserrement des ménages, avec l'arrivée de nouveaux ménages de taille réduite : proposer des logements adaptés (taille, prix...)***
- ***La mise en œuvre d'une politique du logement qui s'adapte à la diversité des besoins pour plus de mixité sociale et générationnelle***

B. Evolution et caractéristiques des logements



logements construits, et une deuxième période de construction importante de 2010 à 2014 avec une moyenne de 13 logements par an pour un total de 66 logements construits. La grande majorité de ces logements a été construit sur le lotissement de l'Osier, ainsi que dans le cadre des comblements de dents creuses.

1. Un rythme de croissance plus élevé depuis quinze ans

Le rythme de construction des nouveaux logements de la commune de Martigné-sur-Mayenne a été soutenu ces 15 dernières années, notamment avec une moyenne de 17 logements entre 1999 et 2007, de 11,2 logements par an entre 2007 et 2016.

Le nombre de logements communaux a progressivement augmenté et connu un rythme plus soutenu depuis 1999, avec un pic d'augmentation de 132 logements entre 1999 et 2007. En 2016 le nombre de logements communaux est de 757.

La moitié des logements communaux actuels a été construite depuis 1968 soit 385 logements, et environ le tiers depuis 1999 soit 230 logements.

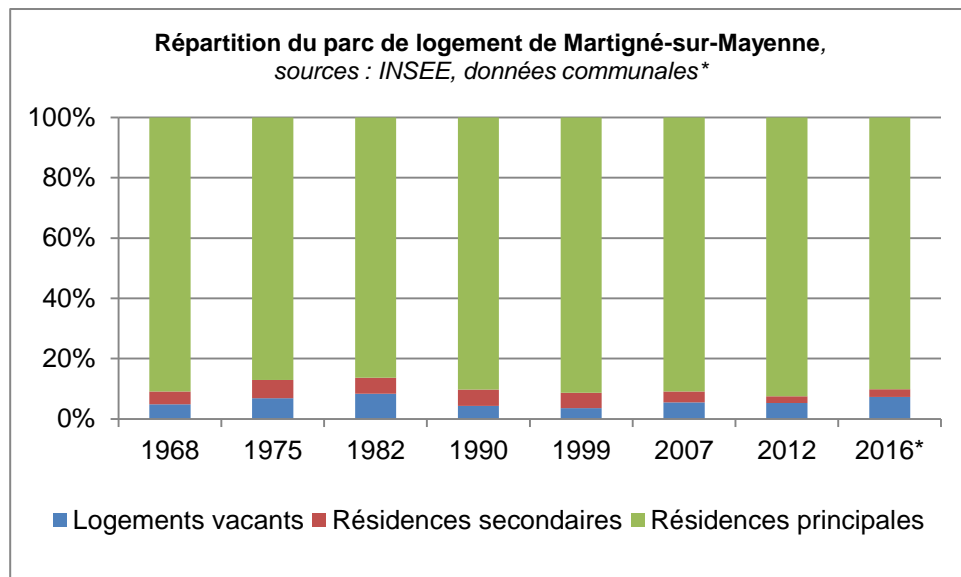
Cette période de construction plus intense, ainsi qu'un léger pic antérieur entre 1975 et 1982, concordent avec l'augmentation de la population, tout aussi rapide. Le rythme de construction semble revenir à une tendance similaire aux périodes antérieures à ce pic de construction depuis 2012, puisque d'après les dernières données communales, il s'élève aujourd'hui à une moyenne de 9 logements par an.

De 2004 à 2016 14 logements ont été commencés par an en moyenne soit 175 logements depuis 2004.

On remarque une première période de construction plus importante entre 2004 et 2007 avec environ 23 logements par an pour un total de 92

Par ailleurs un nouveau projet de lotissement est en cours : « La Résidence du Verger » avec 22 lots de prévus. Ces futurs logements qui seront construits dans les prochaines années, seront à prendre en compte dans les projections de développement de la commune.

2. Un taux de vacance faible et une faible proportion de résidences secondaires



Martigné-sur-Mayenne compte 696 résidences principales en 2016 soit 90,2 % de son parc de logement, 2,6% de résidences secondaires et 7,3% de logements vacants. Au niveau départemental les taux sont respectivement de 86,6%, 5,2% et 8,2% en 2012.

Le taux de résidences secondaires a progressivement augmenté jusque dans les années 1980 où il a atteint 6%, puis il a diminué à partir des années 1990 et constitue aujourd'hui seulement 20 logements.

Le taux de logements vacants a également connu une forte augmentation entre 1968 et 1982 jusqu'à atteindre 8,3%. Il a ensuite diminué et notamment résorbé de moitié entre 1982 et 1990, pour remonter légèrement en 2007 et se stabiliser, constituant 38 logements en 2012. Depuis, la vacance repart en légère hausse avec 7,3% en 2016, soit 56 logements.

Un faible taux de logements vacants (en dessous de 6-7%) correspond à une vacance dite structurelle, correspondant généralement aux périodes de mise en vente des biens. Ce taux illustre un territoire attractif et un marché immobilier légèrement tendu. On peut donc souligner que la structure du parc de Martigné-sur-Mayenne est plutôt équilibrée suivant les années.

Il est à noter que les analyses de terrain semblent montrer une concentration de la vacance dans le centre bourg, sur de l'habitat ancien. Le parc de logement de Martigné-sur-Mayenne est composé de 35,2% d'habitations construites avant 1946, et 32,3% entre 1946 et 1990.

A l'échelle intercommunale, 2,6% du parc de logement est considéré comme des « résidences principales en mauvais état », ce qui représente 2 fois moins qu'à l'échelle du département.

Le PLH prévoit également dans son volet 4 (gouvernance), la création d'un observatoire local de l'habitat, et un document de synthèse annuel afin d'assurer un suivi et une évaluation du PLH.



Deux maisons à vendre en 2015 en centre-bourg ; photo ARCHITOUR

3. Habitat social : vers une poursuite des objectifs instaurés au PLH

En 2012, le parc de logement de Martigné-sur-Mayenne est constitué majoritairement de maisons individuelles à 95% et à 69,6% de propriétaires occupants. Le parc de logements locatifs non sociaux représentait 26,7% du parc de la commune en 2012, et la location en HLM vides 2,2% soit 14 logements, en légère baisse depuis 2007 où il était de 2,6% (données INSEE).

Le PLH recense quant à lui en 2011 16 logements HLM (données RPLS¹), 6 logements communaux conventionnés et 12 logements privés conventionnés, pour 33 logements en parc social. Le parc locatif social total de la commune représente donc 5% des résidences principales en 2011, et celui de la communauté de communes représente 13% du nombre total de résidences principales intercommunales.

Deux bailleurs sociaux sont recensés par le PLH en 2012 sur le territoire de la communauté de communes et notamment dans le secteur où se trouve Martigné, en deuxième couronne : Mayenne Habitat et Logis Familial Mayennais. Hors de la ville centre Mayenne, en 1^{ère} et 2^{ème} couronne, la vacance du parc de logements sociaux en 2012 est quasi inexistante (2 logements seulement en dehors de Mayenne), alors qu'elle est de 11% sur le pôle de Mayenne pour Mayenne habitat et de 7% pour le Logis Familial Mayennais.

Les deux opérateurs sur ce parc soulignent d'importantes difficultés de locations à Mayenne, notamment vis-à-vis de l'ancienneté du parc social, la surreprésentation de logements collectifs de petite taille, et de plus fortes exigences concernant le cadre de vie (superficie, environnement, services,...).

Cette disparité s'explique par l'offre significative en logements conventionnés communaux et privés sur les communes de deuxième couronne comme Martigné-sur-Mayenne. Le PLH fait également état d'un marché du parc locatif social plutôt détendu, avec une baisse des demandes ces dernières années, et notamment 5 demandes à Martigné en 2011. Ceci pose tout de même question sur la suffisance ou non de l'offre de logements sociaux par rapport aux besoins.

Concernant la production de logements locatifs aidés, le nombre de logements financés a été assez faible sur l'ensemble de la communauté de commune entre 2008 et 2013, avec une concentration des PLS² à Mayenne. Martigné est la commune qui concentre le plus de dispositifs de PLUS³, environ 26%, pour seulement 2 dispositifs de PLAI⁴ (18% du total à l'échelle de la communauté de communes).

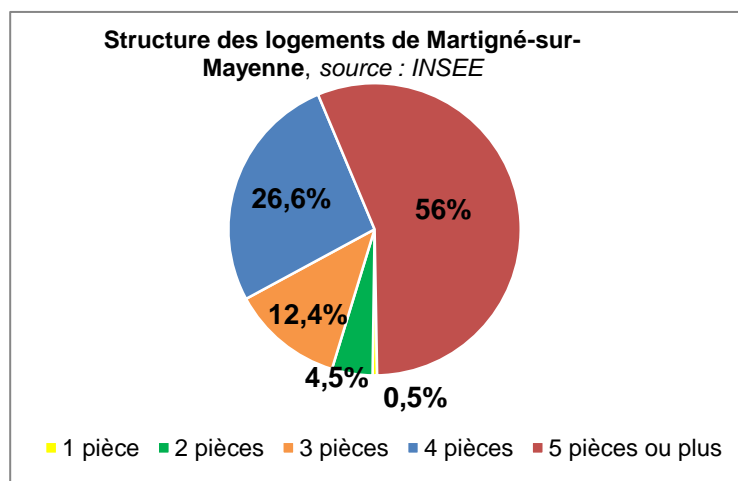
¹ Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux

² Prêt locatif social

³ Prêt locatif à usage social

⁴ Prêt locatif aidé d'intégration

Extrait de l'inventaire 2010-2015 des opérations de logement aidé sur la CC Pays de Mayenne et la CC Corps Lassay									
Date	Localisation	Maître d'ouvrage	Nombre de logements	Financement PLAI	Financement PLUS	Financement PSLA ⁵	Nombre de T3	Nombre de T4	Nombre de T5
Déc. 2010	Résidence de l'Osier	Mayenne Habitat	4	1	3	-	4	-	-
Oct. 2010	Résidence de l'Osier	H.L.M Coop Logis	1	-	-	1	-	-	1



En 2012, 95% des logements de Martigné-sur-Mayenne sont des maisons individuelles. Il s'agit en majorité de logements de 5 pièces et plus de 5 pièces à hauteur de 56%, et de 4 pièces à hauteur 26,6%. La proportion de logements d'au moins 5 pièces est en augmentation depuis 2007 où elle n'était que de 50,6, et celle des 3 et 4 pièces est en recul. En effet ces deux classes représentaient 45% de la part de logement en 2007 et ne représentent aujourd'hui plus que 39%.

La part des logements de 5 pièces et plus de la commune est nettement supérieure à celle des logements à l'échelle du Département ou de la commune qui se situe aux alentours de 46%. Les logements tendent donc à être plus grands alors que la taille des ménages diminue progressivement.

La commune n'a donc que peu de possibilités concernant les logements de type T3, souvent demandés par les jeunes couples.

La question de l'adaptation du parc aux besoins de la population peut donc se poser à long terme surtout si la part des personnes les plus âgées continue de progresser.

⁵ Prêt social de Location Accession

4. Le Programme Local de l'Habitat du Pays de Mayenne 2014-2019

La Communauté de communes du Pays de Mayenne a approuvé en décembre 2014 son troisième Programme Local de l'Habitat, permettant de définir de mettre en œuvre sa compétence « Logement » en matière de politique du logement social et des opérations en faveur du logement des personnes défavorisées, et en matière d'outils d'analyse prospective et statistique de l'habitat.

Dans le cadre de l'étude PLH, Martigné-sur Mayenne est considéré comme une commune de deuxième couronne de la commune de Mayenne. Il faut noter que dans le SCoT elle est aussi considérée comme le pôle secondaire du territoire, influencé par l'agglomération lavalaise. Les orientations du DOG du SCoT, préconisent d'ailleurs le renforcement et le développement des pôles d'appui potentiels tels que Martigné-sur-Mayenne, désigné comme secteur d'urbanisation prioritaire.

Le programme d'action du PLH s'articule autour de 10 orientations, et définit des Actions relatives à ces orientations, réparties entre la ville centre de Mayenne, la première et la deuxième couronne où se situe Martigné et notamment :

- **Orientation 1 : Produire une offre de logements dans tous les secteurs de la Communauté de communes**
 - Dans le cadre des actions n°1, 2 et 3 : Mobiliser le foncier nécessaire à la réalisation des objectifs de construction neuve soit 160 logements par an sur le territoire intercommunal dont 60 logements par an, 2^{ème} couronne.
- **Orientation 2 et 3 : Harmoniser les politiques foncière et réglementaire, harmoniser la qualité des opérations**
 - Dans le cadre des actions n°4 et 5 : Consommation foncière maximale de 9,4 hectares par an sur le territoire intercommunal dont 4 hectares par an en deuxième couronne, soit 535m² par lot avec une densité moyenne de 15 logements à l'hectare
 - Dans le cadre de l'action n°6 : 160 logements en accession sociale à la propriété dans le neuf sur le territoire intercommunale dont 45 logements (dont 35 PSLA) en deuxième couronne
- **Orientation 4 et 5 : Diversifier le contenu des opérations de renouvellement et soutenir la programmation**
 - Dans le cadre de l'action n°9 : Soutenir le renouvellement et le développement du parc locatif social, avec 130 nouveaux logements dans le parc privé et public sur le territoire intercommunal, dont 40 logements en 2^{ème} couronne (dont 12 PLAI ou LCTS), sur la durée du PLH 2014-2019.
- **Orientation 6 : Favoriser la rénovation urbaine**
- **Orientation 7 : Améliorer la prise en compte des besoins spécifiques**
- **Orientation 8 : Evaluer la politique mise en œuvre**
- **Orientation 9 : Développer les partenariats**
- **Orientation 10 : Diffuser l'information**

Les objectifs chiffrés du PLH sont résumés dans le tableau ci-dessous extrait du PLH, soit une moyenne de 10 logements annuels pour Martigné-sur-Mayenne, et un objectif global de 60 logements sur 6 ans :

	Objectif global (moyenne annuelle)	Objectif global (sur 6 ans)	Accession à la propriété*		Logement locatif*		Accession à coût maîtrisé*		Locatif à loyer maîtrisé*					
Mayenne	65	390	70%	275	30%	120	21%	80	15%	60				
Aron	10	60		40		20	10	5 à 10						
La Bazoge	6	36		25		11	6	5 à 10						
Moulay	6	36		25		11	6	1 à 5						
Parigné	6	36		25		11	6	5 à 10						
St Baudelle	6	36		25		11	6	5 à 10						
Alexain	2	12	80%	10	20%	2	12%	2	10%	1 à 3				
Belgeard	2	12		10		2		2		1 à 3				
Commer	5	30		24		6		4		1 à 3				
Contest	3	18		14		4		2		1 à 3				
Grazay	2	12		10		2		2		1 à 3				
La Haie Traversaine	3	18		14		4		2		1 à 3				
Jublains	5	30		24		6		4		1 à 3				
Marcillé la Ville	5	30		24		6		4		5 à 10				
Martigné sur Mayenne	10	60		70%		40		30%		20	18%	10	15%	5 à 10
Placé	2	12		80%		10		20%		2	12%	2	10%	1 à 3
Sacé	2	12	10		2	2	1 à 3							
St Fraimbault de Prières	5	30	24		6	4	1 à 3							
St Georges Buttavent	10	60	48		12	7	5 à 10							
St Germain d'Anxure	2	12	10		2	2	1 à 3							
TOTAL	160	960	73%	700	27%	260	17%	160	14%	130				

* les pourcentages indiqués se rapportent à l'objectif global sur 6 ans.

Fin 2013, la commune proposait 735 logements. Le PLH fixe comme objectif une production de 60 logements supplémentaires pour la fin 2019, soit 795 logements. Entre 2014 et 2016, la commune de Martigné-sur-Mayenne s'est rapprochée de cet objectif avec la production de 22 logements supplémentaires, soit 36% de l'objectif. Il reste donc à produire 44 logements entre Mars 2016 et 2019, soit un peu plus de 10 logements par an. La commune est dans la ligne fixée par les objectifs du PLH 2014-2019.

Le département de la Mayenne a validé son Plan Départemental pour l'Habitat pour la période 2015 – 2020. Le PDH énonce les orientations du département en termes de logements, par secteur, en fonction des enjeux du diagnostic départemental. Le PDH ne s'impose pas au PLH, mais dans le cadre de l'accomplissement des objectifs du PLH, la commune de Martigné-sur-Mayenne peut consulter ce document pour une meilleure prise en compte du contexte départemental sur les besoins en logements.

5. Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage

Il n'est recensé aucune aire d'accueil ou de passage pour les gens du voyage à Martigné-sur-Mayenne. Les aires les plus proches se situent à Changé, Laval, Saint-Berthevin et Mayenne. La loi n°2000-164 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage oblige les communes de plus de 5000 habitants de se doter des infrastructures nécessaires à l'accueil des gens du voyage. Martigné-sur-Mayenne est en deçà de ce seuil, et n'est donc pas concernée par la loi.

Enjeux :

- **La diversification de l'offre de logement pour favoriser la mixité sociale et générationnelle** : diminution de la proportion de T5 et +, et augmentation la proportion des logements types T3, T4 de sorte à favoriser le parcours résidentiel des ménages
- **La proposition d'une offre qui réponde à la demande** : vers des parcelles plus petites proposant une meilleure qualité de l'habitat (peu de vis-à-vis, bonne exposition, bon diagnostic énergétique et espaces extérieur balcon, terrasse ou jardinet)
- **La priorisation du renouvellement urbain au sein des espaces en mutation**
- **Un travail à engager sur la vacance des logements en centre-bourg**
- **La poursuite des objectifs du PLH en matière de logements à coût et à loyer maîtrisés**

C. Activités économiques et emploi

1. Agriculture

34 exploitations agricoles sont recensées en 2012 sur le territoire de Martigné-sur-Mayenne (toutes exploitations confondues).

Le document « Etude Agricole » en annexe du présent rapport de présentation expose le diagnostic agricole complet réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Mayenne.

Les enjeux qui ressortent de l'étude agricole sont de préserver au mieux les terres agricoles, notamment celles exploitées par les jeunes agriculteurs, ou celles en cours de conversion vers l'agriculture biologique. Il est souhaitable que les prélèvements de foncier soient compensés pour les exploitations pour maintenir leur équilibre technico-économique.

Enjeux :

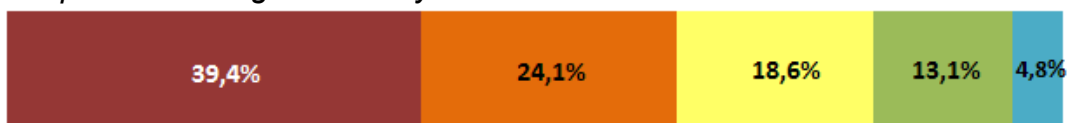
- **La préservation des espaces agricoles contre la consommation d'espace par l'urbanisation**
- **Une vigilance particulière sur les secteurs d'enjeux :** parcelle de jeunes en installation, parcelles en conversion bio, grande exploitation à proximité du bourg
- **La conciliation des activités agricoles avec les spécificités paysagères et plus particulièrement avec le bocage**
- **La juste compensation des dommages en cas d'urbanisation**
- **L'encouragement au maintien des sièges d'exploitation agricole en activité par :**
 - *La préservation et la valorisation des productions locales*
 - *La possibilité de diversification des activités agricoles par l'autorisation du changement de destination des bâtiments à la condition que cela ne nuise pas au maintien de l'activité*
- **La promotion de la filière bois pour favoriser la valorisation des haies bocagères**
- **La réflexion sur le devenir du bâti agricole en l'absence de contraintes agricole, permettre une évolution du patrimoine bâti de qualité,**
- *L'identification précise des bâtiments agricoles, des projets et des tiers pour adapter les règles d'urbanisme à la vocation des constructions.*

2. Une concentration des emplois dans le secteur de l'industrie et de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale

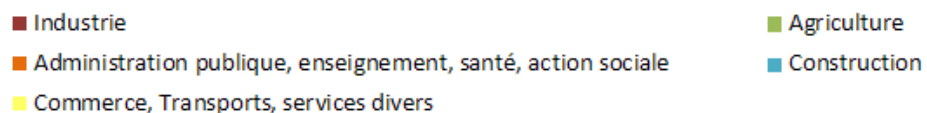
Le tissu économique intercommunal est à caractère plutôt industriel même si le nombre d'ouvriers est en diminution, et le taux de chômage de la Communauté de commune est plutôt faible, à hauteur de 5%. La population compte 764 actifs, dont 232 travaillent sur la commune, soit 30% des actifs. Ces 232 actifs occupent ainsi 40% des 575 emplois sur la commune.

En 2012, la population de 15 à 64 ans représente 1007 personnes, avec un taux d'activité de 79,3%, un taux d'emploi de 75,9% et un taux de chômage de 3,4%. Le taux d'activité de Martigné-sur-Mayenne, est supérieur à celui de département : 75,4% en 2012 avec un taux de chômage de 6,4%, presque deux fois supérieur à celui de la commune. Le taux d'activité est légèrement en baisse depuis 2007 (81,8%), avec une augmentation des « inactifs » et notamment de la part de retraités, passant de 7,7% en 2007 à 11,1% en 2012, ce qui est légèrement supérieur à la proportion départementale (10,6%).

Emplois de Martigné-sur-Mayenne



Emplois du Département de la Mayenne



Comparaison des emplois entre Martigné et le Département

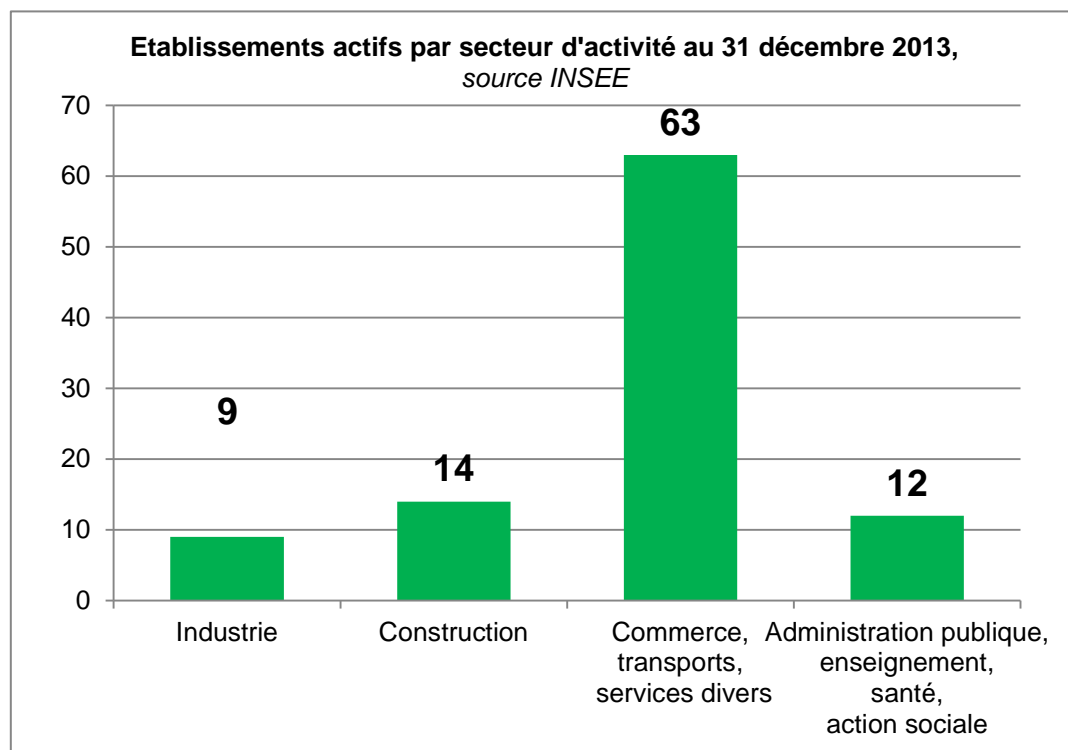
Le secteur d'activité regroupant le plus d'emplois au lieu de travail, c'est-à-dire des emplois sur la commune, est celui de l'industrie avec 39,4%, avec en deuxième position l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (24,1%). Le secteur des commerces, transports et services divers concentrent une part non négligeable des emplois avec 18,6%.

L'agriculture représente 13,1% des emplois de Martigné-sur-Mayenne, et le secteur de la construction est minoritaire, avec 4,8%

Au niveau départemental, le commerce, transport et services divers est le secteur comptant le plus d'emploi, avec 34,7% des emplois du département. L'administration publique y est un peu plus représentée, avec 28,4% des emplois départementaux, mais l'industrie est globalement moins représentée avec seulement 21%. L'agriculture représente une plus faible part qu'à l'échelle de Martigné-sur-Mayenne (8,2%), mais le secteur de la construction est un peu plus présent avec 7,6%.

3. Un tissu d'entreprises pérenne et dynamique, dominé par les très petites entreprises et orienté vers le commerce

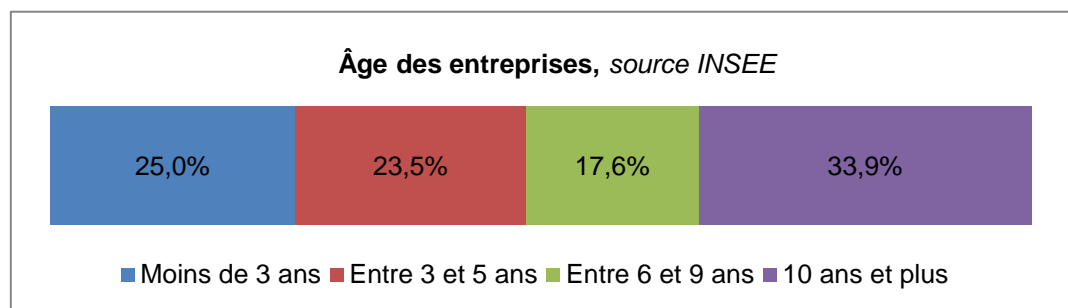
Sources INSEE



Hors agriculture, le tissu économique communal est constitué de 98 établissements au 31 décembre 2013 selon l'INSEE. Parmi ces établissements, près des deux-tiers sont dans le secteur du commerce, des transports et des services divers. 9 établissements sont dans le secteur de la construction, 12 dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, et 9 dans l'industrie.

Les données communales permettent d'apporter une analyse plus fine du tissu économique local. La commune a notamment recensé 56 entreprises, artisans, professions libérales et commerçants sur Martigné-sur-Mayenne en 2015, dont 28,6% de commerces de proximité et 21,4% d'artisans. Les zones d'activités concentrent 12,5 % des entreprises de la commune (Z.A du Berry, Z.A des Quatres Chemins).

Le tissu est globalement pérenne : Plus du tiers des entreprises ont plus de 10 ans. 25% ont un âge compris entre 5 et 10 ans. Cette pérennité est gage d'une santé économique relativement bonne des entreprises implantées sur la commune, ce qui est à souligner par rapport à un contexte économique difficile à l'échelle nationale.

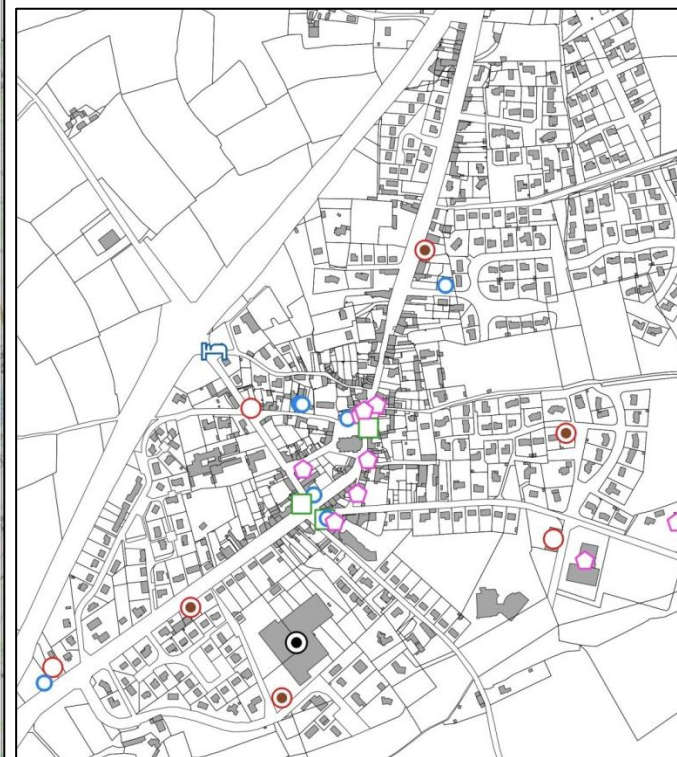
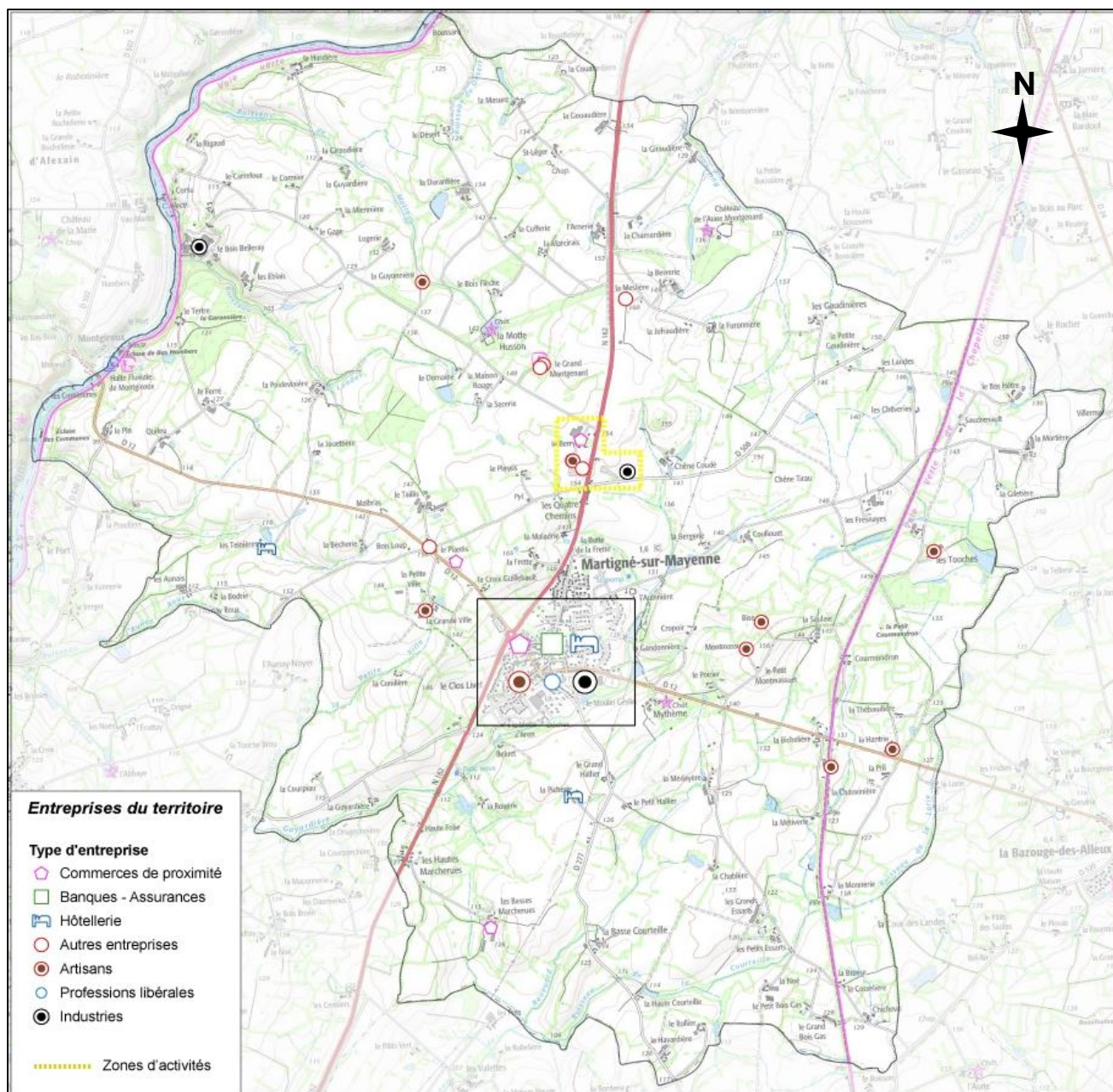


Analyse des chiffres INSEE concernant les établissements et entreprises

ENTREPRISES, ARTISANS et COMMERCANTS de MARTIGNÉ-sur-MAYENNE			
	Noms	Activités	Adresses
Entreprises	ARB 114 MP2 PLV S.A.R.L. SANDRA S.T.A.M. Travaux Agricoles VAUBERNIER Fromagerie L'imprimerie Solidaire	Bois Sérigraphie Confection Travaux agricoles Fromagerie Imprimerie Sérigraphie	ZA du Berry ZA des Quatre Chemins 22, rue Spica Route de Sacé Le Bois-Belleray ZA - 1 rue Béatrix
	M. BESCHER Jean-Michel M. CHAMARET Sébastien M. FROISSARD Claude M. GASTÉ Anthony M. HUARD David M. LAINE Bernard - LVSR M. LE MEE Marc M. LENAIN Didier M. MANCEAU Vincent M. ROUSSEAU Alain SARL BOTHEREAU Stéphane SARL GRUDE Père et Fils SARL LEBRETON Société EVA Société G'10 - M. GAUTIER Jean-Louis	Multi-service habitat Ecothermie Maçonnerie Charpentier-couvreur Chauffage Centrale de Recyclage Ebéniste - Menuisier Peintre Electricien Maçonnerie Plombier électr. Chauffage Menuiserie Ebénisterie Maçonnerie Entretien et valorisation des acotements Fournitures et équipements industriels	La Hantrie Les Touches Montmassué "La Grande Ville" 11, résidence des Gandonnières 44, rue Vénus La Gare 38, rue Cassiopée Bise ZA du Berry ZA du Berry 39, rue Vénus ZA rue Béatrix La Guyonnière "La Meslière"
Commerces	Métamotoculture - M. Durand D. Auto - sur EURL Check - up C.A.M. de la Mayenne Ets POUTEAU Ets THIELIN Culture M. HERRIER David M. GASSIRARO "La Marmite" M. et Mme MAREAU Didier M. et Mme ETILLIEUX Davy M. HUET Xavier M. et Mme MONGAZON Pierrick Mme VINETTE Vanessa Mme BIGNON Marie Hélène Mme GUYEN Mélanie - M& votre coiffure	Vente et réparation toutes marques Contrôle technique Coopérative Commerce et transports de porcs Vente grains et engrais Bar Pizzeria "Le Réconfort" Restaurant Auberge Alimentation (Magasin 8 à Huit) Boulangerie Pâtisserie "L'Univers du pain" Garage Martigné - Auto Restaurant "Le Pourquoi Pas" Esthéticienne "Un Instant de Bien-Etre" Fleuriste "A coté de l'Oranger" Coiffure mixte	ZA du Berry ZA du Berry Route de Montgiroux 11, rue Spica 24, rue Spica 1, place de l'Eglise Le Berry 1, rue du Port 3, rue Cassiopée Route de Mayenne 16, place de l'Eglise 2 bis rue Spica 1, rue du Mans 9, place de l'Eglise

	Mme MOTTIN Virginie - Anys coiffure Mme MESLAY Linda	Coiffure mixte Traiteur " L'Eclat Gourmand"	5, rue de la Coudre Les Basses Marcherues
Divers	Mme STAHLMANN M. CLAVREUL Christian M. et Mme SOLER Xavier M. et Mme MARES Christine Office National de la Chasse (M. Leroy)	Couturière "L'atelier dé fils et couture" Boucher et découpe à domicile Centre équestre Elevage de chevaux Service	2, rue Véga Le Plantis Le Grand Montgenard L'Aulne Montgenard ZA du Berry
Banques-Assurances	Crédit Agricole Crédit Mutuel La Poste	Banque Banque	14, place de l'Eglise 8, rue Vénus 2, rue Spica
Professions Libérales	Dr BREIDEN Thierry M. BOURCIER Quentin M. TASSIOT J.Christophe M. WAGNER Romain Maître BLOT Olivier Mme LAISNE Christine Mmes GESLIN et WANONO Mme LEBRETON-HAY Bénédicte	Médecin Ostéopathe Masseur-Kinésithérapeute Taxi Ambulance Notaire Pharmacie Infirmières Orthophoniste	2, rue de la Fontaine St Georges 2, rue Spica 24 résidence des Rochettes 6 bis rue Vénus 46, rue Vénus 3, place de l'Eglise 2, rue de la Fontaine St Georges 1, impasse Antarès
	Mme MALLECOT Marie-France Mme LOUVEL Olga M. et Mme THIBOUST Philippe	Chambre d'hôtes Gîte rural Gîte rural et chambres d'hôtes	10, rue Véga La Picherie Les Tesnières

4. Une vraie complémentarité entre l'offre du bourg et celle des zones d'activités



Sources : dossier INSEE de Martigné-sur-Mayenne

Localisation des commerces et des entreprises sur Martigné-sur-Mayenne

Martigné-sur-Mayenne compte deux des zones d'activité du territoire intercommunal : la Zone d'activité du Berry et la Zone d'activité des Quatre Chemins.

La zone du Berry est située à l'extérieur du bourg, au Nord (en jaune sur la carte). Elle s'étale de part et d'autre de la RN162, et s'étend sur 20,4 hectares. Avec ses 8 entreprises, elle n'occupe pas encore la totalité de la surface qui lui est allouée. La seconde zone est située dans le bourg, au Sud, et se compose de l'imprimerie solidaire, sur une surface de 2,8 hectares, ce qui est assez important étant donné la situation de cette zone.

Le bourg concentre la grande majorité des commerces de proximité ainsi que les entreprises liées à la santé (pharmacie, professions libérales). Le tissu économique de Martigné-sur-Mayenne bénéficie largement de la situation géographique de la commune, à mi-chemin entre Mayenne et Laval, et est d'autant plus favorisé par la RN162, reliant Mayenne à Laval. La zone d'activité du Berry profite ainsi directement de cette position.

A l'extérieur du bourg, on retrouve principalement les industries, à l'exception de l'imprimerie Solidaire, située dans le bourg. Ce dernier constitue une véritable plate-forme commerciale dynamique, vecteur de proximité, d'échanges et de rencontres. Ce dynamisme tient à la mixité des fonctions du bourg, entre services, habitat et entreprises.

Martigné-sur-Mayenne fait partie de la Communauté de communes du Pays de Mayenne, dans laquelle se retrouvent plusieurs zones d'activités. En outre, la communauté de communes du Pays de Mayenne exerce la compétence économique sur son territoire et la développe sur deux axes :

- Aménagement, entretien et gestion des parcs d'activités d'intérêt communautaire
- Aide à l'implantation, à la création et au développement des entreprises du territoire.

Elle mène une politique d'accompagnement des entreprises à travers sa Mission économique pour :

- Développer une stratégie d'accueil à destination des entreprises, des salariés et de leur famille
- Maintenir et développer l'économie de proximité
- Miser sur les réseaux et les regroupements
- Répondre aux besoins en ressources humaines.

Elle met notamment en avant, par le biais des Services Emploi Réseaux Entreprises (SERE), des possibilités d'installation en pépinières d'entreprise et des espaces de travail collaboratifs.

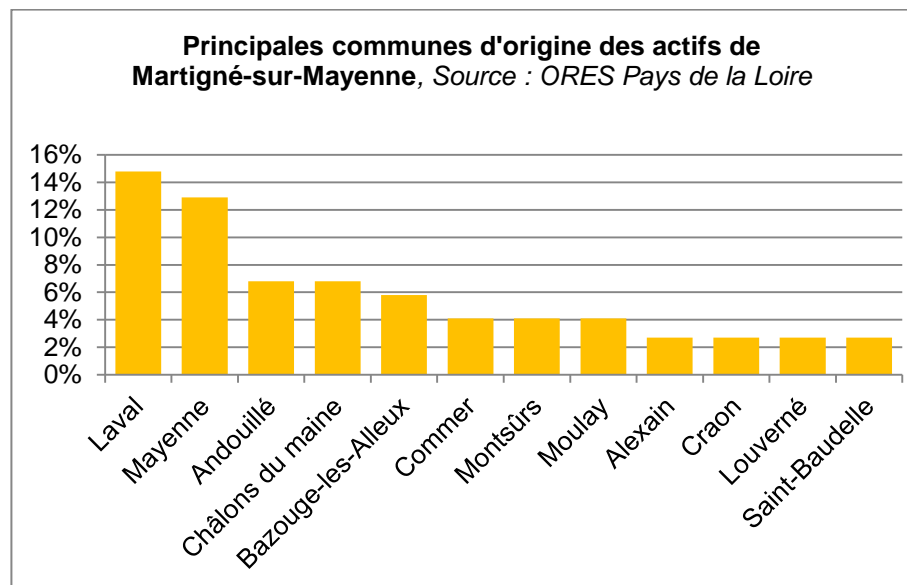
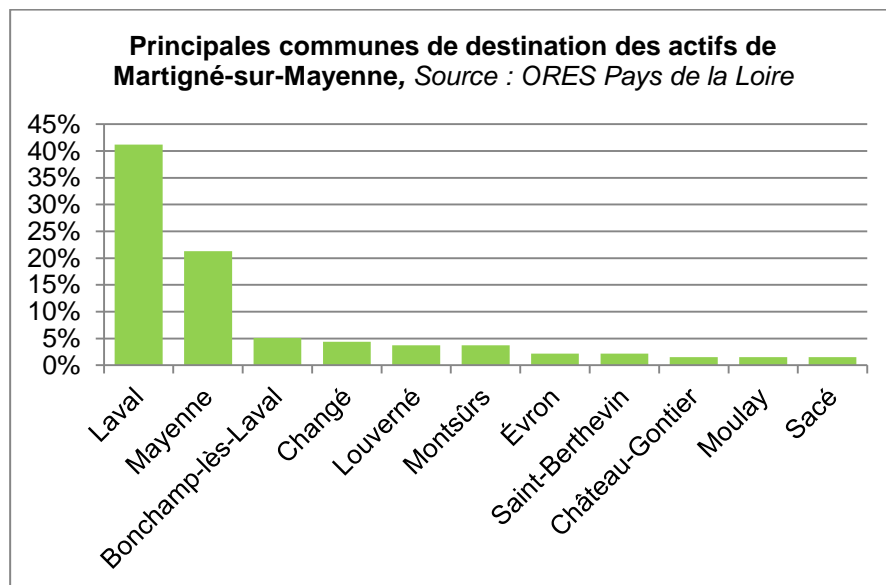
La Communauté de communes est chargée de l'acquisition, la création et l'aménagement de toutes les zones d'activité du territoire intercommunal, à l'exception de la Z.A. de l'Horizon, ayant un statut privé. Le Pays de Mayenne compte 18 zones d'activités, dont 14 à Mayenne.

- Aron :
 - o Z.A. de Messé : 4,76 ha, capacité 0-10 ent

- Z.A. de Gueret
- Commer : Zone Artisanale 6,9ha capacité 0-10 ent
- La Haie Traversaine : Z.A de Chevray
- Mayenne :
 - Zone Industrielle des Perrouins : 75,68 ha capacité 10-20
 - Parc d'activité de Poirsac 1 et 2 : 83,73 ha capacité 10-20
 - Z.A. de la Peyennière : 60,28 ha capacité 10-20
 - Z.A. de l'Huilerie la Motte : 16,54 ha capacité 20-50
 - Z.A. de l'Huilerie : 27,83 capacités 10-20
 - Z.A. La Chauverie : 16,83 ha capacité 0-10
 - Zone Industrielle du Terras : 86,17 ha capacité 20-50
 - Z.A. de l'Horizon : 24,71 ha capacité 0-10
 - Z.A des Vignes : 3,24 ha capacité 0-10
- Moulay : Zone artisanale Les Ormeaux : 4,73 ha, capacité 0-10

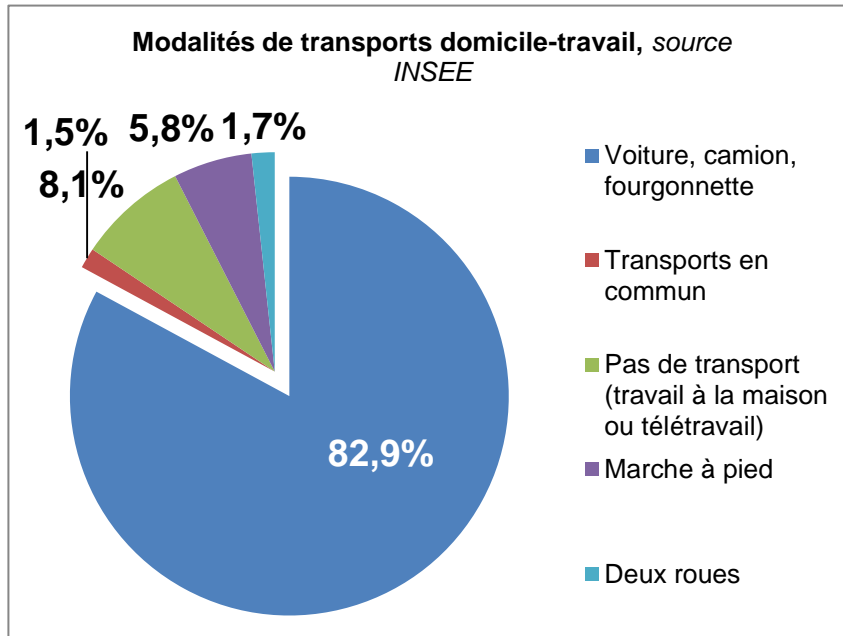
5. Des déplacements domicile-travail orientés vers Laval et Mayenne

En 2012, 764 actifs ont un emploi, et moins d'un tiers soit 29,2 % travaillent dans la commune, ce qui représente 232 habitants. 66% travaillent dans une autre commune du département de la Mayenne, 1,1% dans un autre département des Pays de la Loire, et 2,3% dans une autre région. En totalité, 575 emplois sont occupés dans la commune, dont 44,1% par les habitants de Martigné. 321 personnes (55,9%) travaillent donc à Martigné et habitent une autre commune.

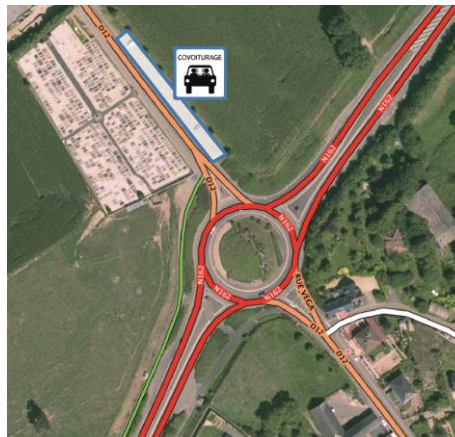


Les personnes travaillant dans une autre commune que Martigné, travaillent en grande majorité à Laval (41,2%) et Mayenne (21,3%). Les communes limitrophes de Laval représentent 15,4% des destinations, l'aire urbaine de Laval concentrant alors 56,6% de ces emplois. 3,7% des habitants de Martigné travaillent par ailleurs à Montsûrs.

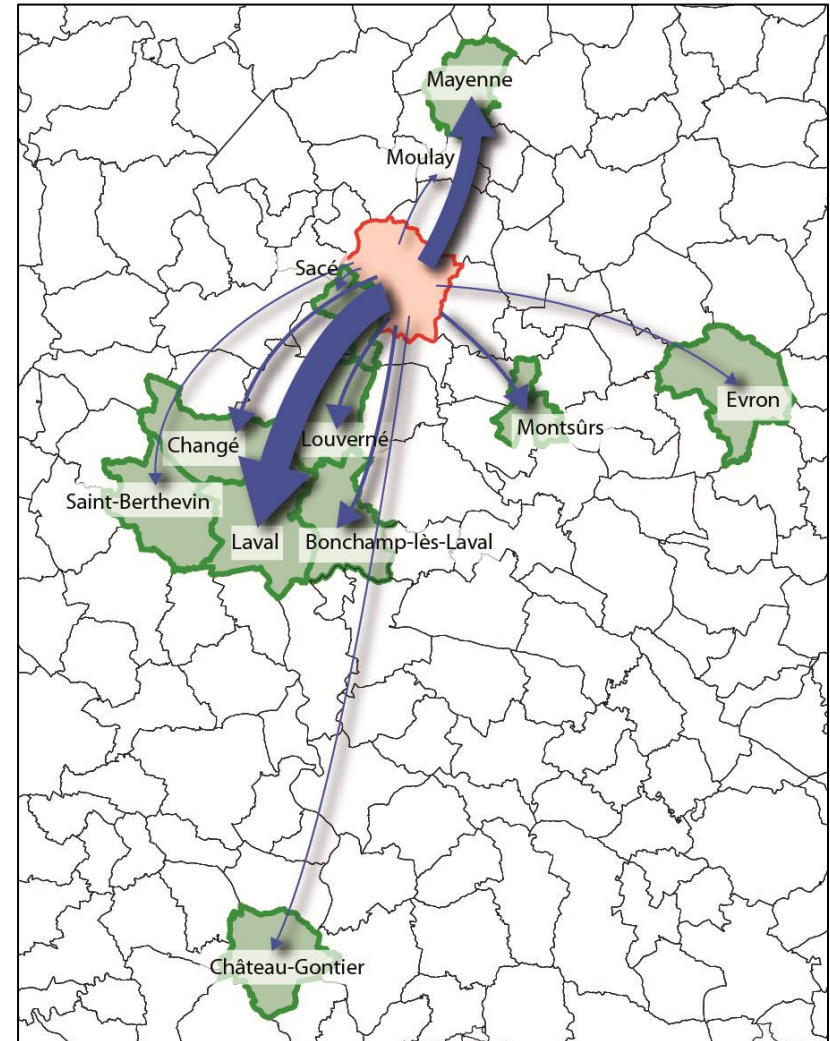
Les habitants d'autres communes occupant des emplois à Martigné-sur-Mayenne sont originaires de Laval à 14,8% et de Mayenne à 12,9%. 6,8% viennent d'Andouillé et de Châlons-du-Maine. Une part non négligeable de ces travailleurs vient des communes d'origine de la Communauté de communes du Pays de Mayenne (13,6%).



La grande majorité des déplacements domicile-travail se font par la voiture. D'une part, la situation du bourg, en milieu rural/périurbain, explique le besoin à la voiture individuelle. D'autre part, la distance à parcourir pour un Martignéen pour aller à son lieu de travail incite à utiliser la voiture. Un potentiel en covoiturage se dessine alors nettement pour les déplacements domicile-travail. La commune de Martigné-sur-Mayenne a mis en place un parking dédié au covoiturage, en face du cimetière en bordure de la RN162.



Parking de covoiturage de Martigné-sur-Mayenne



Principales communes de destination des actifs de Martigné-sur-Mayenne ; Cartographie ARCHITOUR depuis données ORES Pays de la Loire

6. Une économie du tourisme vert orientée vers la Mayenne

P72 du SCoT

L'activité touristique de la commune est étroitement à la rivière Mayenne. L'office du tourisme de la Haute Mayenne promeut les activités autour de la vallée de la Mayenne. Le tourisme vert prédomine ainsi largement sur la commune, dans la continuité de l'offre touristique de la Haute Mayenne. En ce sens, la commune de Martigné-sur-Mayenne voit des flux touristiques importants au niveau de Montgiroux, avec la Halte fluviale et le château. Le chemin de halage permet aux 7000 randonneurs ou plaisanciers annuel de profiter des bords de la Mayenne. Il est à noter les nombreux équipements mis à disposition des plaisanciers, avec des aires de pique-nique, des jeux pour enfants, des sanitaires.

Le cadre de vie communal et le patrimoine, bien que non-protégé, constituent des attraits touristiques importants pour la commune. La protection du patrimoine pourrait renforcer cet attrait. Les plans d'eau et les espaces naturels sont également des attraits que la commune sait mettre en avant.

L'offre touristique communale est complémentaire aux sites touristiques proches comme Mayenne ou Lassay. Trois offres d'hébergement permettent l'accueil de 24 personnes pour de courts séjours avec :

- 1 chambre d'hôte en centre-bourg
- 2 gîtes ruraux :
 - 2 chambres à la Picherie
 - 4 chambres d'hôte et 1 gîte indépendant de 3 chambres aux Tesnières



Les bords de la Mayenne propice à la randonnée ; Photo Mairie

7. Un tissu associatif culturel et sportif varié et dynamique

L'offre culturelle est également riche et diversifiée à Martigné-sur-Mayenne, avec le centre équestre du Grand Mongenard, la bibliothèque, les services de la communauté de communes ainsi que le tissu associatif.

Il est recensé 19 associations implantées sur la commune. La moitié d'entre elles sont des associations sportives orientées chacune vers un sport différent. La diversité est donc importante, avec du running, football, basketball, tennis, tennis de table, danse moderne et danse country, gymnastique et badminton. Les associations de loisirs sont à destination des jeunes, des parents, et sont également dédiées aux arts et festivités. Enfin, d'autres associations comme le don du sang, les anciens combattants, ou celles favorisant les rencontres et le lien social sont également présentes.

MARTIGNE-SUR-MAYENNE - Liste des Associations Communales	
Associations sportives	
A.S.M. Football	10, rés. du Clos Livet - MARTIGNÉ
Tennis-Club	3, rés. de l'Osier - MARTIGNÉ
Tennis de table	2, rue de l'Aubépine - Rés. de l'Osier MARTIGNÉ
Basket-Club	Le Petit Poillé - CONTEST (06-10-77-92-92) Le Berry - MARTIGNÉ
Danse Modern'Jazz	41, rue Vénus - MARTIGNÉ
Gymnastique Féminine Volontaire Gymnastique Section Gym.douce	20, rés. des Gandonnières - MARTIGNÉ 4, rue du Stade - CHALONS-DU-MAINE
Martigné Bad-Club -Badminton	11, résidence du Clos Pommier - MARTIGNÉ
Martigné Running	38, résidence du Clos Pommier - MARTIGNÉ
Dance Country Martigné	"Le Taillis" - MARTIGNE
Associations loisirs	
Récréation Les Marmouzets	La Palatrière - LA BACONNIERE 20 bis, Rue des Maubrais - MARTIGNÉ
Comité des Fêtes et d'Animation	4, rue du Mans - MARTIGNÉ
Association Parents d'Elèves	43, résidence de l'Osier - MARTIGNÉ
Association Accueil Plaisanciers à Montgiroux	"La Picherie" - MARTIGNE
Club Arts et Loisirs	6, rue des Rochettes - MARTIGNÉ
Autres associations	
Club de l'Amitié	38 bis, rue Vénus - MARTIGNÉ
Anciens d'Afrique du Nord	La Durantière - MARTIGNÉ
Anciens Prisonniers de Guerre	"La Bichelière" - MARTIGNÉ
Association l'Espérance	4, rue Capella - MARTIGNÉ
Association Don du Sang Bénévole	Maison Neuve des Essarts - MARTIGNÉ

Enjeux :

- **La prise en compte de l'influence économique et des déplacements vers les pôles de Laval et Mayenne**
- **Le soutien au tissu d'entreprise locales : petites entreprises et aux entreprises pourvoyant le plus d'emploi**
- **La prise en compte des besoins de développement des entreprises locales et notamment de la zone d'activité du Berry**
- **Le maintien d'un équilibre entre une activité commerciale et de proximité dans le bourg, et celle des zones d'activité du Berry et des Quatre Chemins**
- **Le soutien et le renforcement d'un tourisme vert axé autour de la Vallée de la Mayenne, en complémentarité avec l'offre touristique de Haute Mayenne**
- **Le maintien d'une complémentarité entre l'offre culturelle et de loisirs locale et celle de la Communauté de communes du Pays de Mayenne**

V- SERVICES, EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

A.	Offre d'équipements et de services	112
1.	Une offre adaptée d'équipements et de services de proximité, en complément de l'offre intercommunale	112
2.	Déchets.....	114
3.	Infrastructure de desserte numérique	116
B.	Transports	118
1.	Routières et ferroviaires	118
2.	Une liaison de transports collectifs Laval-Mayenne	120
3.	Une capacité et un positionnement des espaces de stationnement qui semblent répondre aux besoins	121
C.	EAU.....	123
1.	Assainissement.....	123
2.	Eau potable.....	124

A. Offre d'équipements et de services

1. Une offre adaptée d'équipements et de services de proximité, en complément de l'offre intercommunale

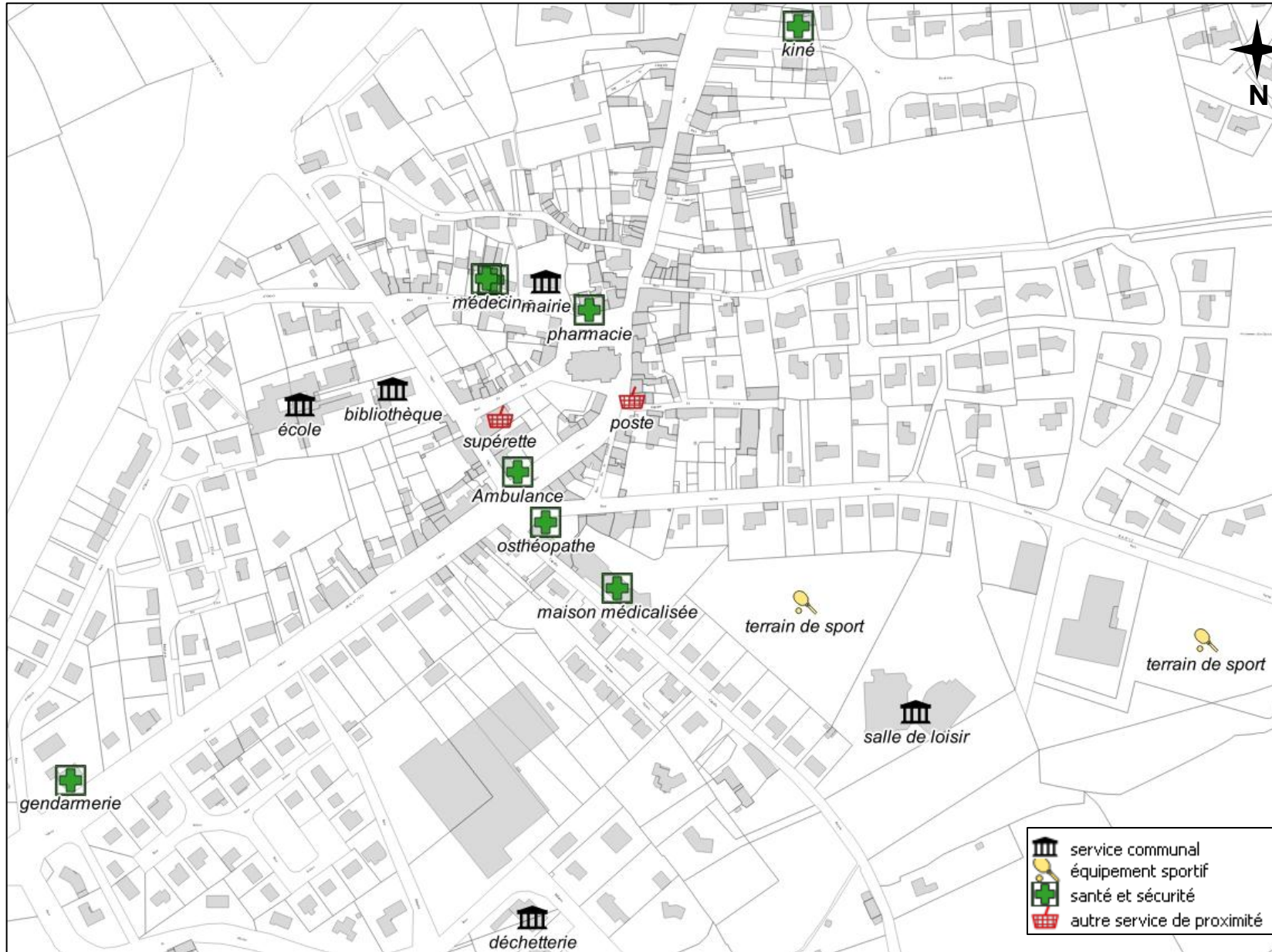
La commune de Martigné-sur-Mayenne accueille 263 élèves en 2015-2016 au sein de l'école Galilée située en centre-bourg, à côté de la bibliothèque. 167 élèves sont en niveau primaire pour 96 maternelles, répartis dans 10 classes en 2016. Les effectifs scolaires, après avoir augmentés de manière significative entre 2002 et 2010, sont depuis stables. L'école capte une vingtaine d'élèves de la commune de La Bazouge et, suivant les années, peut en accueillir jusqu'à plus de 40. En moyenne, une dizaine d'élèves viennent d'autres communes à proximité de Martigné-sur-Mayenne. L'école propose également aux élèves un service de restauration scolaire. Un accueil périscolaire est également dispensé pour les élèves arrivant tôt et repartant tard le soir.

Le bourg concentre également plusieurs services communaux, dont :

- 2 terrains multisports sur la partie Est
- 1 salle de loisirs entre les deux terrains de sport
- La mairie, non loin de l'église
- 1 bibliothèque à côté de l'école
- 1 déchetterie, plus à l'écart, derrière l'imprimerie Solidaire

Ces services communaux s'inscrivent pleinement en complément des services intercommunaux, comme la médiathèque et le futur centre-aquatique de Mayenne.

Dans le cadre de l'accueil des personnes âgées sur la communauté de commune, Martigné-sur-Mayenne accueille 76 résidents dans un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). L'établissement, « La douceur de vivre » a été réhabilité en 2014. Les résidences médicalisées de l'EHPAD disposent également d'une unité Alzheimer. L'établissement porte également un projet d'ouverture de ses services aux non-résidents.



Offres d'équipements et de services en centre-bourg ; ARCHITOUR

2. Déchets



Répartition des conteneurs et des colonnes de tri ; source Mairie

La compétence de collecte des déchets est assurée par la communauté de communes du Pays de Mayenne. La collecte se fait au porte-à-porte tous les mardis à Martigné-sur-Mayenne, sauf pour les habitants disposant d'un point de collecte proche. Depuis 2014, la communauté de commune a adopté la redevance incitative. Malgré des débuts difficiles pour des raisons techniques liées aux conteneurs semi-enterrés, une baisse significative de 1500 tonnes de déchets ménagers collectés a été observée par rapport à 2013. Cela représente 40 kg en moins par personne sur la communauté de communes. Cette baisse depuis 2014 vient en opposition de la tendance à l'augmentation observée depuis 2003.



Point d'apport des ordures ménagères ; source Mairie

160 points d'apport sont installés dans le Pays de Mayenne, dont 20 à Martigné-sur-Mayenne. Ces points

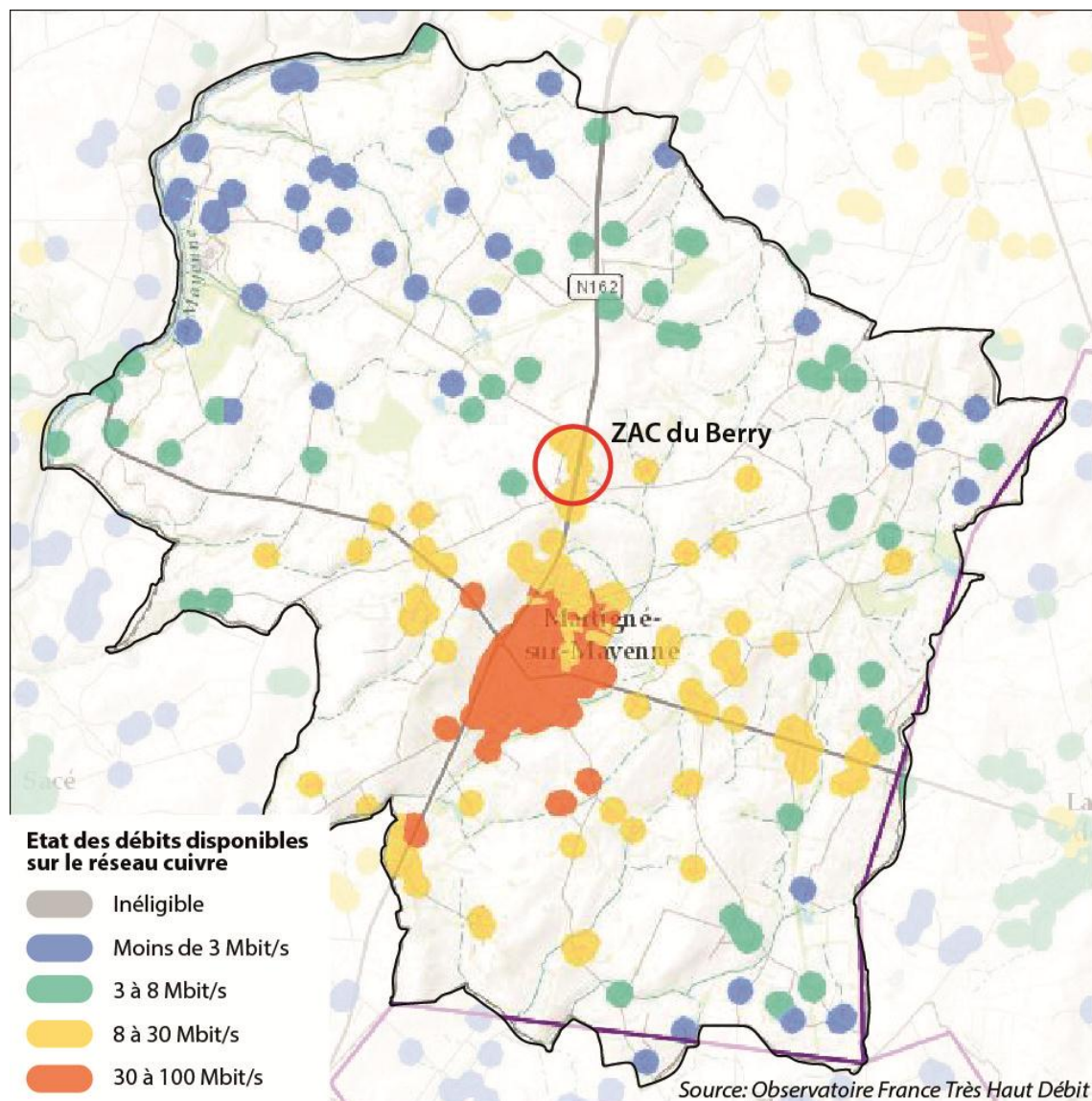
d'apport acceptent les ordures ménagères et sont munis d'un système pour peser les déchets dans le cadre de la redevance incitative. Des points d'apport volontaire pour les déchets triés comme les emballages métalliques, les plastiques, les papiers et cartons sont également mis à disposition. Ce double dispositif a pour objectif la baisse de production de déchets pour les ordures ménagères.

Une déchetterie est présente au Sud du bourg de Martigné-sur-Mayenne, ouverte 3 jours par semaine. Il est possible d'y déposer les gravats, les ferrailles, les encombrants, gros cartons, déchets verts et produits toxiques (huiles, piles, peintures, solvants...)

Tous les types de déchets sont ainsi pris en charge sur la commune de Martigné-sur-Mayenne, et la gestion a fait l'objet d'efforts importants ces dernières années.

Une fois collectés, les déchets ménagers sont traités par le département, qui exerce la compétence depuis 2003. Le conseil départemental gère ainsi cinq quais de transfert et un centre de valorisation énergétique à Pontmain.

3. Infrastructure de desserte numérique



Etat du débit numérique sur Martigné-sur-Mayenne

Le numérique est un enjeu économique majeur. Une bonne desserte est gage d'attractivité et de compétitivité pour les territoires. Le bourg de Martigné-sur-Mayenne est très bien desservi par le réseau très haut débit pour l'Internet. En effet, depuis 2004 le département de la Mayenne s'est engagé au désenclavement numérique du territoire. Les opérations de construction de nouveaux nœuds de raccordement d'abonnés ont été nombreuses et ont permis de relier des bourgs Mayennais reculés.

Martigné-sur-Mayenne bénéficie de la couverture par le réseau cuivre en Haut Débit et même Très Haut Débit (plus de 30 Mbit/s). Le nœud de raccordement de Martigné-sur-Mayenne est dégroupé. Selon les opérateurs, le débit peut monter jusqu'à près de 100Mbits/s. Autour du bourg la desserte reste bonne mais diminue progressivement jusqu'aux limites communales avec des débits inférieurs à 3Mbit/s. La ZAC du Berry est actuellement desservie par un réseau jusqu'à 30Mbit/s.

Le bourg n'est pas relié à la fibre optique (800 Mbit/s), seule l'agglomération Lavalloise en bénéficie actuellement. Concernant la couverture téléphonie, le réseau 4G est de qualité variable selon les opérateurs. La situation géographique de la commune joue en sa défaveur. La couverture étant assurée pour Mayenne et Laval, un creux se forme au niveau de

Martigné-sur-Mayenne.

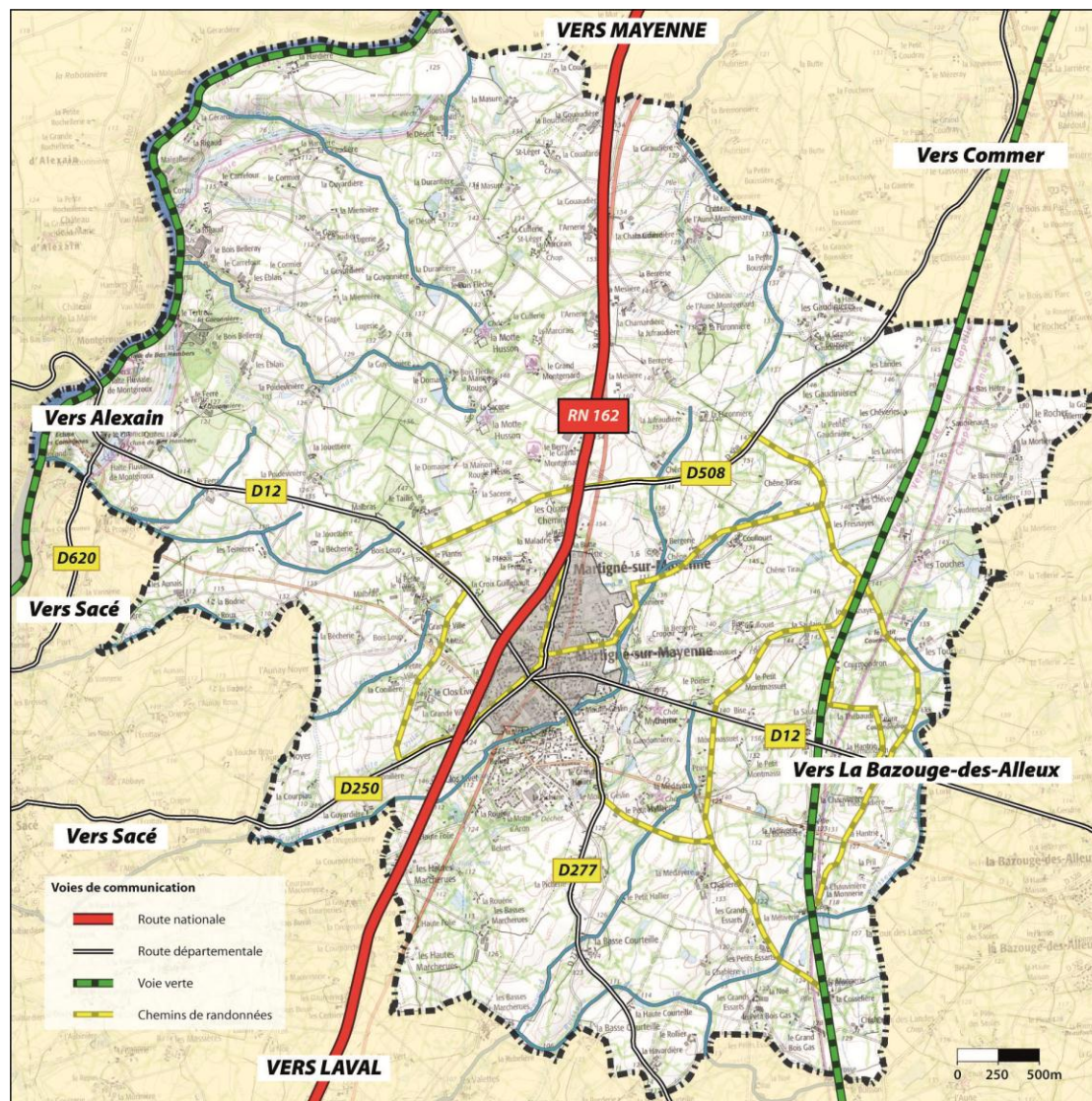
Enjeux :

- ***Le maintien des effectifs scolaires sur le territoire communal***
- ***Le maintien d'un niveau d'équipements et de services en relation avec les objectifs démographiques***

B. Transports

1. Routières et ferroviaires

Sources : Trafics Moyens Journaliers de la Direction Interdépartementale des Routes OUEST



Le territoire communal est traversé dans un axe central nord-sud par la route nationale 162, « axe Mayenne-Laval-Château-Gontier ». Cette route est classée à grande circulation, et d'après le recensement de la circulation sur le réseau routier national en 2014, elle comptabilise un trafic moyen journalier de 12 700 véhicules par jour. Avec Laval et Mayenne, la RN162 permet également de joindre l'autoroute A81, située à moins de 15 km au Sud par cette route.

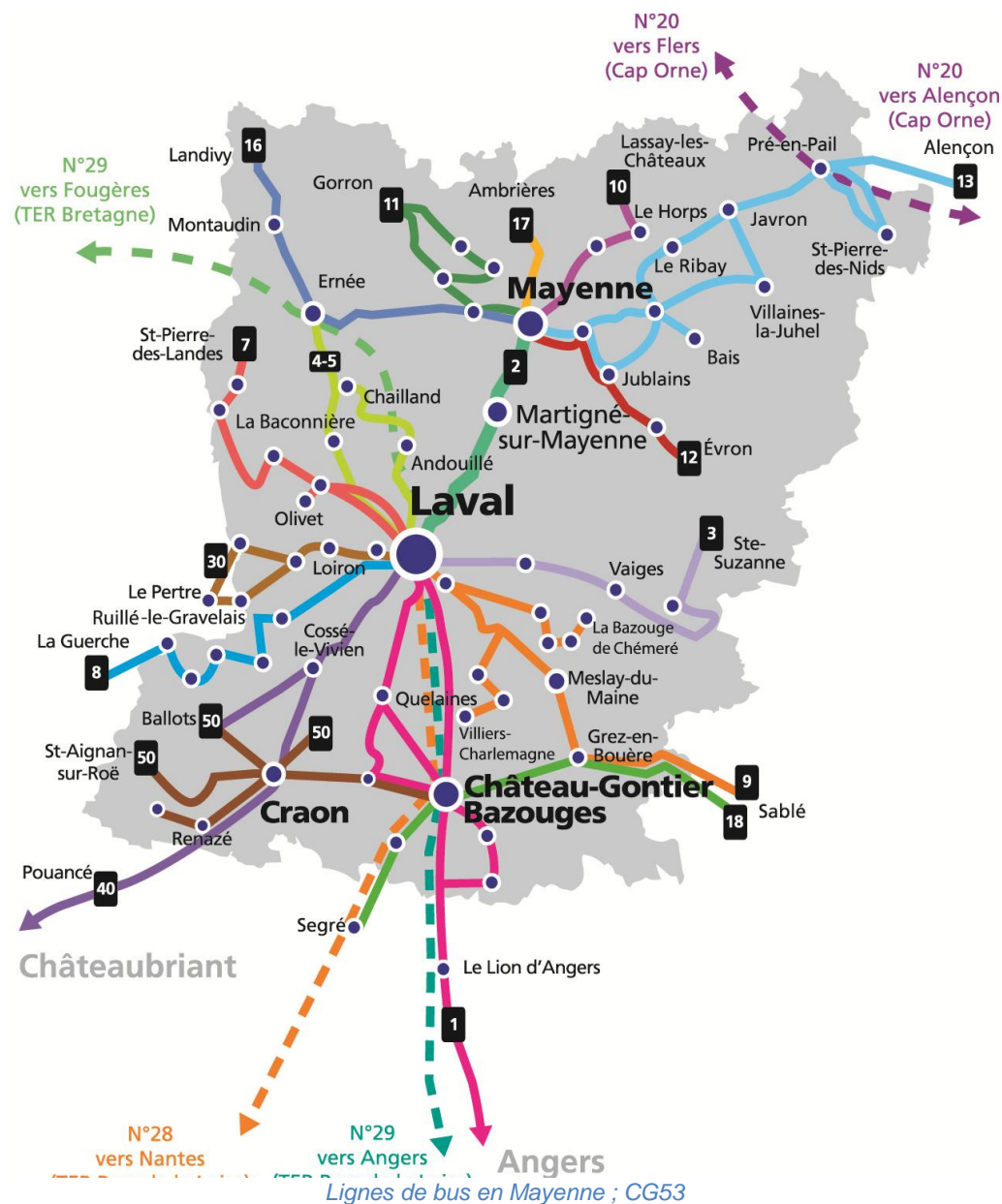
Un projet de second contournement a été étudié lors de l'élaboration du SCoT du Pays de Mayenne, mais a finalement été abandonné, et ce de manière définitive.

Il y a deux voies vertes qui traversent la commune. La première, la voie verte de la Chapelle-Anthenaise à Ambrières-les-Vallées est longue de 40 km. La voie est en fait une ancienne voie de chemin de fer. La deuxième longe la Mayenne. C'est le chemin de halage, particulièrement fréquenté et aménagé pour accueillir les flux de randonneurs. Long de plus de 85 km, il permet de découvrir les charmes de la Mayenne « au fil de l'eau ». Cette portion fait partie intégrante du futur itinéraire Manche/Vallée de la Loire. Les deux voies sont utilisées en chemin de randonnée pédestre, équestre et vélo.

La Mayenne permet également une navigation par bateau, pour le tourisme. Des équipements maillent le parcours de la rivière, dont 4 écluses sur le territoire communal (Boussard, Corçu, Bas-Hambert, les Communes), 4 barrages, un chenal, une halte fluviale, un ancien moulin à Corçu ainsi que 4 installations hydroélectriques. De nombreuses péniches sont proposées à la location pour les particuliers ou dans le cadre de croisières.

La commune ne dispose pas de réseau ferroviaire. L'ancienne voie métrique entre Laval et Mayenne a été reconvertie en voie verte après avoir servi dans la première moitié du XX^e siècle.

2. Une liaison de transports collectifs Laval-Mayenne



Martigné-sur-Mayenne se situe au cœur de la ligne 2 des transports en commun gérés par Kéolis. Cette ligne de bus s'inscrit dans le réseau Mayennais Pégase du Conseil Général de la Mayenne. L'entreprise propose une ligne régulière de navettes express, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il y a 8 passages par jour dans les deux sens, avec 3 arrêts exclusivement dans le bourg :

- Rond-Point
- Eglise
- Les 4 Chemins

L'amplitude horaire va de 6h45 le matin jusqu'à 19h27 le soir. Depuis l'église de Martigné-sur-Mayenne, il faut 20 minutes pour rejoindre la gare routière SNCF de Laval et 16 minutes pour rejoindre la gare SNCF de Mayenne.

Le transport scolaire, géré au niveau du Conseil Départemental, effectue plus de 395 circuits par jour, afin d'acheminer plus de 13700 élèves en Mayenne. Le service fonctionne le matin et le soir, notamment dans le Pays de Mayenne, où le fonctionnement ne fait pas l'objet de remarque particulière.

3. Une capacité et un positionnement des espaces de stationnement qui semblent répondre aux besoins



Dans le bourg de Martigné-sur-Mayenne est estimé à 340 le nombre de places de stationnements. Celles-ci semblent répondre à la demande en stationnement, puisqu'aucune saturation n'est à déplorer. Au-delà de la quantité, le positionnement des places est cohérent avec la présence des commerces et des services de proximité. Les aménagements rue de Cassiopée jouent judicieusement avec les places de stationnement pour inciter à ralentir la vitesse des véhicules, par la formation de chicanes. Les installations sportives bénéficient des plus grands parkings du bourg, avec 130 places de stationnement au total.

Le bon fonctionnement actuel laisse à penser que de nouveaux aménagements en faveur des modes alternatifs peuvent être envisagés. Si les stationnements pour véhicules motorisés est satisfaisant, ils n'encouragent en conséquence pas l'utilisation des modes alternatifs comme le vélo où la marche.

Au vu des résultats de l'enquête, plusieurs constats peuvent être faits :

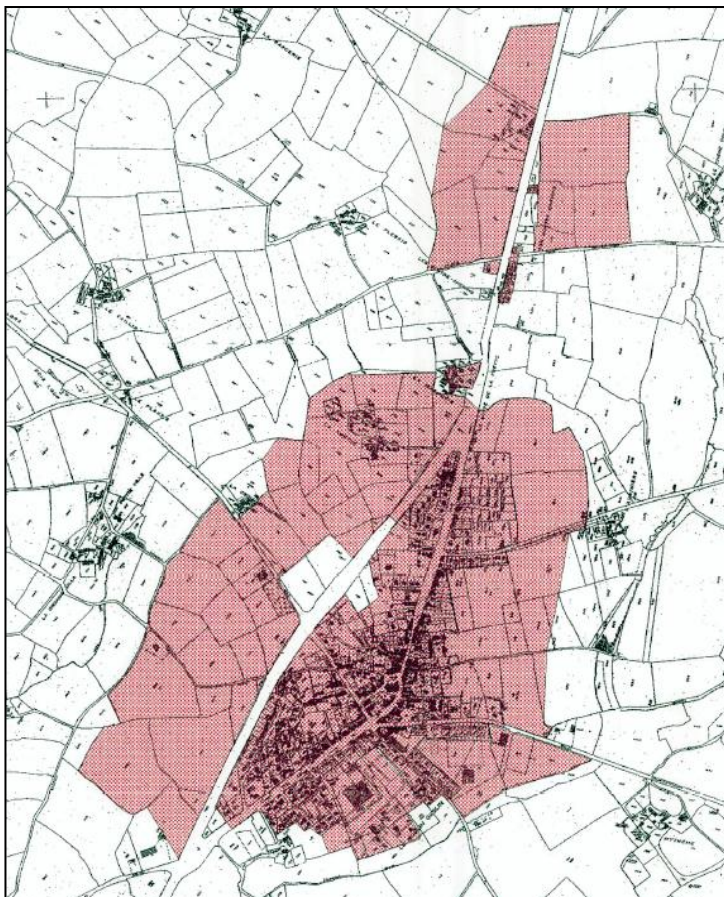
- Les espaces de stationnement tendent à manquer d'espaces dédiés aux vélos, ce qui peut paraître dommage au regard de la proximité du passage de l'itinéraire de la Loire à vélos.
- Le positionnement et le volume des places de stationnement public permettent de répondre de façon satisfaisante aux multiples usages à différents moments de la journée ou de la semaine.
- Il n'a été constaté que des saturations « ponctuelles » sur ces espaces de stationnement liées aux heures de travail et d'accès aux établissements scolaires.

Enjeux :

- **La prise en compte de l'offre de stationnement existante au sein du bourg,**
- **Le besoin de renforcer la signalétique de certains parkings**
- **Le maintien de l'offre de transport en commun vers les pôles de Laval et Mayenne**
- **Le renforcement des déplacements doux sur les courts trajets : cycles et piétons (renforcement des connexions – mise en place de stationnement vélos extérieurs)**

C. EAU

1. Assainissement



Zonage d'assainissement

➤ Collectif

Le service d'assainissement collectif de Martigné-sur-Mayenne est communal, il est géré en régie et dessert 541 abonnés soit 1304 habitants en 2013. Le réseau est de type séparatif sur 11,82 km, et couvre le bourg dans son entièreté ainsi que la ZAC du Berry. Le zonage d'assainissement s'étend quant à lui à l'Ouest de la RN162, mais aucun réseau n'y est présent actuellement.

La capacité de traitement du réseau est de 271 m³/jour (DBO5 : 102 kg/j ; MES : 153 kg/j) par la station d'épuration de la Rouerie. La station, mise en service en 2002, est de type biologique avec un traitement des boues par lit de rizophytes (roseaux). La capacité nominale de la station est de 1700 équivalents habitants. Ainsi en 2013, 77% de la capacité nominale de la station était utilisée. Les 23% restants représentent 391 habitants supplémentaires pouvant être potentiellement pris en charge par la station. Les relevés 2015 montrent le bon fonctionnement de la station.

➤ Eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales suit celui de l'assainissement (de type séparatif : assainissement et eaux pluviales). La gestion des eaux pluviales se fait également par infiltration dans les noues et fossés. La commune est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne.

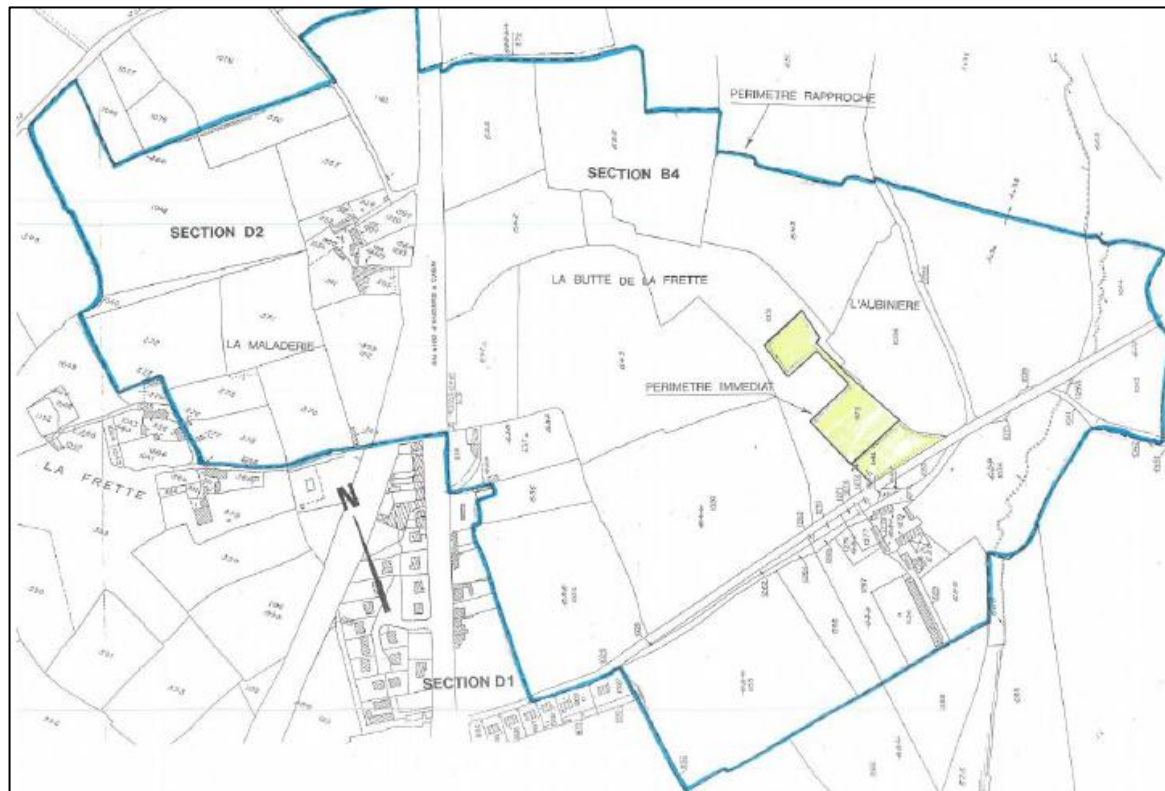
➤ Non collectif

Selon le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la communauté de communes du Pays de Mayenne, 213 installations sont recensées sur la commune de Martigné-sur-Mayenne. 4 à 6 contrôles sont effectués chaque année, sur la conception, le bon fonctionnement ou dans la vente de ces ouvrages. De nouveaux contrôles périodiques sont prévus à partir de 2018. Les derniers contrôles de ce type effectués avant 2012 ont révélé que 96 installations étaient « non acceptables », 41 jugées « acceptables » et seulement 13 étaient en « bon fonctionnement ». Ainsi, une

grande majorité des installations sont à suivre car ne respectant pas les normes de contrôles du SPANC. Depuis l'arrêté du 27 avril 2012, les classifications ont évolué, mais aucune installation n'a encore été contrôlée suivant cette classification.

2. Eau potable

Sources : Commune ; <http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr>



Servitude AS1 ; en jaune: périmètre immédiat. En bleu: périmètre rapproché ; source Mairie

La production et la distribution de l'eau potable est également gérée en régie par la commune. L'eau est captée à l'Aubinière en deux points. Ces points sont protégés par un périmètre de servitude AS1 de protection des captages d'eaux potables et minérales. La servitude fût mise en place par arrêté préfectoral le 25 septembre 1990.

Cette servitude, en vertu des articles L. 1321-2 et R. 1321-13 du Code de la Santé publique autour de points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines, définit 2 périmètres autour du captage.

Le premier périmètre est le périmètre immédiat, (en jaune sur la carte) dans lequel toute activité ou construction est interdite. Le périmètre approché (en bleu sur la carte) peut interdire ou réglementer toutes sortes d'installations afin de ne pas nuire à la ressource. Des constructions neuves, notamment celles de la résidence de l'Osier, sont dans ce périmètre.

La distribution dessert 819 abonnés, soit 1699 habitants en 2013, pour une consommation moyenne annuelle est de 163 m³ par abonné. Le rendement du réseau est de 88,5% en 2013. Les prélèvements effectués en 2013 et 2014 sont conformes à la réglementation.

Enjeux :

- ***Une bonne gestion de la distribution d'eau potable***
- ***La prise en compte du périmètre de captage de l'Aubinière***
- ***Un zonage d'assainissement qui s'étend à l'ouest de la RN 162***
- ***La prise en compte de la capacité résiduelle actuelle de la station d'épuration dans le projet démographique communal***
- ***La prise en compte du taux de conformité des installations d'assainissement qui semble plutôt bas***